

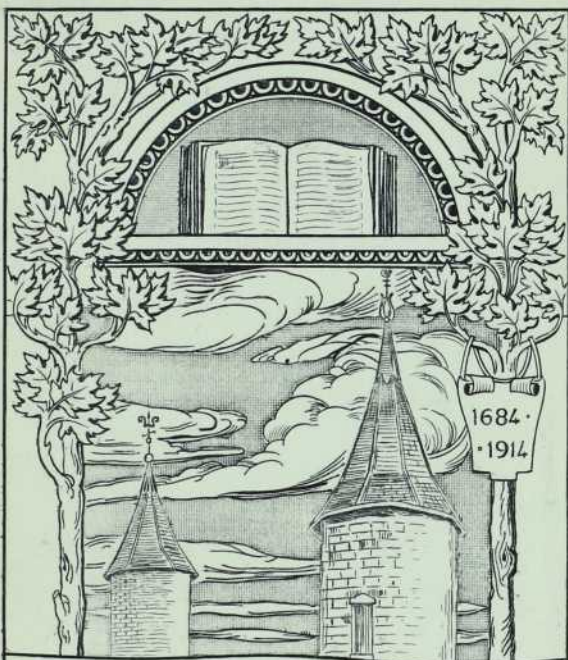
EMILE BENOIST

**RIMOUSKI
ET LES
PAYS
D'EN-BAS**

LES EDITIONS DU « DEVOIR »

• MONTRÉAL 1945 •

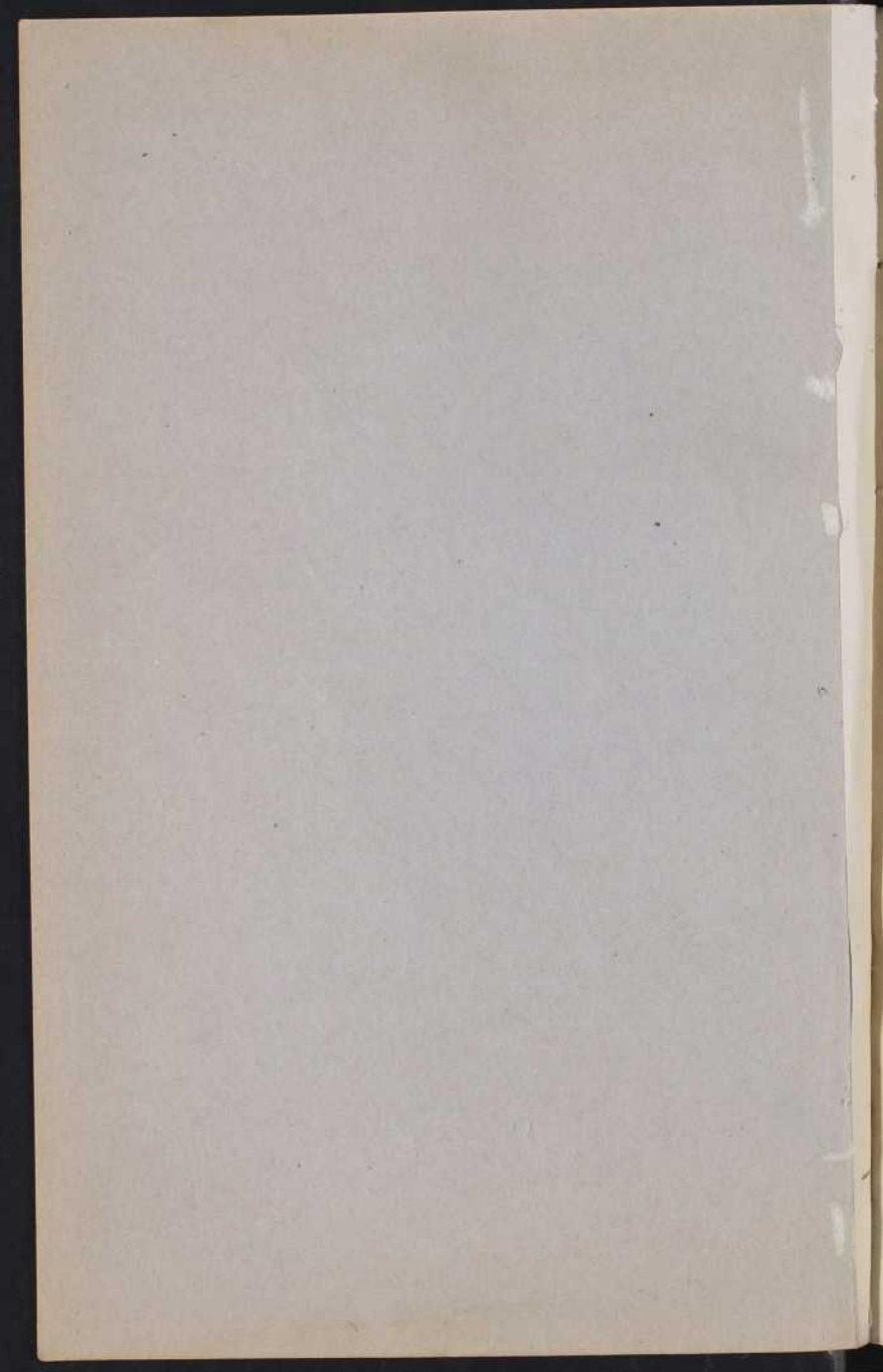
14771



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL

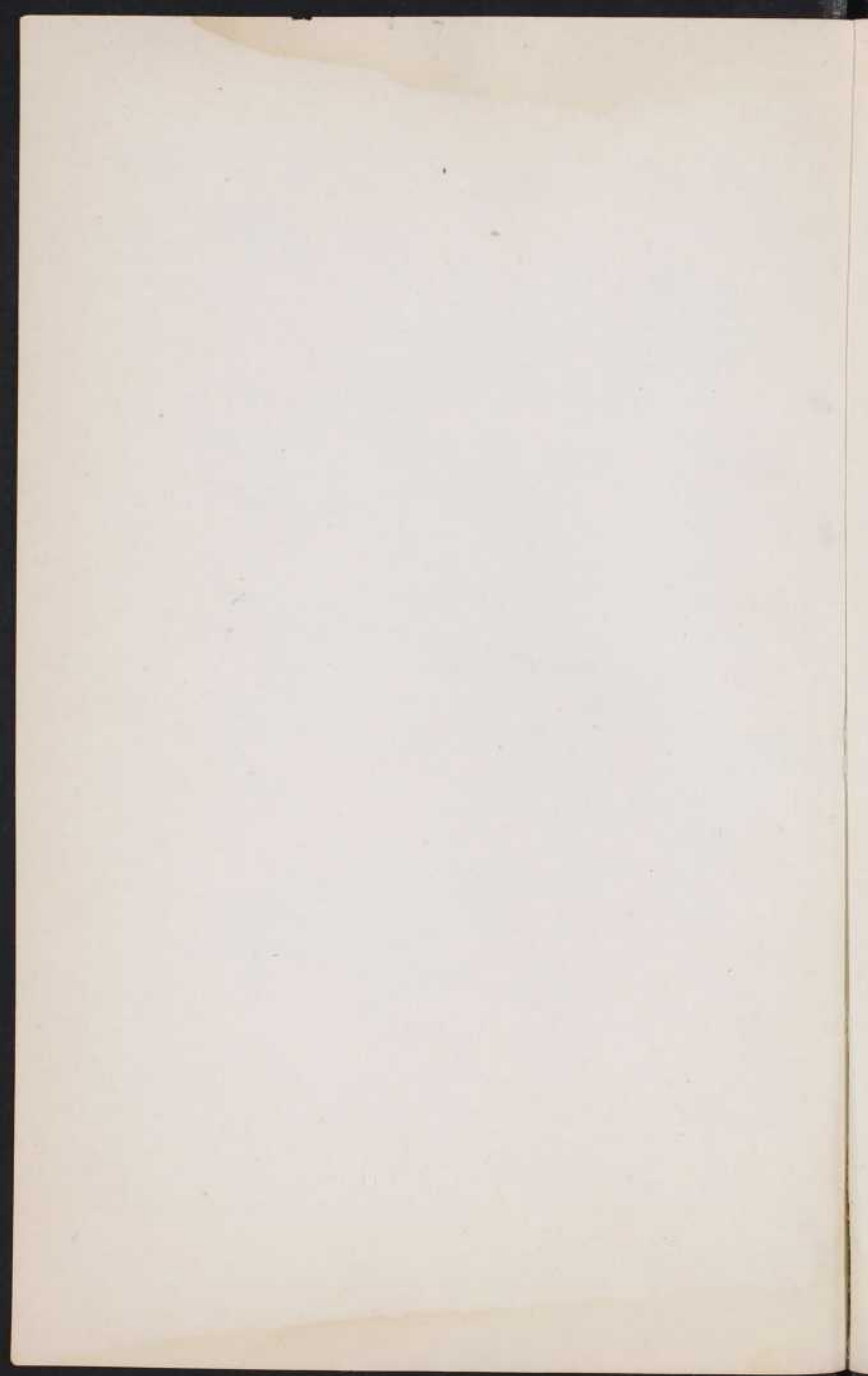






$\frac{11^2}{3}$

100



RIMOUSKI
ET LES
PAYS D'EN-BAS

Du même auteur :



MONOGRAPHIES ECONOMIQUES, 1925

UN MOTEUR ET DES AILES, 1937

L'ABITIBI, PAYS DE L'OR, 1938

EMILE BENOIST

**RIMOUSKI
ET LES
PAYS
D'EN-BAS**

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

LES EDITIONS DU « DEVOIR »

● MONTRÉAL 1945 ●

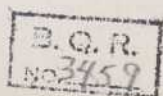
HC

118

R5B45

1946

fs



AVANT-PROPOS

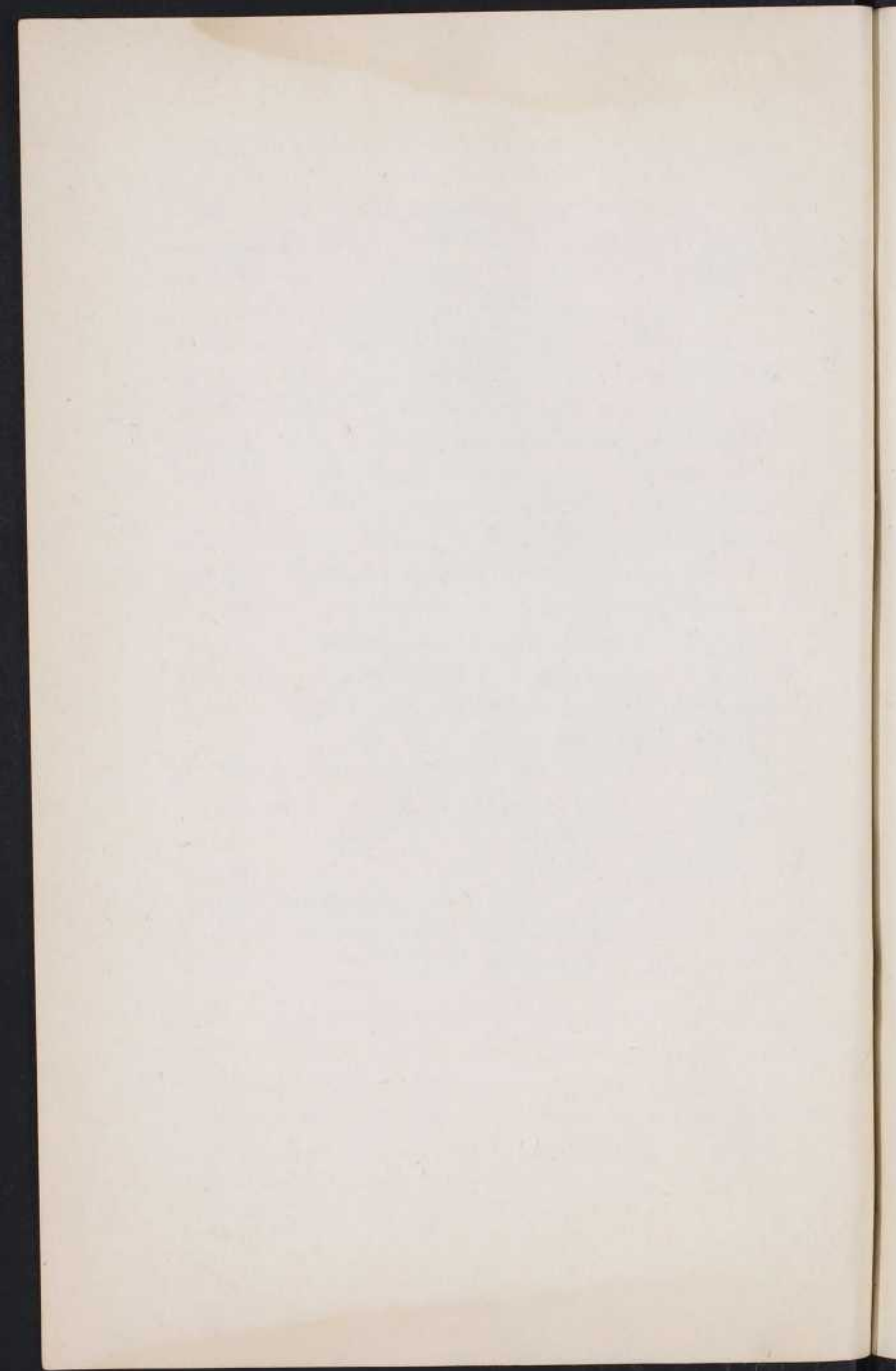
Les pages de ce livre reproduisent, à quelques modifications près, des articles qui ont paru, à l'été et à l'automne de 1945, dans un journal quotidien de Montréal, le Devoir. Résultat d'une série d'enquêtes faites sur place, à diverses époques au cours d'une période de plus de quinze années, les articles en question visaient simplement à donner une idée de l'état d'une vaste région québécoise, celle du pays diocésain de Rimouski, au moment où ses habitants s'apprêtaient, après l'interruption que la deuxième grande guerre mondiale est venue leur occasionner, à reprendre, en vue de la parachever, l'oeuvre de son établissement. On a représenté au journaliste qui en est l'auteur que l'ensemble offrait, à plusieurs points de vue, une valeur documentaire et d'intérêt permanent, d'abord pour la région particulière dont il traite, aussi pour d'autres régions auxquelles le cas rimouskois, tel qu'examiné ici, pourrait servir d'exemple. C'est ainsi que les articles d'un reportage journalistique, sans que l'auteur ait pour autant

la prétention de les donner pour plus qu'ils ne sont deviennent les pages du présent livre.

La partie rimouskoise des pays d'En-Bas a été depuis 1928, le théâtre d'un phénomène de colonisation vraiment remarquable et d'un type tout à fait particulier. Et il faut entendre ici le terme colonisation non pas dans le seul sens de colonisation agricole, mais dans le sens plus large d'établissement complet d'une région, du point de vue social et économique, par la fixation chez elle de ses effectifs humains et la mise en valeur, au profit du plus grand nombre, des biens naturels qui lui sont propres. Rimouski est un pays où les gens, après avoir reçu de leur présent évêque un mot d'ordre dont ils se sont appliqués à comprendre le sens, ont appris à se mêler de leurs affaires, mais à s'en mêler pour de bon, en toute connaissance de cause, en commençant par la connaissance de leur propre milieu. Il n'y a probablement pas de région où les cercles d'étude se soient tant multipliés, et si vite, sous les auspices d'abord de l'Union catholique des cultivateurs, qui a fait oeuvre de pionnier en ce domaine, ensuite des Caisses populaires, des Syndicats coopératifs, des sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la Chambre de Commerce des Jeunes. L'on comprend que les Rimouskois, en prenant une meilleure connaissance de leur milieu, aient voulu en tirer parti. Alors que presque partout ailleurs, même des régions d'établissement beaucoup plus ancien, le problème des surplus constants de population, dus à l'accroissement naturel, continuait à se régler par le moyen principalement de l'émigration, le pays de Rimouski a voulu, dans la mesure du possible, garder ses gens chez lui, les y établir, les y fixer. Après s'être rendu compte qu'il y avait encore dans leur propre territoire de vastes

espaces propices à l'agriculture, les Rimouskois ont voulu les occuper et ils ont pris les moyens de les rendre disponibles à de nouveaux établissements familiaux, même quand il a fallu en obtenir d'abord la rétrocession de la part d'entreprises industrielles à capital anonyme qui les détenaient. C'est ainsi que l'on a vu s'ouvrir de ce côté, en quelques années seulement, au delà de trente paroisses nouvelles, dont quelques-unes urbaines et ouvrières dans le voisinage immédiat de la ville même de Rimouski. Dans le même temps que le mouvement général de la colonisation québécoise se faisait en direction des territoires neufs et lointains de l'Abitibi et du Témiscamingue, Rimouski a su coloniser dans Rimouski et avec des éléments de Rimouski. Ce qui est certes une excellente formule, à laquelle l'on devrait, semble-t-il, avoir d'abord recours dans un bon nombre de régions de la vieille province. En voyant ainsi à leur affaire, les gens de Rimouski se sont non seulement rendu service à eux-mêmes, ils ont rendu service à la province et au pays.

Les circonstances de son métier de journaliste et d'enquêteur ont à maintes reprises amené l'auteur à être témoin de cet accomplissement rimouskois, à le suivre dans diverses phases de son progrès. C'est ce qu'il s'est appliqué à relater et que l'on retrouvera dans les pages qui suivent. Puissent-elles rendre les services qu'en attendent ceux qui ont proposé la publication du livre.



CHAPITRE PREMIER

Sous le signe de l'entr'aide et du bon sens

L'*Union catholique des cultivateurs*, ou, comme on la désigne souvent par abréviation, l'*U.C.C.*, a tenu, au cours du mois de juillet 1945, dans l'un des vastes pays d'En-Bas, le diocèse de Rimouski, un congrès régional auquel le journal le *Devoir* a dans le temps fait large écho. S. Exc. Mgr Georges Courchesne avait voulu, par sa présence aux cérémonies religieuses d'inauguration, célébrant la messe et prononçant le sermon de circonstance chaque matin, rehausser l'éclat de ces assises de trois jours, qui se sont transportées en trois endroits différents et très distants les uns des autres: la Rivière-Bleue, le Lac-des-Aigles, Sainte-Angèle-de-Mérici, à la fin d'accommoder des populations répandues dans un territoire à la fois tellement étendu et varié que l'on dirait celui d'une province entière.

Le diocèse de Rimouski comprend en effet, à l'arrière d'un littoral maritime long de cent cinquante milles et

bordé de terrasses auxquelles succèdent, vers le sud-est et le sud-ouest, de hauts plateaux que recouvrent et couronnent d'épaisses forêts, les comtés provinciaux de Témiscouata, de Rivière-du-Loup (moins toutefois la ville de ce même nom), de Rimouski, de Matane, de Matapédia, plus un morceau, dans le cours inférieur des rivières Restigouche et Matapédia, du comté de Bonaventure.

Pays de la mer et pays de la montagne, de la montagne surtout, car la mer, à part de contribuer à son comportement climatologique et d'avoir provoqué l'établissement de quelques stations balnéaires et touristiques, ne joue à l'heure présente qu'un rôle très secondaire dans son économie. Déterminent et caractérisent celle-ci la forêt et le sol arable, le sous-sol aussi que des étrangers, venus, quelques-uns de l'Ontario, quelques autres des Etats-Unis, commencent à examiner avec intérêt: carrières de pierre calcaire aux Trois-Pistoles — il paraît qu'il n'y a pas de meilleure pierre dans tout l'est américain pour le ballast ferroviaire—, tourbières à l'Isle-Verte, à Cacouna et dans le voisinage de la Rivière-du-Loup. De pêcheries, point ou à peu près point, si ce n'est chez les quelque quarante familles insulaires de l'île Verte, gagnées à l'idée de coopération, entrées dans le mouvement des *Pêcheurs-Unis*, pratiquant en sédentaires leur métier de pêcheurs, au moyen de claies de fascines attachées au rivage; aussi dans quelques rares postes de la côte de Matane, juste en deçà de Sainte-Anne-des-Monts, où des pêcheurs vont en barques dans l'estuaire du Saint-Laurent, quand celui-ci s'élargit soudain, prend pour vrai allure de mer.

Le pays diocésain de Rimouski, dans son ensemble, vit de la terre et de la forêt, son économie est sous le signe conjugué des deux.

L'on saisit alors l'importance des comices agricoles qui se sont tenus là-bas, comices d'ailleurs agro-forestiers, que l'U. C. C. pouvait prendre sous ses auspices d'autant mieux que c'est à ses soins que l'on doit d'avoir maintenant, comme corollaire de l'association professionnelle purement agricole, l'*Union des bûcherons*, en voie d'étendre ses activités à toutes les régions de la province où l'exploitation agricole et l'exploitation forestière vont de pair.

A ces trois journées d'étude agro-forestière de l'U.C.C. de Rimouski, il m'a été donné d'assister, fort opportunément du reste, comme j'étais à achever dans ce même pays une tournée de reportage journalistique, sorte d'enquête rétrospective survenant 17 années après un épisode qui faillit dans le temps, vers 1928, tourner au tragique, celui des barrages du Témiscouata, et une douzaine d'années après l'établissement des premières paroisses de colonisation qui se sont organisées sous l'épiscopat du présent évêque de Rimouski, S. Exc. Mgr Courchesne, quelques-unes d'entre elles précisément dans le territoire, à l'arrière de Témiscouata et de Rimouski, qu'un projet de centrale hydro-électrique au Nouveau-Brunswick avait menacé d'une submersion permanente.

Il m'avait été donné, à ces époques, d'entretenir les lecteurs du *Devoir* de tout cela: des barrages d'abord, tout en menant vigoureusement bataille, après longue et minutieuse enquête sur place, contre les promoteurs d'une noyade qui, sans être aussi considérable que celle qu'avaient occasionnée les premiers grands barrages du lac Saint-Jean, quelques années auparavant, eût eu des répercussions désastreuses sur l'avenir du pays de Rimouski, le privant d'une bonne partie du territoire arable qui lui était nécessaire pour l'établissement et la fixation de son sur-

plus annuel de population, surplus qui était alors comme il est encore aujourd'hui considérable; à deux reprises après cela, en 1933 et en 1937, à la suite de nouvelles excursions d'enquête, des colonies ouvertes un peu partout dans le diocèse, sur des lots nouvellement cédés à la colonisation et qui avaient permis l'établissement d'un grand nombre de familles. Parmi ces colonies, quelques-unes des mieux réussies se trouvaient précisément sur des terres sauvées de l'inondation, vers 1928, par exemple, l'agrandissement de Saint-Juste, sur le lac Témiscouata, Saint-Emile et Saint-Godard, en direction nord, dans le canton d'Auclair, l'agrandissement de Saint-Michel-de-Squattek, dans le canton Robitaille, et, dans le canton Biencourt, la Nativité et le Lac-des-Aigles, cette dernière colonie placée sous le vocable de Saint-Isidore, maintenant à la veille de s'ériger en paroisse, avec ses 225 familles et ses 1,375 âmes de population. C'est précisément au Lac-des-Aigles que s'est tenue l'une des journées du congrès de 1945.

Au Lac-des-Aigles, colonie née d'hier — les premiers colons sont de 1931, venus par la voie d'une rivière insinuant son cours à travers la forêt et si étroite que les arbres des deux rives se rejoignaient au-dessus d'elle, la couvraient de leur ombre et formaient une arche pour l'accueil aux pionniers—, j'ai entendu la voix de Monseigneur l'évêque de Rimouski, père et surveillant de ses ouailles, dans l'accomplissement littéral de sa charge épiscopale qui est de *regarder sur* le troupeau commis à sa garde, soucieux de son bien temporel en même temps que spirituel, commenter aux agrestes congressistes, sur le ton paternel de l'homélie, des textes du grand saint Paul sur le devoir d'état, leur prêcher la nécessité de l'instruction et de l'association professionnelle, leur indiquer comment atteindre à

celle-ci par la recherche de celle-là, par la pratique aussi du bon sens, qui n'est pas autre chose, sous une désignation plus ordinaire, que la sagesse, cette vertu dont il est dit dans le livre de la Bible qui lui est consacré que "son commencement le plus assuré est dans le désir de l'instruction". S'instruire des choses de son métier, cela fait partie du devoir d'état, du devoir envers soi-même, envers sa famille, envers son prochain; par l'association professionnelle, l'instruction se fait collective; et, si elle correspond véritablement à l'acquisition du bon sens, de la sagesse, se fondant sur la foi et s'inspirant de la charité, elle devient profitable à tous, elle profite à tous et fait luire pour tous le signe de l'espérance. C'est ainsi que l'association professionnelle, dans le cadre de notre religion et dans le milieu physique qui nous est propre, apparaît un organisme essentiel, qui facilite à chacun l'acquittement de ses devoirs et de ses obligations, lui facilite par le fait même la tâche de son salut. Mais encore une fois, l'association professionnelle ne saurait aller sans l'instruction, l'instruction véritable, celle par laquelle on atteint au bon sens, par laquelle on acquiert la connaissance du bon sens. C'est par le bon sens et selon le bon sens, en esprit de foi, de charité et d'espérance, que nos gens de la terre, agriculteurs et bûcherons (comme ceux de la mer et aussi ceux de la manufacture et de l'atelier, ceux encore des professions), doivent apprendre à connaître leur métier, à le bien connaître, à y acquérir toute la compétence possible, à se mêler de leurs affaires, à s'en mêler eux-mêmes.

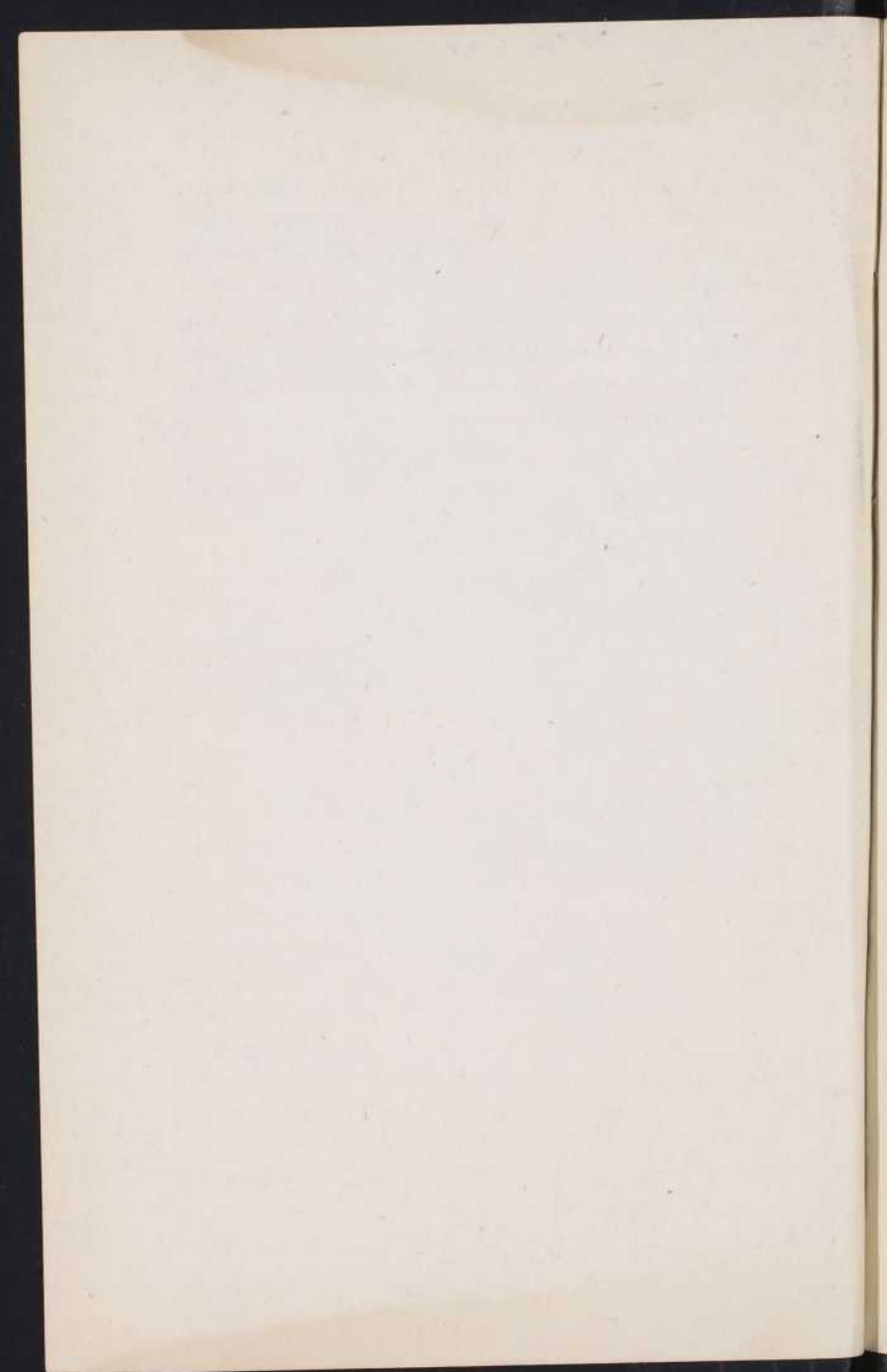
Exhortations de grande sagesse que j'ai entendues là, de la bouche d'un évêque de chez nous, en un lieu du Témiscouata, où il n'y a pas tant d'années encore régnait la forêt immense. Un modeste temple y est maintenant dres-

sé, bâti par des colons qui ont pratiqué la corvée du Bon Dieu, comme au temps d'autrefois, et voulu, des premiers ais taillés dans les billes d'épinettes du pays qui allait devenir leur et qu'ils allaient rendre fertile, Lui construire une maison, qu'Il y fût, dès leurs commencements, présent parmi eux, qu'Il y demeurât, dans son Fils, sous les apparences du Pain et du Vin.

Tout autour, l'organisation de la vie paroissiale a marché à grands pas: le presbytère et la salle commune, un dispensaire et sa garde-malade, une école déjà trop petite pour ses trois institutrices avec 90 écoliers et écolières, un terrain de jeux, sur lequel les courses répétées des jeunes équipiers ont tracé les sentiers indélébiles du losange, une fabrique coopérative de beurre que Monseigneur est allé bénir, des comptoirs de commerce en surabondance, des boutiques où s'exercent divers métiers, sept scieries, plus trois fabriques de portes et châssis; dans la campagne, car déjà la forêt s'éloigne des bords du lac, huit autres écoles. A la disposition des gens du bourg, population de 250, comme des colons des rangs, une Caisse populaire qui compte 220 sociétaires, 202 déposants avec \$30,000 à l'épargne et un chiffre d'affaires, rentrées-sorties, de \$525,000 en cinq ans. L'avenir de la colonie, en voie de passer du défrichement à l'état agricole, paraît maintenant bel et bien assuré.

Au moment où le gouvernement provincial de Québec, par celui de ses ministres qui est particulièrement chargé de la chose, M. J.-D. Bégin, annonçait un vaste programme de colonisation comportant la dépense d'une quarantaine de millions de dollars, il m'a semblé utile et opportun de revoir le pays de Rimouski, de me rendre compte précisément de l'état où en sont ren-

dues, dans ces régions, les entreprises de la dernière quinzaine d'années. Il est fort heureux qu'au début de ma nouvelle enquête, j'aie pu assister au congrès rimouskois, trilogie de comices agro-forestiers. J'y ai trouvé la preuve que ce qui s'est fait dans un passé récent est en train de se consolider, de la bonne manière, sous le signe de l'étude et de l'instruction professionnelles, de la compétence, de la connaissance de ses affaires, de la coopération, de l'entraide, du bon sens.



CHAPITRE II

Les pêcheurs de l'île Verte

La chronologie, qui va de pair avec la géographie puisque l'on a dit de l'une et de l'autre qu'elles constituent comme les deux yeux de l'Histoire, est tenue pour une science, celle des temps et des dates historiques. Science qui s'apparente aux mathématiques, qui fait large usage des chiffres, devenus son langage habituel, un usage presque exclusif, mais science qui n'en reste pas moins très sujette aux aléas de la relativité. Aussi bien ne conviendrait-il pas d'affirmer que l'Isle-Verte est d'établissement plus ancien que ses voisines, les Trois-Pistoles, Rimouski ou Cacouna; ni même que, dans le territoire de l'Isle-Verte, la paroisse continentale, sise sur le littoral de la terre ferme et qui a pour vocable la Décollation de saint Jean-Baptiste, doit son nom à l'île Verte, dite Petite Ile, pourtant longue de neuf milles et large de trois, qui se

trouve à une lieue au large, face à Tadoussac et à l'embouchure du Saguenay et qui constitue une paroisse distincte et autonome, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Ce sont choses qui se débattent parfois entre gens de ces divers lieux du pays de Rimouski et que les savants, quelque jour, finiront sans doute par établir d'incontestable façon.

Il n'importe pour le présent.

Si la relation de ma nouvelle tournée dans les pays d'En-Bas commence par la Petite Ile de l'Isle-Verte, il n'y a là aucune velléité ou arrière-pensée de préjugement en la matière. Une chronologie d'ordre contemporain l'a prévu ainsi: c'est à la Petite Ile que s'est commencée ma tournée; de plus, le cas de la Petite Ile de l'Isle-Verte est tout à fait particulier: c'est le seul endroit du pays de Rimouski, en bordure d'un littoral maritime long de cent cinquante milles, où il existe un groupe de pêcheurs organisés en syndicat coopératif, depuis deux ans, pour leur plus grand bien, après étude commune de leur propre affaire et qui, en tant que coopérateurs, se sont affiliés à la fédération *des Pêcheurs-Unis de Québec*. Le drapeau bleu marine et blanc, avec sur le blanc les majuscules: *P. U. Q.*, — que l'on retrouve plus fréquemment en Gaspésie, — flotte maintenant sur le modeste mais très prometteur entrepôt où les gens de la Petite Ile vont porter, après fumage à domicile et selon une méthode améliorée, le hareng et les autres poissons pris dans les fascines qu'ils disposent sur leurs bords.

L'adoption de ce drapeau n'a pas été qu'une petite affaire et qui n'a pas dépendu des seuls pêcheurs sédentaires de l'île Verte. Au sens de la loi, depuis que les pêcheries maritimes de la province de Québec — il y a de cela une quinzaine d'années — sont passées de l'administration fé-

dérale à l'administration provinciale, les eaux du Saint-Laurent, en amont de Sainte-Anne-des-Monts ou de quelque part par là, étaient considérées comme territoire de pêche sportive. Cela peut paraître étonnant, mais c'est un fait. Les pêcheurs sédentaires de la Petite Ile, qui exercent pourtant depuis toujours leur métier de pêcheurs et qui ont toujours offert dans le commerce, même quand cela ne rapportait pas pour la peine, le produit de leurs prises, étaient donc tenus pour des pêcheurs non pas seulement sédentaires, mais sportifs, surtout sportifs et, comme tels, ils ne pouvaient bénéficier des avantages que la loi confère aux pêcheurs maritimes des parages du golfe. Il leur a fallu, ce qui n'est jamais facile, demander et obtenir une modification de la loi, pour qu'il leur devînt possible d'accéder de plein droit à la fédération des *Pêcheurs-Unis*. Chose maintenant faite et qui leur a valu, tout de suite, comme nous l'allons voir, une très sensible amélioration de leur sort de pêcheurs.

L'organisation coopérative et l'affiliation de leur groupe, une quarantaine de familles, à la fédération des *P.U.Q.*, n'ont certes rien changé au caractère insulaire de leur milieu. Il est aussi difficile aujourd'hui qu'il l'était autrefois de franchir, à mer basse, le petit détroit qui sépare l'île de la terre ferme. Non pas qu'il manque jamais d'eau au centre du passage, mais quand la mer s'est retirée, les bords sont extrêmement vaseux, tant d'un côté que de l'autre, et l'atterrissage est pour ainsi dire impraticable. Avant de s'être organisés pour la préparation, l'entreposage et la vente coopératifs, les pêcheurs de l'île Verte se rendaient simplement au quai du côté de la terre ferme et là, où de temps immémorial s'était établi comme une sorte de marché volant, entre deux marées, ils devaient trouver pre-

neurs pour leurs marchandises. Au moment du reflux, pressés qu'ils étaient de se rembarquer, ils devaient la plupart du temps céder leur poisson à vil prix, par exemple, trois ou quatre dollars, prix d'ordinaire payable en marchandises, pour un paquet de cent douzaines de harengs, sinon le rejeter à la mer. Ils ne possédaient pas chez eux d'installation suffisante pour en assurer la conservation. Si bien que la pêche, qui est pourtant abondante dans tout le voisinage de l'île et pour diverses sortes de poissons, notamment l'aloise et la sardine, en plus du hareng, était de plus en plus délaissée. La population de l'île tirait maigrement sa subsistance de l'agriculture, avec la pomme de terre comme seul article d'exportation et susceptible de rapporter un peu d'argent pour les besoins autres que ceux de l'alimentation.

La coopération, bien étudiée, bien comprise, bien organisée, sous la direction d'un jeune curé, M. l'abbé Philippe Blais, rentré d'un long voyage en Europe avec des idées à en revendre, est venue sauver, en moins de deux ans, une situation qui paraissait désespérée. La pêche a repris sa vogue et, cette fois, le métier rend et rend bien. Les pêcheurs ont appris à bien préparer leur poisson, par un procédé de fumage au ralenti. Ils ne l'offrent plus en vrac, par paquets de cent brochettes d'une douzaine, mais par petits colis, qu'il s'agisse de poissons entiers et dorés par le fumage ou de poissons découpés en filets, les colis enrobés dans la cellophane ou le papier paraffiné et disposés en des cartons qui portent le nom de leur syndicat. Le tout s'expédie à Montréal et se vend au comptoir que les *Pêcheurs-Unis* ont établi dans le haut du boulevard Saint-Laurent, sous la gérance de M. Marcel Langlois.

Le syndicat n'en est encore qu'à ses débuts: la saison

1944 a été sa première, alors qu'il a expédié à Montréal de l'aloise fraîche et enneigée, pour une valeur de \$88; un wagon de hareng salé, qui a rapporté \$1,403; de la sardine salée, pour \$538 et du poisson fumé, par le nouveau procédé, pour \$2,335. A la fin de juin 1945, alors que le mode d'emballage n'était pas encore changé, les expéditions avaient été de 580 barils de hareng salé au prix moyen de \$7 le baril (\$4,060); 2,000 douzaines de hareng fumé, au prix de \$15 les cent douzaines (\$300), et, à titre d'essai, des oeufs d'aloise, qui devraient pouvoir servir à la préparation d'un genre de caviar. Le hareng fumé à \$15, c'est trois fois, même davantage, le prix que les pêcheurs en obtenaient autrefois par la vente à quai, et prix que souvent il leur fallait, répétons-le, accepter en marchandises et non pas en argent liquide. Il va sans dire que les exportations pourront s'augmenter considérablement. Les résultats de la coopérative à ses débuts dépassent quand même et de beaucoup ce qui s'était jamais obtenu antérieurement. Le mode d'emballage, qui venait tout juste d'être tenté en juillet 1945, remportait déjà un succès dépassant les espérances. Le syndicat entretient d'autres projets: fabrication de caviar d'oeufs d'aloise, de poissons marinés, harengs et sardines, en petits bocaux de verre ou d'aluminium. L'actif curé de l'île a rapporté d'Europe des recettes de marinages, types suédois et autres, dont il entend faire profiter ses paroissiens syndiqués. Il y a aussi le marsouin, le terrible marsouin, que des avions sont allés déjà bombarder et dont la chasse, convenablement organisée, pourrait rapporter pour la peine aux insulaires.

Ceux-ci possèdent déjà un entrepôt modeste mais qui s'agrandira, où les pêcheurs vont porter le poisson frais, pour qu'il se fasse enneiger promptement en vue de l'expé-

dition rapide vers Montréal, aussi le poisson salé ou fumé. Salage et séchage se font à domicile, mais les familles de pêcheurs, pour ce qui est du fumage, ont appris le procédé au ralenti et s'appliquent à le pratiquer, de façon à produire une marchandise meilleure de qualité et d'apparence. A l'entrepôt, dont la liste hebdomadaire de paie, après quelques mois seulement d'opération, était de trente dollars, le poisson subit une classification rigoureuse avant d'être emballé et expédié. Le syndicat garantit la qualité de sa marchandise et il a l'ambition de maintenir celle-ci: les prix s'en ressentent.

L'agriculture continue comme de raison de représenter une part appréciable du travail de cette population insulaire, agriculture familiale cependant, pour répondre aux besoins mêmes de la famille. D'exportation agricole, il n'y a que celle de la pomme de terre, qui vient très bien dans le sol sablonneux de l'île. Mais les choses étant ce qu'elles sont maintenant, la pêche ne tardera pas à redevenir le grand moyen, en beaucoup mieux, de faire entrer dans la paroisse l'argent dont les gens ont besoin. Ça sera le résultat de la coopération, de l'étude en commun, et intelligente, à laquelle une population insulaire s'est mise de son propre problème.

CHAPITRE III

Fait d'entreprise privée et familiale à l'Isle-Verte

Les convois réguliers du *Canadien-National*, dans la région des pays d'*En-Bas*, le long du rail qui va de Montréal à Halifax, ceux qui sont de la classe des grands rapides comme les autres qui sont de petite vitesse, ont pris l'habitude, depuis la cessation des hostilités en Europe et le rapatriement des soldats canadiens, d'être régulièrement en retard et avec beaucoup de variété dans le retard. Celui-ci peut tout aussi bien être d'une demi-heure que de deux, trois ou quatre heures. D'ailleurs, le public est prévenu en conséquence; dans chaque gare, des affiches l'informent de l'anormalité du service et l'invitent à ne pas voyager ferroviairement hors le cas de nécessité.

Un retard de ce genre, long de quatre heures, m'a valu, au retour d'une visite aux pêcheurs maintenant organisés de la Petite-Ile, de prolonger pour la peine mon séjour

en la paroisse continentale de l'Isle-Verte, celle qui est placée sous le vocable de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, et de mieux prendre connaissance des archives intéressantes que M. le curé Emile Guimont conserve en la voûte de son presbytère. Il y a là de très vieux papiers, par liasses imposantes, dont quelques-uns remontent au régime français. Ce sont des actes notariés, des actes plus modestes, relatifs à des naissances, à des mariages, à des sépultures et rédigés, souvent, sur formules imprimées, par des missionnaires, notamment le Récollet Ambroise Rouillard et le Jésuite Jean-Baptiste de la Brosse, qui venaient chaque année de Tadoussac sur la côte sud pour le bénéfice des quelques habitants blancs qui se trouvaient là et aussi des Indiens de la tribu des Malécites. Il faut savoir gré au deuxième curé qui eut résidence à l'Isle-Verte, l'abbé Joseph Pâquet (1790-94), d'avoir su faire la cueillette de ces vieux documents restés jusque-là épars dans les familles.

L'un de ces documents, parmi les plus importants, indique comment, au début de leur histoire, quatre localités pourtant fort distantes les unes des autres, Cacouna, l'Isle-Verte, les Trois-Pistoles et Rimouski, n'en faisaient qu'une. Il s'agit d'une lettre d'admonestation sévère qu'adressait aux habitants des Trois-Pistoles, le vicaire général Henry-François Gragé, agissant au nom de l'évêque de Québec, Mgr Briand, que l'âge et la maladie empêchaient de vaquer à sa charge. C'était en 1784; quelques années auparavant, un missionnaire, M. Auclair, avait été désigné, avec résidence à l'Isle-Verte, pour desservir les gens de cet endroit, aussi ceux de Cacouna (distance de 14 milles par le chemin de grève), ceux des Trois-Pistoles, établis à plus de dix milles, et ceux de Rimouski, qui se trouvaient à quarante milles au moins. Le missionnaire se rendait, le diman-

che, à l'un de ces endroits, mais il était entendu que les gens de l'endroit où la messe aurait été célébrée le reconduiraient à la résidence de l'Isle-Verte. Ce que les habitants des Trois-Pistoles, sans doute par esprit de ferveur, se refusaient à faire. Ayant le missionnaire chez eux, ils le voulaient garder et, à cette fin, ils négligeaient de le reconduire à sa résidence. Le grand vicaire Gravé leur adresse là-dessus une remontrance rédigée en des termes énergiques, voire véhéments; il leur expose que les gens de Rimouski auraient bien plus de raison d'agir ainsi, mais ne le font point; que, pour le bon ordre, il appartient au missionnaire de décider de l'endroit où la messe sera dite chaque dimanche particulier, que chaque fois on le doit reconduire chez lui et qu'au surplus, les distances à parcourir ne sont pas une raison pour dispenser les fidèles de leur devoir d'assistance à la messe dominicale.

On ne s'imaginerait pas, au jour d'aujourd'hui, même avec l'automobile, les gens de Rimouski allant à la messe à l'Isle-Verte ou à Cacouna. Dans le temps il y a un siècle et demi, la chose paraissait très normale. Il faut dire toutefois qu'elle ne s'est pas éternisée. Aux environs de 1800, les quatre endroits avaient chacun un missionnaire résident et, vingt-cinq ou trente ans plus tard, les paroisses étaient érigées. Depuis, non seulement se sont-elles organisées distinctement, mais elles ont essaimé et c'est tout un chapelet de paroisses qui se sont établies, de Cacouna jusqu'à Rimouski, en bordure de la mer: Saint-Arsène, Saint-Eloi, la Rivière-Trois-Pistoles (Tobin), Saint-Simon, Saint-Fabien.

Avec Rimouski, devenu évêché et qui s'est donné quatre paroisses à part celle de sa cathédrale, l'Isle-Verte et les

Trois-Pistoles restent comme de raison les principaux centres.

L'Isle-Verte, qui se peut donner l'air d'une petite capitale avec son titre de chef-lieu du comté de Rivière-du-Loup, qui a déjà eu, vers les 1860, son *Institut Littéraire de l'Isle-Verte*, avec bibliothèque et salle de conférences, avait tout de même été jusqu'à tout récemment une paroisse surtout agricole. Une scierie que les Price y avaient établie, aux environs de 1850, est depuis longtemps disparue. Rimouski, Priceville et Matane, où les Price ont émigré, aussi les Trois-Pistoles, sont devenus maintenant les centres de l'industrie du bois.

Un renouveau industriel se dessine pourtant à l'Isle-Verte, renouveau intéressant. Il y a d'abord la mise en exploitation, sur une grande échelle, depuis trois ou quatre ans, des tourbières du voisinage, par des New-Yorkais de race juive, les frères Meyer. Ceux-ci ont organisé, après avoir acquis les tourbières de Canadiens français qui les possédaient mais qui en avaient à peine ébauché l'exploitation, la *Premier Peat Moss*. Sous cette étiquette, la tourbe de l'Isle-Verte, qui est, dit-on, d'excellente qualité et qui trouve des utilisations nombreuses dans toutes sortes d'autres industries, se vend non seulement au Canada et aux Etats-Unis, mais dans les pays des trois Amériques. Les propriétaires de l'entreprise ambitionnent, paraît-il, maintenant que les circonstances vont s'y prêter, d'offrir leur produit sur les marchés d'Europe. Les tourbières de l'Isle-Verte, dont les moulins et les entrepôts se trouvent en bordure de la voie du chemin de fer, emploient un bon nombre d'ouvriers.

Une autre industrie, la *Filature de l'Isle-Verte*, appartient à des Canadiens français, MM. Léon et Roland Thé-

riault, le père et le fils. Entreprise toute récente aussi, dont l'établissement ne remonte qu'aux premiers mois de 1939, à laquelle la guerre est venue donner une impulsion considérable. La filature s'était établie d'abord comme industrie locale et régionale, pour traiter, fabriquer les laines du pays: lavage, cardage, filage, tissage, teinture et repassage des étoffes.

Mais la laine, domestique aussi bien qu'importée, est vite tombée sous le contrôle de l'administration du temps de guerre et l'industrie de MM. Thériault, comme d'autres du même genre et d'autres genres, a dû se mettre à produire pour fins militaires. Le député fédéral du comté, M. Jean-François Pouliot, lui a d'ailleurs obtenu, presque tout de suite, des contrats pour la fabrication de cette sorte de couvertures grises qui servent à l'armée. Il s'en est expédié de la *Filature de l'Isle-Verte*, avec l'étiquette en français de celle-ci cousue sur chaque pièce, bien au delà de cent mille; les tout derniers envois, au cours du mois de juillet, se sont faits à destination des Indes. C'est ainsi qu'une industrie commençante de chez nous a eu l'occasion de faire connaître son nom en beaucoup de pays d'Europe et d'Afrique, jusqu'aux antipodes asiatiques et que déjà des demandes d'informations lui viennent de ces divers points. La laine domestique, provenant des campagnes du voisinage ou même de campagnes aussi éloignées que celles du Nouveau-Brunswick, côté Madawaska et côté baie de Chaleur, n'aurait pas suffi à alimenter la production des couvertures militaires; les contrôleurs de l'Etat ont dû y ajouter, en fortes quantités, des laines importées en suint d'Angleterre et d'Australie. La fabrique emploie présentement une quarantaine d'ouvriers et d'ouvrières. Sa production, avec trois cardes, deux fileuses, neuf métiers, deux

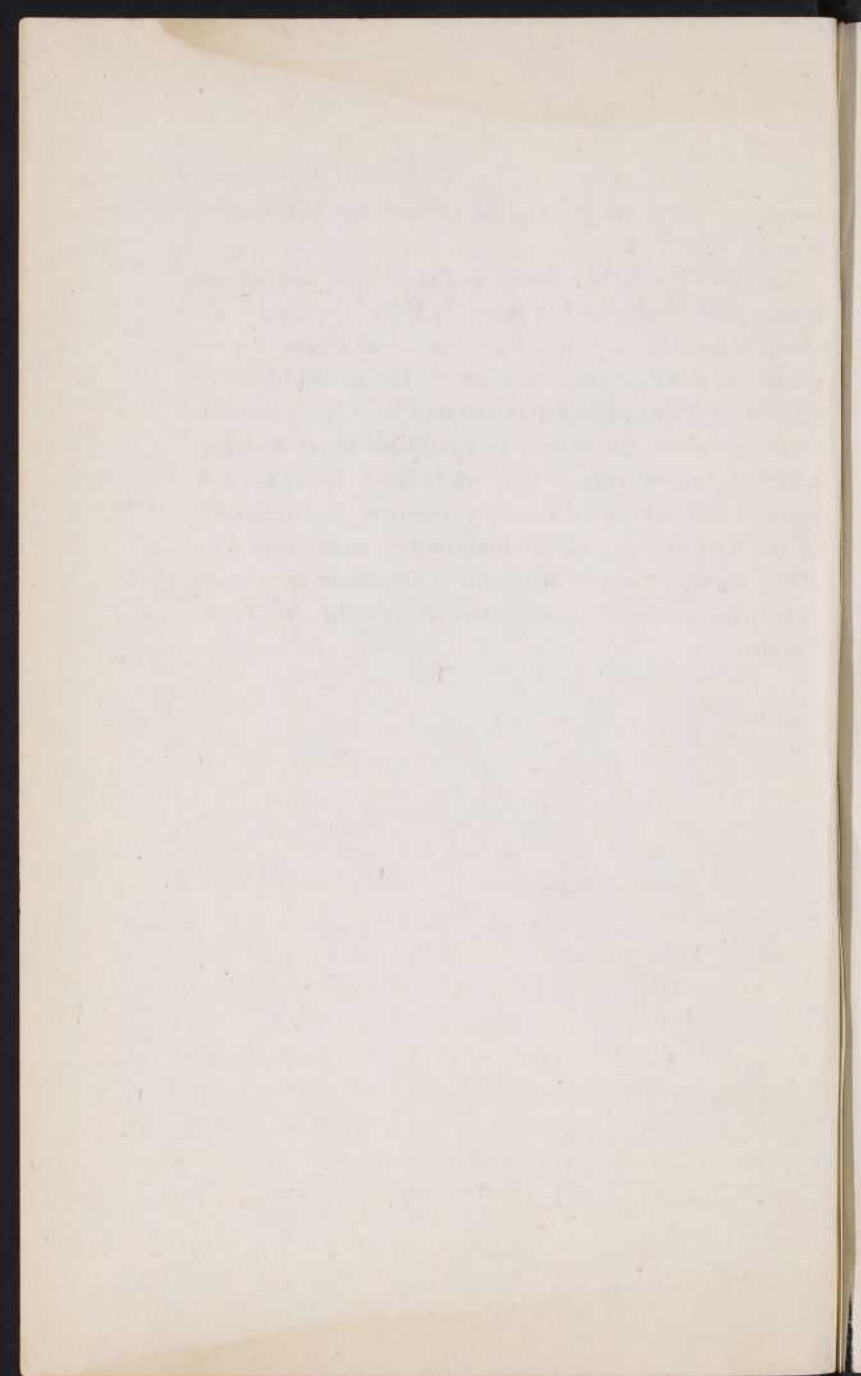
foulons et une cuve à teinture, est de 3,000 verges de tissu par semaine. À ses débuts, au printemps de 1939, elle ne disposait que de trois métiers.

Tout en travaillant pour l'armée, ce qui était de nécessité dans les circonstances, la *Filature de l'Isle-Verte* n'a pas négligé, en vue de son avenir d'après-guerre, la production que l'on peut qualifier de civile. C'est ainsi qu'elle carde et file, pour le compte de familles de cultivateurs, de la laine que celles-ci lui envoient et cette clientèle rurale s'étend maintenant bien au delà des limites de la province de Québec et des franges de la province voisine du Nouveau-Brunswick, jusqu'en Ontario et jusqu'au Manitoba. Outre cela, avec de la laine du pays et d'autres laines aussi, en autant que le régime du temps de guerre a pu le permettre, sous la direction technique de M. Gustave Leclair, elle s'est donné une production aussi diversifiée que possible : laine en écheveaux, couvertures d'automobile, flanelles et tweeds de dessins variés, tissus fins de différentes sortes, marchandise qu'elle offre dans le commerce et pour laquelle, on le conçoit, il ne lui est pas difficile de trouver preneur.

Les ateliers, d'assez vaste étendue, se situent à la sortie du village, trois quarts de mille à l'ouest de l'église, sur la rive gauche de la rivière Verte, à l'endroit où celle-ci, ayant fait un coude, saute en cascade avant d'atteindre son embouchure et de porter au Saint-Laurent le tribut de ses eaux. La rivière Verte, issue du canton témiscouatain de Whitworth, après avoir drainé, au long d'un parcours tumultueux de trente milles, un territoire de quelque deux cents milles carrés, et reçu les eaux de la rivière Cacouna, — dix milles de cours et bassin de cinquante milles carrés

— pourrait probablement offrir encore de l'énergie à d'autres industries.

Comme c'est là, la *Filature de l'Isle-Verte*, dans la paroisse continentale qui fait face à la Petite-Ile, où des pêcheurs sédentaires ont su si bien voir à leur affaire et s'organiser en syndicat coopératif, est un fait particulièrement intéressant d'entreprise privée et familiale. On ne pourrait souhaiter mieux que de voir s'en établir d'autres de même caractère dans un coin de pays où la forêt, au train où se pratique son exploitation, plus exactement sa destruction, ne saurait représenter encore longtemps le gagne-pain d'un grand nombre. Ce que nous aurons l'occasion de voir en examinant le cas de la paroisse toute proche des Trois-Pistoles.



CHAPITRE IV

L'activité présente aux Trois-Pistoles

En venant de Rimouski, vers le sud-ouest, après avoir dépassé les sables dorés de la plage en demi-lune du Sacré-Coeur et l'incomparable paysage des caps et des îlots du Bic, la route s'écarte de la mer et s'engage entre des pitons rocheux, qui bordent le littoral, le masquent, et des pentes, dernières terrasses adoucies et chevelues des monts Notre-Dame, qui viennent de l'intérieur. Des paroisses essentiellement agricoles, Saint-Fabien et Saint-Simon, occupent le long de ce défilé d'une vingtaine de milles des terres grasses que sillonnent de vifs cours d'eau, notamment les ruisseaux qui déchargent des lacs très poissonneux de l'arrière-pays, lac Saint-Mathieu et lac Pitchepin, au coeur de l'ancienne et très vaste seigneurie Nicolas-Rioux, devenue, moins le territoire d'une paroisse qui date de 1858, Saint-Mathieu, le domaine forestier de la *Brown Corporation*.

Passé Saint-Simon, la mer reparait: au fond, la côte Nord qui s'estompe en gris; en deçà, l'île aux Basques et ses petits acolytes, les Rasades, et, en contrebas, jusqu'à la falaise rocheuse qui s'avance, là-bas, comme un doigt, le village des Trois-Pistoles.

Ce nom, étrange, des Trois-Pistoles? On en a tenté bien des explications. Charles Gauvreau, dans une monographie déjà ancienne, parle de trois pistoles qu'un soldat français, de passage en ce lieu, y aurait perdues. Simple supposition. Ne pourrait-il aussi bien s'agir de pistoles ayant appartenu aux Basques de la préhistoire canadienne et américaine, qui ont manifestement donné leur nom à l'île d'en face, où ils ont laissé des ruines de grand intérêt et que la Société Provencher, institution privée de la ville de Québec, conserve précieusement, en même temps qu'elle se charge de la surveillance d'un sanctuaire d'oiseaux établi sur les Rasades?

Les Trois-Pistoles sont en tout cas, de nos jours, au jour d'aujourd'hui, un village qui se donne des allures de petite ville, avec sa belle église à dôme de cathédrale, sa population qui augmente sans cesse, ses rues très correctement indiquées à la française: Maurice-Martel, Saint-Jean, Le Gobelet, Curé-Bourget, les Rasades, les Basques, Père-Nouvelle. Cette toponymie urbaine et française survient ici d'autant plus à propos que les Trois-Pistoles sont, depuis pas mal d'années déjà, le siège d'une *French Summer School*, sous les auspices de la *Rockefeller Foundation* et de l'*Université McGill*, qui attire des gens de langue anglaise des huit autres provinces et même des Etats-Unis, sans parler d'un bon nombre de gens de langue française, instituteurs et institutrices pour la plupart, qui viennent

s'y perfectionner en anglais tout en apprenant le français aux autres.

Le problème du transport et des voies de communication en a toujours été un, à toutes les époques, d'importance première dans le Bas-du-Fleuve. Nous avons vu comment, en 1874, ce problème affectait le ministère religieux et comment il valut alors, de la part du vicaire général Henry-François Gragé, une admonestation sévère aux gens des Trois-Pistoles. Ceux-ci cherchaient déjà, à cette époque lointaine, en monopolisant le missionnaire, à attirer chez eux les gens de l'extérieur. Ils continuent, en 1945, de faire de même. Mais il ne manque plus, comme autrefois, de bons chemins pour conduire jusque là. C'est de plusieurs paroisses voisines, Saint-Fabien, Saint-Simon, aussi Sainte-Françoise, que leur viennent, par la route carrossable et par la voie ferrée, des gens qui s'embauchent à des industries diverses, celle du bois, celle de la pierre, du bois surtout, avec cinq scieries importantes et une sixième qui est moindre. Les six ensemble parviennent toutefois à passer dans leurs machines à raboter et à planer, installées en bordure des voies du *Canadien-National*, en une année, quelque chose comme 75,000,000 de pieds de planches. Ce qui dépasse de beaucoup, au dire des connaisseurs, une récolte forestière qui équivaldrait à la croissance annuelle possible et au mieux de tout ce qui subsiste de forêt dans le pays entier de Rimouski.

Une route venue de l'intérieur, avec de nombreux affluents, aboutit aux Trois-Pistoles et apporte à ce village en progression, mais progression qui, selon toute vraisemblance, ne durera qu'un temps, pour être suivie par une régression proportionnée, le bois d'une foule de colonies établies dans l'arrière-pays, Rimouski et Témiscouata, et

qui achèvent, depuis la guerre et les hauts prix, de se dépouiller de leurs forêts: Saint-Médard, Saint-Guy, Sainte-Rite, le Lac-des-Aigles, l'Esprit-Saint, la Trinité-des-Monts, sans parler de paroisses anciennes, comme Saint-Matthieu, où des cultivateurs, tentés par l'appât d'un gain pécuniaire immédiat, n'hésitent pas à abattre les derniers arbres de leurs terres. Outre cela, il vient vers les Trois-Pistoles du bois de la seigneurie Nicolas-Rioux où la *Brown Corporation*, dit-on, concède des droits de coupes à de petits entrepreneurs.

Les Trois-Pistoles ont toujours été un centre de l'industrie du bois, un centre indépendant si l'on peut ainsi dire, qui existait en marge des grandes compagnies, notamment la compagnie *Price* dont les établissements se trouvent plus en aval sur le fleuve. Depuis trois ans, la production du bois a quintuplé à cet endroit. L'exportation, par voie de Halifax, Montréal ou Québec, se fait sous la forme quasi brute: madriers tout juste sciés, planches grossièrement rabotées ou n'ayant subi qu'un premier planage; parfois sous la forme brute: billes de bois franc, simplement équarries, qui s'en vont en Angleterre pour servir, après tranchage ou déroulage là-bas, à des plaques dont l'avionnerie a besoin.

Dans les temps anciens, quand le roi de France concédait des seigneuries, que ce fût dans les pays d'En-Bas ou ailleurs, il se réservait les bois de chêne, pour la quille et la mâture de ses navires. De nos jours, les dernières épinettes et les plus beaux bois francs de ces mêmes territoires, sans réserve aucune, sont allés à la guerre. Le pays laurentien et de façon particulière le pays de Rimouski viennent de connaître des dévastations forestières d'envergure. Et le jeu continue.

On dira sans doute dans quelque temps, quand le mal sera complet et irréparable, que cette exploitation abusive et destructive de la forêt a été le fait de colons imprévoyants, pilliers de lots. Ça ne sera pas nouveau, l'argument a déjà servi en d'autres circonstances identiques: le colon a le dos large, d'autant plus qu'il n'a guère le moyen de présenter une défense. Ça ne sera pourtant qu'une partie de la vérité. l'on évitera de faire la part de responsabilité de ceux qui ne sont pas colons et qui, présentement, encouragent les colons dans cette voie, les y poussent contre tout bon sens.

Autrefois, l'industrie du bois aux Trois-Pistoles était locale. Elle se situait plus précisément à l'endroit qui porte le nom de Rivière-Trois-Pistoles et qui a sa propre église paroissiale (Saint-Jean-Baptiste), à deux milles de distance de la paroisse-mère, qui est sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges. La gare du chemin de fer à la Rivière-Trois-Pistoles porte le nom de Tobin, en l'honneur de feu E. W. Tobin, qui fut député de Richmond aux Communes, ensuite sénateur, et qui eut à cet endroit un établissement qu'approvisionnait en bois un domaine forestier dans le pays en arrière. Ce domaine est, sauf erreur, devenu la propriété de la *Brown Corporation*. Du temps de l'entreprise Tobin et des autres de même calibre, l'industrie des Trois-Pistoles n'étendait pas sa récolte de matière première, le bois en grume, au delà des bassins de la rivière Trois-Pistoles et du sinueux autant que pittoresque affluent de celle-ci, la Boiscouscache. Bassins d'ailleurs de belles dimensions: 392 milles et 140 milles respectivement, qui ne suffisent plus toutefois à l'industrie d'aujourd'hui. Les principales scieries des Trois-Pistoles, dont l'une doit appartenir à des gens de l'Ontario puisque son enseigne,

sur la grande route nationale, porte, à côté de son nom: *Head Office, Toronto, Canada*, sont d'établissement tout récent et aménagées pour produire en masse et rapidement. C'est ainsi que des bois mous et des bois francs, d'essences feuillues et conifères: pin, sapin, épinette, cèdre, merisier, bouleau, érable, hêtre, leur viennent en volume considérable et à flot continu, par camions, des paroisses et des colonies déjà mentionnées et de beaucoup d'autres encore. Partout, la coupe systématique et définitive, qui ne laisse rien subsister de la forêt. Les scieries ont des agents, acheteurs et sous-entrepreneurs, dans un très vaste rayon du pays avoisinant. On dit même qu'il leur arrive d'acheter, par intermédiaires, des droits de coupe sur des lots de colons et des terres de cultivateurs et ce sont alors des bûcherons à gages qui, souvent avec des moyens mécanisés et motorisés, accomplissent le travail. Le colon et le cultivateur, après avoir reçu le prix convenu, n'ont alors qu'à regarder faire; et c'est vite fait. Chose sûre et certaine, le nombre des ateliers improvisés en forêt, pour le premier sciage du bois, est impressionnant dans toute la région.

Régime qui ne peut durer longtemps et qui n'est pas de nature à assurer l'avenir du pays, dont l'économie doit se fonder principalement sur la forêt autant que sur l'agriculture. La forêt disparue, ce qui ne saurait tarder au train où vont les choses, les scieries s'en iront et elles laisseront après elles une population de chômeurs sans aucun espoir d'embauchage local. Il y a dix ans et même davantage, l'on prédisait que la forêt rimouskoise, à l'allure où se pratiquait l'exploitation, ne pourrait durer plus d'une trentaine d'année, peut-être même pas vingt-cinq ans. L'exploitation n'a pas diminué depuis lors, bien au contraire, elle s'est accrue et, avec la nouvelle guerre mondiale,

elle a pris des proportions calamiteuses. C'est tout particulièrement le cas dans la vaste région qui, par la voie mouvante de quelques rivières et surtout par les voies de l'autocamion, a maintenant sa sortie d'exportation par les Trois-Pistoles.

Pour l'heure, ce village à l'allure de petite ville est débordant d'activité. Sa population s'est accrue de soixante familles dans la seule année 1944. Le bâtiment y bat son plein, des quartiers nouveaux s'ouvrent et le logement y est aussi rare qu'à Montréal. Si bien que des employés des scieries ont conservé leurs domiciles dans les paroisses d'où ils sont venus, où ils retournent en fin de semaine, parfois plus souvent. Population itinérante, qui a grande chance d'être demain migrante, comme il s'en trouve déjà trop dans les pays d'En-Bas.

Deux autres industries des Trois-Pistoles offrent heureusement un caractère plus permanent, l'une vieille de plus d'un demi-siècle, la tannerie et la fabrique de chaussures *Hector Rioux & Fils*, entreprise familiale, l'autre récente, une carrière de pierre à ballast, ouverte dans un flanc de montagne, à proximité du village, qu'exploitent conjointement la *Foundation Co.* et la *Peel Construction Co.* celle-ci, dit-on, filiale du *Canadien-National*. La carrière fournit en tout cas à ce dernier et à d'autres chemins de fer une pierre à ballast de toute première qualité, sans poussière. Elle aurait des contrats pour la fourniture de cinq millions de tonnes de pierre d'ici cinq ans, avec la perspective d'autres contrats de conséquence. À ce qu'il semble, la montagne pourra tenir le coup très longtemps.

Quoi qu'il en puisse être, d'autres montagnes du voisinage, dans le même système des Notre-Dame, doivent re-

celer de la pierre de même qualité. Aux intéressés d'y avoir l'oeil.

Le nom Rioux est assez fréquent au pays des Trois-Pistoles pour qu'il soit surérogatoire de dire que la maison *Hector Rioux & Fils* est du crû. La maison existe depuis 1890, fondée par Louis-de-Gonzague Rioux. Son fils, M. Hector Rioux, et les enfants de celui-ci: Marc, Cécile, Roger et Léo, en sont aujourd'hui propriétaires. On y fait le tannage, au tan ou au chrome, de toutes les peaux qui se peuvent acheter dans le voisinage: de vache et de boeuf, pour le cuir à empeigne; de cheval, pour le cuir à mitaine; de mouton et de loup-marin, pour le cuir de maroquinerie; de mouton avec la laine, pour la fabrication de robes de carriole; de marsouin, pour le cuir à lacet. La production courante de la tannerie est de 150 à 200 côtés par semaine, c'est-à-dire de 75 à 100 peaux de vache ou de boeuf. Une cordonnerie et une fabrique de mitaines s'ajoutent à la tannerie et donnent, en temps normal, c'est-à-dire quand la main-d'oeuvre ne fait pas défaut, que le personnel est au complet avec une trentaine d'ouvriers et d'ouvrières, une production quotidienne de 125 paires de chaussures de travail (garanties chacune pour deux mois de drave) et de 150 paires de mitaines.

Les Trois-Pistoles ont certes plus raison de se féliciter de leur carrière de pierre à ballast, de leurs industries Rioux et, pareillement, de leur *French Summer School*, que des scieries bourdonnantes mais très passagères qui contribuent, de toute l'ingéniosité de leurs savantes mécaniques, à la destruction forestière.

CHAPITRE V

Terre où les apanages ont longtemps fleuri

La fédération de provinces qui constitue le Dominion du Canada s'est donné, depuis 1867, une devise qui, géographiquement, la définit de façon fort correcte: *A mari usque ad mare*, de la mer jusqu'à la mer. ou encore d'un océan à l'autre. Le pays de Rimouski, organisé en diocèse depuis assez longtemps, depuis exactement 1867, se pourrait fort à propos donner, maintenant qu'il s'est divisé pour donner naissance, en 1922, au diocèse de Gaspé, une devise de même genre et de même valeur: d'un passage à l'autre. C'est qu'en effet il se situe entre les deux anciens passages, celui du Témiscouata et celui de la Matapédia, où les autochtones indiens tracèrent les premiers sentiers et par où s'établirent, du temps de la Nouvelle-France, les communications directes, par voie de terre, entre l'Acadie et la vallée laurentienne. Son vaste territoire s'étend à trois

grands versants hydrographiques qui sont: l'estuaire du Saint-Laurent, le long d'un littoral de cent cinquante milles; le golfe Saint-Laurent, avec sortie par la baie de Res-tigouche et la baie de Chaleur; l'Atlantique, avec sortie par le fleuve Saint-Jean et la baie de Fundy.

La péninsule de Gaspé s'offre comme le commencement en même temps que l'explication géologique, orographique et géographique du pays de Rimouski. La péninsule, si l'on veut y mettre un tant soit peu de bonne volonté imaginative en considérant sa représentation sur une carte, a l'air d'une main fermée qui se projette dans le golfe Saint-Laurent, en dessous de la terre qui s'appelle Anticosti, juste en face des îles de la Madeleine, et aussi du gros bouchon qu'est Terre-Neuve. Le pouce un peu écarté de cette main forme la baie et l'admirable, l'incomparable bassin de Gaspé; ses jointures sont les hauts plateaux, les sommets en tables des Shischocks. Quand ceux-ci s'atténuent, s'adoucissent un peu et changent de nom pour devenir les monts Notre-Dame, ils constituent comme un poignet et un avant-bras: le pays proprement dit de Rimouski.

Entre les deux passages, Témiscouata et Matapédia, le terrain, à part les terrasses qui bordent le littoral de l'estuaire laurentien, en est encore un de hauts plateaux, dont l'altitude s'abaisse rarement au-dessous de mille pieds et qui offre des élévations dépassant parfois les deux mille pieds, par exemple, l'imposant mont Comis, dans la paroisse de Saint-Gabriel, à quelque vingt-cinq ou trente milles de la mer, le mont Saint-Pierre, face à la jeune colonie de la Rédemption, le Grand Morne et la montagne de la Longue-Vue, en arrière de la ville de Rimouski.

Pays difficile, non pas d'accès, vu les eaux qui le baignent de tous côtés, mais de pénétration et l'on compren-

drait que le peuplement, sur ces hauteurs, ait été lent et tardif, si le retard et la lenteur n'avaient pas été excessifs. Ces bords ont vu passer le découvreur de notre pays, Jacques Cartier, qui s'arrête à Gaspé et y plante une croix, dès son premier voyage, qui reconnaît l'île Verte et, si l'on s'en rapporte à la tradition, la baptise; ils ont vu ensuite le fondateur, Champlain, qui s'extasie devant la beauté farouche du décor autour du havre du Bic et qui lui donne son nom.

L'aspect du littoral sud du Saint-Laurent ne peut avoir eu sur l'un et l'autre, non plus que sur ceux qui les accompagnaient, le même effet déprimant que la Côte Nord, dont Cartier avait dit, après en avoir constaté la désolation en aval de Tadoussac: *Vraye terre que Dieu donna à Caïn*. Ça sera cependant longtemps après l'Habitation de Québec, plusieurs années encore après la fondation de Montréal, que des gens venus de France se soucieront de ces parages qui paraissent hospitaliers. Et ceux d'entre eux qui le feront ne seront point poussés par l'ambition de s'y fixer, mais simplement de s'y faire concéder des seigneuries, sur lesquelles ils ne tiendront jamais feu et lieu, n'établiront jamais des censitaires, ainsi que pourtant stipulé et convenu dans les actes de concession. On relève un cas où l'apanagé du roi de France en même temps que des gouverneurs et des intendants de Sa Majesté en terre canadienne, en l'occurrence Charles Aubert de la Chesnaye, a visité ses domaines ou partie de ses domaines bas-laurentiens. Aucun autre ne paraît s'être donné même cette simple peine. La Chesnaye, natif de Picardie, avait d'abord obtenu les seigneuries de l'Assomption et de la Chesnaye, près Montréal, ensuite le fief de Saint-Jean-Port-Joli, la seigneurie de Kamouraska, celle du Témiscouata et de la Ma-

dawaska, la seigneurie du Parc, dans le territoire de laquelle se trouve aujourd'hui la paroisse de Cacouna, le fief du Blanc Sablon, sur la Côte Nord, un fief à Terre-Neuve et d'autres encore. C'est que la Chesnaye avait des intérêts d'industrie et de traite de ce côté. En 1663, il était le concessionnaire du bail de Tadoussac et du Domaine du Roi, c'est-à-dire le pays du Saguenay, et, vers le même temps, il avait des voiliers et des barques qui naviguaient entre Québec, Tadoussac, Matane et Gaspé, pour l'achat des pelleteries aux Sauvages et la pêche aux mar-souins. En 1688, il agrandissait encore ses possessions foncières en se portant acquéreur de la seigneurie du Bic, réputée pour ses pêcheries de harengs et autres poissons, qui avait été concédée treize années auparavant, en 1675, à Charles Denys, sieur de Vitray et de la Trinité. Ce dernier était le type achevé de l'apanagé, obtenant des seigneuries pour les revendre le plus tôt possible. Ainsi en fit-il pour celle des Trois-Pistoles, obtenue en 1689 et qu'en 1696 il cédait à Jean Rioux, contre une terre que celui-ci avait défrichée dans l'île d'Orléans et qui ne suffisait pas à l'établissement de sa nombreuse famille. Apanagé encore, sans qu'il ait eu à se conformer aux conditions ordinaires des concessions seigneuriales, Augustin Rouer de la Cordonnière, qui obtenait, en 1663, la double seigneurie de Rimouski et de Saint-Barnabé, et en 1693, pour son fils de deux ans et demi, Louis Rouer de la Cordonnière, filleul de Frontenac, la seigneurie du lac Mitis.

Les premiers colonisateurs du pays de Rimouski ne furent pas les apanagés mais ceux qui vinrent après eux, plus particulièrement Jean Rioux et ses fils, Germain Lepage et ses fils, gens qui avaient fait leurs preuves de défricheurs dans l'île d'Orléans,

aussi Jean-Baptiste Côté, qui succéda aux premiers seigneurs des deux seigneuries de l'Isle-Verte. Et même sous ceux-là, le pays ne fit pas de progrès rapides, non plus que du temps de Joseph Drapeau, fils d'un habitant de la région de Lévis, enrichi dans le commerce à Québec, et qui, de 1790 à 1800, devint, de manières et d'autres, propriétaire de sept seigneuries successives, de celle des Trois-Pistoles en descendant jusqu'à l'embouchure de la rivière Mitis. Drapeau avait des vues pour l'établissement de censitaires, mais il n'eut pas le loisir d'y donner suite pour la peine. C'est sa femme qui, en 1829, s'intéresse à l'établissement des premières paroisses, dont trois sont baptisées en l'honneur de ses filles: Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Sainte-Angèle. A cette époque, 1829, cent cinquante-quatre ans après la concession de la dernière seigneurie du pays rimouskois, le comté de Cornwallis, s'étendant de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Matane, n'avait encore que 7,935 habitants. La région n'était ni arpentée, ni cartographiée. Les concessions de terres aux censitaires s'étaient faites au petit bonheur, sans écritures de notaires ou autres, et ce régime amenait parfois des situations fort pénibles, par exemple, quand Joseph Drapeau entreprit de reviser tous les actes des concessions faites avant lui dans les seigneuries qu'il avait acquises. (1)

Le vaste pays de Rimouski, entre les deux passages, ne connut de développement que trois quarts de siècle après le début du régime anglais. Et encore certaines parties en sont-elles longtemps restées fermées: la seigneurie du Té-

(1) Sur le sujet des seigneuries rimouskoises, M. le chanoine Alphonse Fortin, du Séminaire de Rimouski, a prononcé à la radio de cette ville d'intéressantes causeries dont le **Centre de St-Germain**, organe de l'évêché de Rimouski, a reproduit les textes au cours du dernier semestre de 1941.

miscouata, passée en définitive à des gens des Etats-Unis, les Thomas, puis à la compagnie *Fraser*, du Nouveau-Brunswick et du Maine, n'a connu sa première paroisse, Notre-Dame-du-Lac, qu'en 1867. La seigneurie du lac Mitis, devenue la propriété de la société *Price Bros.*, n'a pas encore aujourd'hui, en 1945, un seul colon. Cette seigneurie constitue un domaine forestier et privé au coeur même du pays de Rimouski, un domaine que la compagnie *Price* n'a pas besoin d'entamer, qu'elle conserve précieusement, servie qu'elle est déjà avec générosité à même le domaine avoisinant de la Couronne.

Terre d'apanages, depuis les commencements, que ce pays de Rimouski et qui l'est resté dans une très large mesure; où, de notre temps, au cours des vingt-cinq dernières années, de grands intérêts financiers et industriels, héritiers de tout ce qui pouvait subsister des apanages anciens, ont voulu augmenter et accroître ceux-ci. C'est ainsi que l'on a vu, après 1925, mettre de l'avant le projet des barrages du Témiscouata, par une filiale de l'*International Paper*, et le projet aussi d'une réserve forestière nationale dont la compagnie *Price* eût été la bénéficiaire, projet qui fut très habilement présenté et exposé, en 1928, par un ingénieur de cette compagnie, M. Angus Graham, qui a depuis fait sa marque dans la littérature avec le roman *Napoléon Tremblay*.

Heureusement, le pays de Rimouski a su se défendre contre la menace d'inondation et contre les appétits forestiers de la compagnie *Price Bros.*, comme il a su voir encore lui-même, par l'organisation de plus de trente paroisses nouvelles en une quinzaine d'années, au progrès de son établissement et à la fixation de sa population sans cesse croissante.

CHAPITRE VI

Les barrages du Témiscouata

Le pays qui est devenu le territoire diocésain de Rimouski a longtemps été fertile en apanages que les représentants du roi de France au Canada, gouverneurs et intendants, concédaient généreusement à leurs amis et aux enfants de ceux-ci, sans être par la suite très exigeants quant à l'observance des conditions prévues dans le cas de pareilles concessions: construction d'un manoir et établissement de censitaires, pour faire produire la terre. Il en est de ces apanages qui sont malheureusement restés, jusqu'à notre époque, dans leur état primitif ou presque.

L'ancienne seigneurie du Lac-Mitis est encore aujourd'hui, en 1945, sans un seul colon établi. La compagnie *Price Bros.* est devenue propriétaire de cette seigneurie

sans censitaire et elle la conserve telle, en simple réserve forestière.

Une autre seigneurie, plus ancienne encore, concédée en 1683 à deux enfants jumeaux qui venaient de naître à la femme de M. de la Chesnaye, et de plus vaste étendue: deux lieues autour du lac Témiscouata, long de trente milles et large de deux, a eu un sort identique pendant plus d'un siècle et demi. Pas un seul censitaire sous le régime français; pas un seul non plus, au sens exact du mot censitaire, sous le régime anglais. Des gens sont venus, se sont installés, sans titres de propriété, parce que l'endroit était un passage très fréquenté, le chemin depuis toujours suivi, le plus direct et le plus facile, entre l'Acadie et la vallée du Saint-Laurent.

Dès après la cession, en 1763, le général James Murray acquiert la seigneurie et le chemin tracé par les Français sur un ancien sentier indien sert à établir les communications avec la Nouvelle-Angleterre. Haldimand améliore la voie en 1773; lors la de guerre de 1812, on y construit le fort Ingalls, sur l'emplacement du village actuel de Cabano. La seigneurie change de mains à plusieurs reprises, les ingénieurs royaux procèdent fréquemment à la réfection et à l'amélioration de la route, le long de laquelle le gouvernement entretient des courriers; mais de colons il n'est pas question. Il serait temps d'établir ce pays, de le peupler et les éléments pour ce faire ne manquent pas dans le voisinage, côté du littoral laurentien. Des pionniers ont ouvert des paroisses en arrière de la Rivière-du-Loup et de l'Isle-Verte, mais il ne leur est pas permis de se prendre des terres dans la seigneurie. Celle-ci reste fermée. En 1842 pourtant, par le traité d'Ashburton, les Etats-Unis se sont taillé un gros morceau de ter-

ritoire canadien et la frontière de l'Etat du Maine entre maintenant en dent de scie dans l'arrière du pays de Témiscouata. On dirait un instrument de chirurgie que l'Uncle Sam a mis à sa portée. En 1848, il n'y a encore que huit familles autour du lac Témiscouata, dont les eaux baignent pourtant des terres d'une grande fertilité. La première paroisse dans la seigneurie, Notre-Dame-du-Lac, ne s'établira qu'en 1867 et sur des lots simplement loués.

Ce n'est pas que l'on ne ressente, dans le gouvernement de la nouvelle Confédération canadienne, la crainte d'une menace militaire de la part des Etats-Unis; c'est précisément cela qui empêche, après 1867, la pose du rail de l'*Intercolonial* parallèlement à la voie carrossable du Témiscouata, et qui fait que l'on dirige le chemin de fer, promis aux Provinces Maritimes, par le passage moins favorable et plus long de la vallée de la Matapédia. Vingt ans après, en 1888, les gens du Témiscouata devront entreprendre de se construire eux-mêmes leur chemin de fer à travers la seigneurie. Les paroisses se sont d'ailleurs multipliées autour de celle-ci et, tout en restant fermée, elle a dû laisser s'établir deux autres paroisses dans son territoire, Saint-Louis du Ha! Ha! et Sainte-Rose-du-Dégelis. Les nouveaux propriétaires de la seigneurie sont les Fraser, en société plus tard avec un avocat des Etats-Unis, William-Widgeley Thomas. Ils exploitent la forêt, ont établi des scieries et il leur convient d'avoir à leur portée la main-d'oeuvre dont ils ont besoin. Toutefois, ils ne cèdent pas de terre ou très peu. La population des quelques paroisses établies dans leur domaine est ouvrière autant et même plus qu'agricole. Une autre paroisse, qui date de 1906, Saint-Mathias de Cabano, devenue le grand centre

de la région, est ce qu'elle a toujours été, essentiellement industrielle et ouvrière.

En 1925, quand est survenue la question des barrages et de l'inondation qui devait s'ensuivre dans une région qui dépassait les limites de la seigneurie, celle-ci ne comptait encore qu'une seule paroisse agricole, d'ailleurs commençante, Saint-Juste-du-Lac, groupant à peine une centaine de familles, que le gouvernement de Québec, après de laborieuses négociations, avait pu établir sur des lots obtenus des seigneurs. Ceux-ci avaient reçu en échange des réserves forestières ailleurs et plus qu'équivalentes.

Il y eut alors, en 1925 et en 1927, à la Législature de Québec, en 1928, au Parlement d'Ottawa, la question des barrages. La population du Témiscouta, dont l'avenir agricole et industriel se trouvait menacé dans tout l'arrière-pays, engagea la bataille, avec l'énergique appui du nouvel évêque qui venait d'être désigné au siège de Rimouski, S. Exc. Mgr Courchesne. Elle remporta en définitive une victoire décisive et dont il est résulté le magnifique mouvement de colonisation qui s'est fait sentir dans tout le diocèse de Rimouski, de 1930 à venir jusqu'à la guerre de 1939.

L'affaire avait commencé par un projet d'hydro provinciale au Nouveau-Brunswick, du temps que M. Peter Veniot, libéral, plus tard ministre des Postes dans la cabinet de M. Mackenzie King, était premier ministre. Le grand embarras que rencontrait le gouvernement Veniot c'était que la centrale qu'il projetait de construire au Grand-Sault de la rivière Saint-Jean ne pouvait atteindre au potentiel qu'on lui voulait donner, 160,000 H.P., sans des travaux considérables de barrage et d'éclusage

dans la province de Québec. Les tributaires québécois de la rivière Saint-Jean apportent en effet à celle-ci 60 pour cent des eaux qui passent au Grand-Sault; les tributaires du Maine lui en apportent 20 pour cent et les tributaires modestes qui coulent dans le Nouveau-Brnswick, seulement 10 pour cent.

La Législature de Fredericton vota d'abord la loi qui créait la *Commission du pouvoir hydro-électrique du Nouveau-Brunswick*. Puis M. Veniot, libéral, s'adressa en toute confiance au gouvernement alors libéral et tout puissant qui régnait à Québec et demanda l'adoption d'une loi québécoise créant un nouvel organisme, la *Compagnie de la Commission du pouvoir hydro-électrique du Nouveau-Brunswick*, avec pouvoir d'accomplir dans la province de Québec, après expropriation et indemnisation convenables, tous les travaux de barrage et d'éclusage nécessaires aux huit turbines (20,000 H.P. chacune) du Grand-Sault. L'acquiescement de Québec ne se fit pas attendre; M. Veniot put rentrer satisfait à Fredericton, où cependant l'attendait une déconvenue. Ses adversaires conservateurs se mirent à dénoncer son projet avec violence. M. Veniot décida d'en appeler au peuple; ce qu'il fit, pour subir une défaite complète: celle de son gouvernement et la sienne propre, dans la circonscription où il avait posé sa candidature. Son successeur, M. Baxter, s'empressa de céder la *Commission* et la *Compagnie de la Commission*, avec les pouvoirs de l'une et de l'autre, à la *St. John River Storage*, filiale que l'*International Paper* venait de se constituer au Nouveau-Brunswick et que tout de suite elle dotait. Le fief québécois n'était pas la moindre partie de la dot.

A l'époque des barrages du Témiscouata, M. Graustein

présidait aux destinées de la société *International Paper* et, de son bureau de New-York, il était en train de lui constituer une sorte d'empire industriel — forêts et forces hydrauliques — dans tout l'est du continent nord-américain et tout particulièrement dans les provinces de l'est du Canada. L'achat qu'il fit alors des droits de la *Commission* et de la *Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick*, pour en doter une filiale, la *St. John River Storage Co.*, a ouvert le chapitre rimouskois dans l'histoire de l'édification de cet empire.

Les turbines du Grand Sault devaient prendre leur énergie dans les eaux de la rivière Saint-Jean. Celle-ci est plus exactement un fleuve puisqu'elle va se déverser directement dans l'océan Atlantique, par la baie de Fundy, qui est son embouchure, mais l'habitude est prise, depuis les premiers Acadiens, de dire la rivière, La Saint-Jean a l'une de ses sources dans la province de Québec, quelque part dans le comté de Dorchester: elle prend ensuite des eaux dans Lislet, dans Kamouraska, surtout dans Témiscouata et dans Rimouski, où elle draine tout le vaste bassin du lac Témiscouata, dont la rivière Madawaska est le déversoir. Au confluent de la Saint-Jean et de la Madawaska, celle-ci bondit: c'est le Petit-Sault, l'ancien nom du village néo-brunswickois d'Edmundston, qui se trouve à cet endroit. Juste en face d'Edmundston, sur la rive droite de la Saint-Jean, le village de Madawaska, Maine. En amont du confluent avec la rivière Madawaska, la Saint-Jean reçoit un autre tribut important qui lui vient de la province de Québec, les eaux des lacs Beau et Pohénogamook, par la rivière Saint-François. C'est pour la régularisation du cours de toutes ces eaux québécoises que l'administration de M. Peter Veniot avait de-

mandé et obtenu la création à Québec de la *Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick*. Toutes les autorisations sur papier que cette dernière avait obtenues en territoire québécois, M. Baxter, après avoir pris la place de M. Veniot, les avait cédées à la *St. John River Storage Co.*, fille de l'*International Paper*.

Pour donner suite à cette mutation de droits, leur valoir confirmation, la Législature de Québec, en 1927, votait une nouvelle loi. Non seulement la *Saint-John River Storage* devenait-elle héritière de la *Compagnie de la Commission*, elle obtenait quelques légers avantages en plus. La part que la province de Québec obtenait de l'énergie qui serait générée au Grand-Sault, restait la même: 5,000 H.P., non plus toutefois livrable à sa frontière, mais à la centrale même, ce qui entraînait des frais de transmission sur une distance de plus de cent milles. L'empire Graustein obtenait de meilleures conditions que la province du Nouveau-Brunswick n'en avait antérieurement obtenu.

La construction de la centrale du Grand-Sault alla rondement; puis l'on eut des doutes avant d'entreprendre des travaux en territoire québécois, quant à la validité et à la légitimité de ce qui s'était fait à Québec. Une entente de cette sorte affectant non seulement deux provinces canadiennes et des eaux interprovinciales, mais aussi un Etat étranger, celui du Maine, et des eaux internationales, ne nécessitait-elle pas ratification par Ottawa? C'est ainsi qu'à la session fédérale de 1928, la *St. John River Storage* présentait un bill, à la fin, *en autant qu'il est du ressort du Parlement du Canada*, portait le texte, de faire adopter et confirmer les deux lois antérieurement votées à Québec. Les deux parrains de la mesure étaient sir Eugène

Fiset, le présent châtelain de Spencer-Wood, alors député de Rimouski, et M. Peter Veniot, déjà passé de Fredericton à Ottawa et gratifié du portefeuille de la Poste.

M. Jean-François Pouliot, tout jeune député de Témiscouata, combattit ardemment la mesure au nom des intérêts de l'agriculture et de la colonisation dans son comté et dans les comtés voisins de Kamouraska et de Rimouski; il posa la question constitutionnelle, en représentant que si la Législature de Québec avait agi dans la limite de sa juridiction, il n'était pas nécessaire de confirmer ou de ratifier ses actes; que dans le cas contraire, il y avait invalidité absolue et que le Parlement fédéral ne pouvait confirmer ou ratifier ce qui n'existait pas. M. Woodsworth, député de Winnipeg, qui venait de fonder le parti, maintenant dégénéré, de la C.C.F., fit remarquer, avec pittoresque, que le bill demandait simplement au Parlement fédéral *de reconnaître un droit d'héritage à un enfant illégitime et mort-né*.

Une majorité libérale, augmentée d'une minorité conservatrice, vota la mesure qui spécifiait toutefois que, *par dérogation à l'article premier de la présente loi*, la *St. John River Storage Company* resterait soumise aux dispositions de la loi des compagnies de Québec et qu'elle ne pourrait exproprier de chemin de fer sans une permission préalable de la *Commission des chemins de fer*. Double réserve qui devait en définitive sauver la situation.

M. Peter Veniot avait soutenu aux Communes que l'électrique du Grand-Sault, exploitée par la province ou par la *St. John River Storage*, était indispensable au progrès industriel du Nouveau-Brunswick; que barrages et éclusages en pays québécois n'inonderaient même pas 40,000 acres du territoire arable de celui-ci. L'on apprit

subséquemment à Québec, de façon non douteuse, que le projet du Grand-Sault prévoyait l'inondation d'au moins 40 milles carrés de territoire québécois, en dehors de la seigneurie Thomas, dans le seul bassin des tributaires du lac Témiscouata, les rivières et les lacs Touladi et Squatteck; que l'eau monterait jusqu'au chocher de l'église toute neuve, construite en 1919, de Saint-Michel-de-Squateck, paroisse de cent vingt-cinq familles; qu'elle couvrirait une large partie des cantons de Rouillard, d'Auclair et de Robitaille, ferait disparaître les scieries qui se trouvaient et qui se trouvent encore autour du lac Témiscouata même et qui assurent la vie de plusieurs centaines de familles; que sur la rive nord-est du lac, en face de Notre-Dame, la jeune colonie agricole de Saint-Juste serait noyée dans son berceau. Le tout s'annonçait comme une répétition en petit de la tragédie du Lac-Saint-Jean, quelques années auparavant, lors de l'élévation des barrages *Duke-Price*. Avec cette différence toutefois que l'iniquité du Lac-Saint-Jean, commise *de la façon la plus illégale possible*, selon un mot historique de M. Alexandre Taschereau, à cette époque premier ministre et procureur général, s'était couvert d'un avantage industriel apparent. On avait ruiné l'agriculture d'une très vaste région établie, déraciné des milliers de terriens dont un grand nombre, sinon la plupart, ne devaient pas retourner au travail agricole, mais on avait introduit dans la région une industrie nouvelle, l'aluminium. Au Témiscouata, aucun avantage de cette sorte; au contraire, les industries existantes du bois disparaissaient au profit de la province voisine du Nouveau-Brunswick et de l'Etat du Maine. Des 160,000 H.P. du Grand-Sault, la province de Québec n'en retenait que 5,000, à la condition de les payer au prix coûtant de

l'usine, plus les frais de transmission. Le reste devait servir à faire produire, avec du bois en grande partie exporté brut de la province de Québec, les établissements de *Fraser Companies*: une pulperie à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, une papeterie à Madawaska, dans le Maine.

La loi d'Ottawa était du mois de mai. Tout au long de l'été de 1928, non pas la seule région du Témiscouata, le pays entier de Rimouski était dans la bataille et adressait à Québec représentation sur représentation. Dans le même temps, comme j'avais suivi, à titre de correspondant parlementaire, l'adoption des deux lois de Québec et de la loi d'Ottawa, le *Devoir* me confiait la mission de faire, pour l'information de ses lecteurs, une enquête sur place, dans le Maine, au Nouveau-Brunswick, au Témiscouata. Informations prises, j'écrivais une vingtaine d'articles dans lesquels je faisais un exposé de la question.

Quelque temps après, au cours du mois de novembre, une délégation de plus de cent cinquante notables du diocèse de Rimouski, S. E. Mgr Courchesne en tête, se rendait à Québec et remettait au premier ministre, M. Taschereau, et à ses collègues de la *Colonisation*, M. Joseph-Edouard Perrault, et des *Terres et Forêts*, M. Honoré Mercier, une requête "signée par la généralité des adultes du diocèse de Rimouski", qui exposait avec toutes les précisions nécessaires les motifs graves qu'il y avait de ne pas autoriser le projet tel que présenté de la *St. John River Storage*. Les ministres étaient gagnés d'avance à la cause. M. Perrault remercia Mgr Courchesne d'avoir ouvert les yeux au gouvernement et M. Taschereau félicita les gens de Rimouski d'avoir un évêque qui sût si bien prendre et défendre leurs intérêts temporels de même que spirituels et il leur annonça que la colonisation et l'agriculture ne se-

raient pas sacrifiées à l'industrie, qu'aucun territoire colonisé ou colonisable ne serait inondé dans les bassins Touladi et Squatteck, que le lac Témiscouta même ne serait pas élevé au-dessus du niveau des hautes eaux du printemps. On avait parlé d'une élévation de 52 pieds.

Les turbines du Grand-Sault génèrent présentement de l'énergie électrique, mais pas au prix de la ruine de Rimouski. L'ambition de la *Saint-John River Storage Company* et de sa mère, l'*International Paper*, a dû se restreindre.

Dans le territoire sauvé de la noyade par une population qui apprenait à se mêler activement et intelligemment de ses affaires, les paroisses anciennes ont progressé; de nouvelles en grand nombre se sont établies: Saint-Emile et Saint-Godard, au canton d'Auclair, Saint-Michel, au canton Robitaille, le Lac-des-Aigles et la Nativité, au canton Biencourt, Sainte-Rite, au canton Raudôt, Saint-Médard, au canton Bédard, et combien d'autres que des services d'autobus relie quotidiennement, hiver comme été, avec la ville de Rimouski, le village animé des Trois-Pistoles et les centres des bords du lac Témiscouata. La colonie de Saint-Juste, par suite de nouveaux échanges que le gouvernement Duplessis, vers 1936, a pu pratiquer avec les propriétaires de la seigneurie a vu augmenter considérablement son territoire et sa population a plus que doublé.

Ce que conservent de seigneurie ou d'apanage les *Fraser Companies* et les héritiers Thomas, environ les deux tiers de la concession primitive, reste toutefois fermé à la colonisation, tout comme dans les temps anciens. Le prix que les propriétaires en ont demandé aux gouvernements qui se sont succédé à Québec, sous M. Godbout comme sous

M. Duplessis, est, paraît-il, excessif et il n'y a pas eu de vente ou d'échange possibles.

Certains fiefs ont pris au Canada, dès leurs débuts, une allure que le régime de la tenure seigneuriale n'était pourtant pas supposé leur donner; cette allure, ils l'ont su garder et conserver. Ca n'est certes pas pour le plus grand bien du pays.

CHAPITRE VII

Exploitation destructive de la forêt

L'édition canadienne s'est récemment augmentée d'un roman, traduit de l'anglais, dont la traduction par M. André Champroux, professeur au *Collège Stanislas*, est excellente: *Napoléon Tremblay*, par Angus Graham, roman dont l'action se situe au pays de Rimouski, du temps de la prohibition et que se pratiquait sur maints points de cette région, en direction principalement des Etats-Unis, par le passage du Témiscouata, la contrebande des alcools. L'auteur est un Ecossais d'Ecosse et bon nombre des lecteurs de son livre ont pu se demander comment cet homme était parvenu à se documenter et à se renseigner si bien sur le pays et les gens de Rimouski. C'est que M. Graham a été pendant plusieurs années, de 1922 à 1926, ingénieur forestier à l'emploi de la compagnie *Price Bros*, avec résidence à Rimouski même; qu'il a été ensuite se-

crétaire de la *Quebec Forest Industries Association*, ce qui lui valait de continuer sa fréquentation de la forêt québécoise et de la forêt rimouskoise, d'y rencontrer des types de colons, de bûcherons, de draveurs et de contrebandiers qui lui ont servi de modèles pour ses personnages.

M. Graham était certes libre de donner à son affabulation la trame de son choix; il eût pu toutefois choisir aussi bien autre chose que la contrebande de l'alcool, quelque chose qui eût eu autant sinon plus de couleur locale, par exemple l'affaire des barrages du Témiscouata, puisqu'il était dans Rimouski à l'époque où elle agitait tous les esprits; ou encore la tentative de la compagnie *Price*, vers le même temps, pour ajouter à son apanage de la seigneurie du lac Mitis et se faire concéder, à même le domaine public, une réserve forestière bien à elle et qui eût représenté une bonne moitié de tout le pays de Rimouski. Cette dernière affaire en était une que M. Graham connaissait pour y avoir été mêlé de très près. Le seul projet écrit qu'on en connaisse, sous forme de mémoire, est même de lui: *A project for a national forest — A memorandum on the place of forest production in the economy of Rimouski County, by A. Graham — November 1928.*

Même à plus de quinze années de distance, la pièce vaut encore d'être examinée, tant elle est révélatrice de ce qu'étaient alors les appétits et les ambitions des grandes entreprises d'exploitation forestière. Celles-ci étaient justement en train de se coaliser, de s'engrener, pour devenir les trusts que nous connaissons aujourd'hui. Chacune se voulait constituer, en vue de ces mariages que présidait la haute finance, une dot forestière énorme. En 1928, l'*International Paper* de M. Graustein n'avait-elle pas publié sa propre carte de l'Est du Canada, sur laquelle elle indi-

quait en rouge — de la même couleur que l'Empire britannique se badigeonne sur la carte du monde — ses immenses domaines de la baie de Chaleur à l'Outaouais.

La compagnie *Price Bros* ne voulait sans doute pas avoir figure de pauvresse dans ce monde en effervescence de l'industrie forestière. Au pays du Saguenay, où l'ancêtre William Price était entré en 1838, elle possédait des intérêts considérables; peu de temps auparavant, celui qui devait être le dernier de la dynastie familiale, sir William Price, avait attiré les millions Duke de ce côté, en vue de l'électricité et de l'aluminium. Il s'agissait d'obtenir une augmentation du domaine dans le pays de Rimouski où l'usine *Price* avait eu son berceau. C'est vers 1800 que le premier Price vint au Canada et établit une scierie dans le voisinage de la Rivière-du-Loup. Par la suite, au fur et à mesure que des coupes incessantes, mais dont on n'utilisait pour l'exportation en Angleterre que les plus belles pièces de pin et d'épinette, faisaient s'éloigner la forêt, cette industrie devait se transporter à l'Isle-Verte et à la rivière Trois-Pistoles, pour se fixer en définitive, au cours des quarante dernières années, à Rimouski et à Matane, sur les rivières des mêmes noms, à Priceville, à l'embouchure de la rivière Mitis.

Dans le haut de cette dernière, trois milles autour du lac Mitis qui en est la source, la compagnie *Price* possède depuis longtemps la seigneurie sans censitaire que nous avons remarquée, seigneurie de pur apanage, qu'elle conserve en réserve forestière, tellement en réserve qu'elle n'y a jamais pratiqué que des coupes d'appoint. Pour alimenter ses très vastes scieries, à Priceville comme à Rimouski et à Matane, la compagnie compte sur les coupes dans les limites que la province lui a concédées à bail en vertu de

baux à long terme généralement, et qui sont de plusieurs centaines de milles carrés. Sur ce domaine loué, la compagnie a pratiqué une exploitation véritablement destructive: M. Angus Graham en rendait témoignage dans son mémoire de 1928, pour en venir à la conclusion que la seule manière de mettre fin à ce déplorable régime, c'était d'arrêter la colonisation de ce côté, de créer ce qu'il appelait une *forêt nationale*, dont la compagnie Price aurait eu la jouissance et qu'elle aurait eu alors intérêt à exploiter judicieusement, selon les données de la sylviculture, à renouveler par le reboisement, à protéger contre l'incendie.

M. Graham cherchait comme de raison à rejeter une partie de la faute sur les colons et les défricheurs. Ce passage-là de son mémoire est édifiant. Il vaut d'être traduit et cité:

L'exploitation de la forêt se fait aujourd'hui par deux agents principaux: des colons du type "défricheur" (ou des spéculateurs se faisant passer pour colons) et Price Bros, Ltd. Ceux-là, comme ils sont engagés (réalité ou supposition) à défricher la terre pour l'agriculture, font un nettoyage complet de toute la croissance forestière, mettant fin à la forêt comme productrice de richesse même dans le cas où ils ne parviendraient pas à la remplacer par de la terre arable. Celle-ci, la compagnie, tout en respectant les règlements qui ont pour but d'assurer la perpétuation des forêts, n'en cause pas moins une diminution continue (continuous deterioration) de leur valeur par suite de l'inefficacité de ces règlements à atteindre leur but. L'incertitude quant à la tenure du fond (insecurity of tenure) empêche en même temps la compagnie de faire aucune dépense pour des méthodes d'exploitation forestière améliorées qui pourraient compenser cet incon-

vénient. En d'autres termes, une partie du capital forestier disparaît définitivement, et tout d'un coup, tandis que le reste est sérieusement déprécié. Comme on doit s'attendre à ce qu'un tel procédé de destruction ne puisse durer que pendant un laps de temps limité, la situation économique actuelle de cette région doit être tenue pour temporaire et transitoire. Cette partie de la prospérité de la population qui dépend des forêts et de leur utilisation doit être également considérée comme chose instable. De plus, bien que l'on puisse prétendre que la colonisation, en se poursuivant à l'allure actuelle, prendra quatre-vingts ans pour absorber complètement le domaine que la compagnie détient sous bail dans cette région de la rive sud, il faut se rappeler que la désorganisation et les risques de toutes sortes qui résultent inévitablement, pour les grandes opérations forestières, d'une colonisation sans direction forceraient certainement la compagnie à fermer ses établissements longtemps avant que le dernier lot ait été concédé. A vrai dire, comme l'incertitude quant à la tenure ou à la jouissance du fond serait probablement suffisante pour empêcher la compagnie d'assumer un nouveau risque industriel dans le remplacement des scieries qui existent déjà, la question qui se pose, au sujet de la prospérité locale, dépend bien plus de la durée de la réserve de bois d'oeuvre que de l'étendue du territoire qui reste sous location.

Ce qui revenait à dire que la compagnie, en 1928, à moins que l'on ne fît droit à sa demande, qu'on ne lui accordât un nouveau fief équivalant à la moitié du comté de Rimouski, se disposait à tout nettoyer aussi rapidement que possible. M. Graham écrivait encore :

En d'autres termes, la course contre la colonisation force la compagnie à continuer ses opérations de scieries,

qui non seulement représentent du gaspillage mais qui compromettent la perspective financière d'une exploitation pour le bois de pulpe qui pourrait être entreprise plus tard. Et la fin de l'exploitation des scieries se prévoit à brève échéance.

M. Graham, dont l'intention était bien évidente d'étayer aussi fortement que possible la cause de la compagnie, citait des chiffres pour démontrer que l'exploitation de celle-ci était outrancière et destructive, qu'elle dépassait de beaucoup la croissance annuelle possible et au mieux de la forêt rimouskoise. Il évaluait celle-ci, en se servant des inventaires disponibles, à 16,300,000 pieds, mesure de planche, et la coupe annuelle sur les seules limites de la compagnie, sans tenir compte du bois coupé sur des terres de particuliers et des lots de colons, à 18,000,000 de pieds, soit un excédent de près de 3,000,000 de pieds.

C'était en 1928 et, à ce régime-là, on estimait que l'industrie forestière de Rimouski ne pouvait en avoir pour longtemps: vingt-cinq ans, peut-être trente ans. Or, pendant les années de guerre, depuis 1942 surtout, chacune des trois grandes scieries *Price* a produit annuellement de 20 à 25,000,000 de pieds de planche. L'on entend dire qu'il en est encore de même cette année, que la production sera peut-être augmentée; l'on mentionne une coupe de quelque 25 millions de pieds cubes de bois en grume, pour la seule scierie de Priceville, une coupe aussi considérable pour celle de Rimouski.

A la production *Price*, s'ajoute, dans la région, la production de toutes les autres scieries, notamment celles qui se sont établies aux Trois-Pistoles, du soir au matin, et qui disparaîtront de même, une fois que la forêt aura été supprimée dans le pays à l'arrière, par le fait de colons

imprévoyants et que des industriels, à la faveur des hauts prix, tentent par l'appât du gain pécuniaire immédiat. On se serait organisé en vue de donner raison à la partie du mémoire Graham qui est dirigée contre le colon, que l'on n'aurait pu s'y prendre mieux. Mais s'il se commet des abus flagrants aux Trois-Pistoles, la faute n'en est-elle pas aux gouvernements de Québec et d'Ottawa, d'abord à ce dernier qui, par ses organismes de temps de guerre, a permis aux scieries nouvelles de se procurer l'outillage qu'il leur fallait pour opérer? Quant à l'administration provinciale, bien que ce fût la guerre et qu'elle ait pu, étant libérale, avoir des sympathies particulières pour un gouvernement libéral à Ottawa qui avait entrepris de faire cette guerre-là, ne pouvait-elle, au nom des intérêts mêmes de la province, intervenir par son ministère de la *Colonisation*, duquel relève après tout les lots que des colons détiennent sous billet de location?

Il ne serait pas surprenant, étant donné ce qui s'est passé et ce qui se passe encore, de voir bientôt la compagnie *Price* revenir à la charge et demander, à même l'aire forestière qui reste disponible, l'établissement de la *forêt nationale* que le mémoire Graham, avec son abondance d'arguments spécieux, n'a pu lui valoir en 1928. Comme c'est là pourtant, l'industrie forestière au pays de Rimouski est devenue un assez beau gâchis, sans qu'on y ajoute, au vrai, un gâchis qui ne se pourra peut-être plus réparer.

Du rapport Graham en tout cas, une chose est à retenir, que le gouvernement de Québec devra se rappeler: les admissions, les aveux d'exploitation destructive et de gaspillage. Quant à cela le mémoire garde sa pleine valeur. La province ne loue pas le domaine public pour le faire

dilapider, mais pour le faire exploiter convenablement, dans le sens du bien commun et non pas en vue des dividendes de quelques-uns. M. Graham a écrit de façon nette que la compagnie *Price* pourrait adopter des méthodes de sylviculture et d'exploitation rationnelle qui assureraient la perpétuation des forêts rimouskoises. Ces méthodes devraient s'appliquer immédiatement et sans qu'il y ait de changement dans le régime de la location des réserves. Le gouvernement voudra-t-il imposer ces méthodes et prendre les moyens de les faire respecter?

CHAPITRE VIII

Porteurs d'eau et scieurs de bois

La guerre entre le colon et le marchand de bois n'est pas un fait d'occurrence récente au pays de Québec; guerre de cent ans et plus, qui dure depuis le temps où l'Angleterre, privée des bois baltes par le blocus continental de Napoléon, a commencé de tourner les yeux de notre côté pour s'assurer, chaque fois que cela a fait ultérieurement son affaire, un approvisionnement à même la forêt canadienne. Ce sont même des gens venus d'Angleterre, à l'époque du blocus, les Price, qui ont été les pionniers de la grande industrie forestière et en ont assuré l'établissement. Les premiers barons du bois avaient certes de l'appétit tout autant que leurs contemporains de même origine, Robert Shore Milnes et les autres qui, spéculant, eux, sur la terre canadienne, s'en concédaient ou s'en faisaient concéder de larges tranches, sans qu'ils eussent toujours à en-

treprendre pour cela la traversée, alors longue et périlleuse à bord de voiliers sans confort, d'Angleterre au Canada.

La richesse que représentait la forêt était abondante et toute prête; ceux qui voulaient l'exploiter et qui disposaient à cette fin des moyens et de l'influence nécessaires auprès des gouvernants ne se souciaient cependant que de sa partie la plus riche; ils choisissaient, pour l'exportation vers les ports de Londres et de Bristol, les pins de très haute taille et sans défaut aucun. Un arbre abattu et qui laissait paraître la moindre tache au coeur ou dans l'aubier était laissé sur le parquet. C'est ainsi que l'on rencontre encore aujourd'hui, un peu partout dans la forêt québécoise, des cadavres de pins énormes et qui n'ont pas fini de pourrir après des années et des années. Exploitation sélective et aussi de gaspillage, qui nécessitait des réserves immenses, d'où le défricheur était comme de raison rigoureusement exclu. Celui-ci n'avait par ailleurs personne pour prendre et défendre ses intérêts. Il s'organisait des sociétés dans les Iles britanniques pour le peuplement et la colonisation du Canada. Ces sociétés, dont la *British American Land Company* reste encore aujourd'hui un exemple parfait, dans les Cantons de l'Est, se voyaient dotées généreusement en terres canadiennes; l'habitant canadien, lui, ne parvenait pas à se faire concéder le plus petit lopin de terre pour l'établissement de ses fils. Sous Mercier seulement, en 1887, la province de Québec eut un ministère de la Colonisation, dépendant toutefois de celui de l'Agriculture et ne possédant pas son domaine propre: la vente des lots de colonisation restait la prérogative du ministère des Terres et Forêts, auprès duquel les industriels de la forêt avaient un accès bien plus avantageux. C'est en 1921 seulement, sous M. Joseph-Edouard Perrault, que le mi-

nistère de la Colonisation devint autonome et se vit chargé de "la vente des terres publiques propres à la culture". Et encore, ces lots-là devait-il, après négociations, les obtenir du ministère des Terres et Forêts.

On comprend pourquoi l'industrie forestière a constamment retardé, qu'elle retarde même aujourd'hui l'établissement agricole, que, dans la guerre entre les deux, le marchand de bois a toujours bénéficié d'un très sensible avantage sur le colon. Cela a été, comme c'est encore, particulièrement le cas au pays de Rimouski, où les grandes entreprises forestières: *Price Bros.*, *Fraser Companies*, *International Paper*, *Richardson*, *Hammermill*, *Fenderson*, détiennent de très vastes domaines, en franc alleu et en concessions à bail.

Le premier échec de la grande industrie forestière, qui est en même temps le premier succès véritable de la colonisation contre elle, ne date que de 1928. À une délégation de Rimouski qui se présentait auprès du gouvernement de Québec pour protester contre l'inondation d'une partie du comté de Témiscouata par la *St. John River Storage*, le ministre de la Colonisation, qui était alors M. Perrault, annonçait que l'industrie n'aurait plus le pas sur la colonisation et l'agriculture, que cette compagnie, filiale de l'*International Paper*, n'obtiendrait pas l'autorisation qu'elle sollicitait et en vue de laquelle elle avait déjà fait voter deux lois à Québec et une troisième à Ottawa, d'inonder un territoire colonisable et déjà en partie colonisé.

Cet échec de l'*International Paper* explique sans doute qu'à la même époque, la compagnie *Price Bros.* n'ait pas tenté de donner immédiatement suite à son projet de

“forêt nationale”, dont le romancier Angus Graham s’était fait le protagoniste.

Le projet d’inondation de la *St. John River Storage*, en vue de la génération de 160,000 H.P. d’énergie électrique, et le projet de “forêt nationale” dont la compagnie *Price Bros.* eût été la principale bénéficiaire, allaient vraisemblablement de pair. C’était une tentative nouvelle de la part de ces deux entreprises pour s’assurer définitivement un très riche apanage, la plus grande partie de ce qui ne leur appartenait déjà du pays de Rimouski. Rien ne nous garantit que l’un et l’autre projet ne reparaitront pas, avec les modifications sans doute que nécessitent les circonstances nouvelles, dans un avenir assez prochain. Il y a même des indications que le cas va se présenter. On en entend parler dans le pays de Rimouski.

L’entreprise hydro-électrique, en même temps qu’interprovinciale et internationale, de la *St. John River Storage* devrait pourtant, vingt ans après son organisation, nous avoir suffisamment renseigné quant aux avantages à rebours qu’elle vaut et peut valoir encore dans l’avenir à la province de Québec. Non seulement la rivière Madawaska se soumet-elle maintenant à un régime de régularisation avant d’aller verser à la rivière Saint-Jean les eaux du lac Témiscouata et de tous les tributaires de celui-ci, de façon à assurer un potentiel stable de génération à la centrale du Grand-Sault, mais elle porte de plus en plus des billes de bois de la province de Québec vers le Nouveau-Brunswick. Grâce à l’électricité du Grand-Sault, générée principalement par des eaux québécoises, les scieries et la pulperie des *Fraser Companies*, à Edmundston, N.-B., et la papeterie des mêmes *Fraser Companies*, à Madawaska, Maine, ont augmenté substantiellement leurs productions.

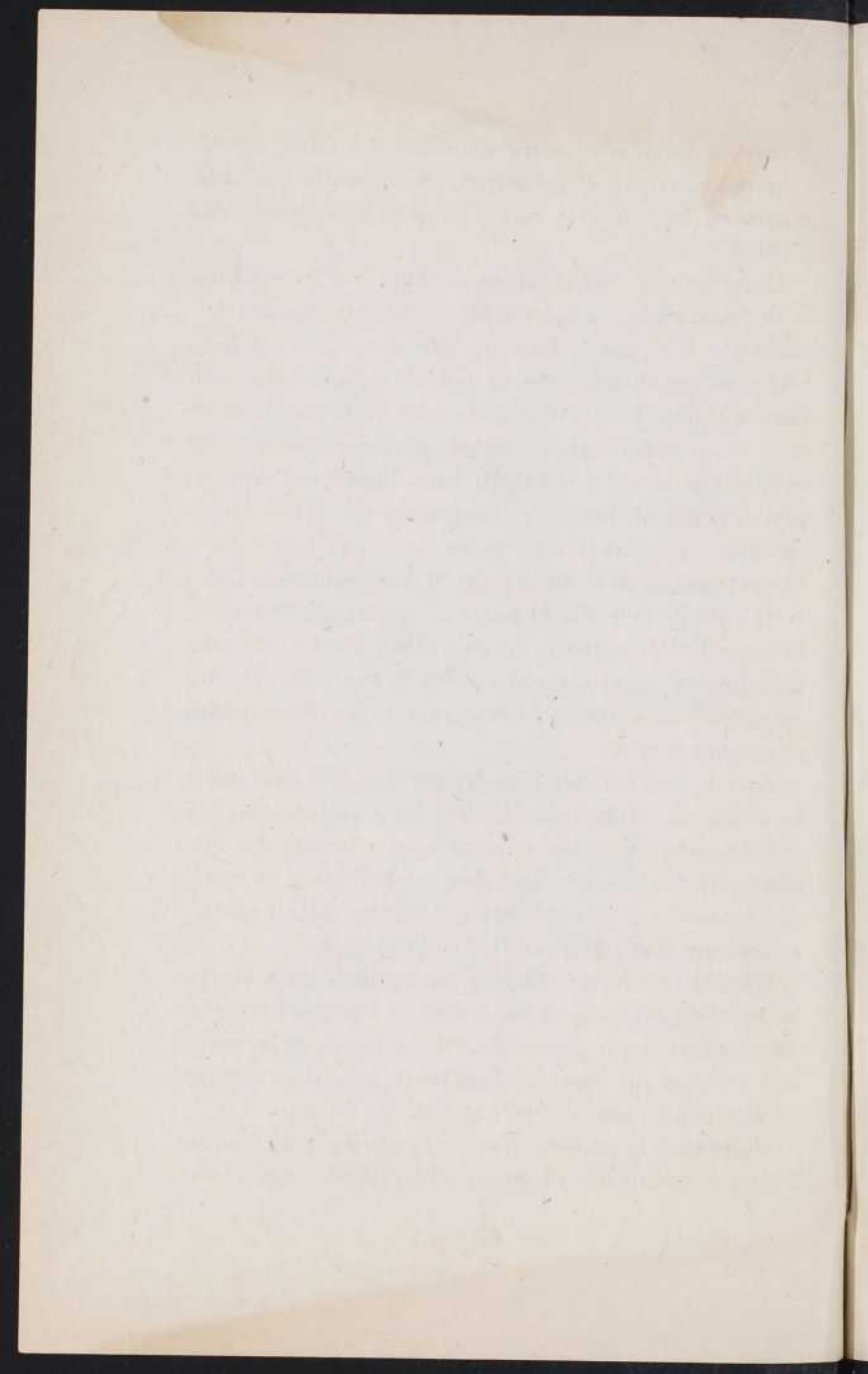
Scieries, pulperie et papeterie s'alimentent à même la forêt rimouskoise et c'est ce même pays de Rimouski qui, indirectement, leur procure encore l'énergie qui leur permet d'aller.

Entre les deux petits centres industriels d'Edmundston et de Madawaska, la Saint-Jean est devenue rivière internationale. Un pont la franchit. Sur le pont, il y a bien, côté droit, un douanier des Etats-Unis mais la pulpe néo-brunswickoise, fabriquée avec du bois québécois, laisse ce douanier-là indifférent. La pulpe, matière première, entre en franchise au pays de l'Uncle Sam. Pour que l'exportation de la pâte de bois aille plus vite, les *Fraser Companies* ont même imaginé quelque chose de génial, le *pipe-line*. On connaissait celui du pétrole; il y a maintenant celui de la pâte de bois. De la pulperie canadienne, Nouveau-Brunswick, à la papeterie des Etats-Unis, distante de quelques arpents, un gros tuyau traverse le pont. La pâte chimique passe là-dedans, avec le secours de la gravité et aussi de quelque pression.

Avec la pulpe, il y a bien des gens qui s'en vont aussi. Le village de Madawaska, Maine, est peuplé de gens qui ont des noms français: garagistes, marchands, restaurateurs, pharmaciens, ceux qui tiennent boutiques ou magasins se nomment Cyr, Michaud, Fournier, Blanchard. Ce ne sont que *Cyr's Store* et *Michaud's Garage*.

Dans la province de Québec, on coupe le bois, on scie les billes de la longueur qu'il faut et l'on confie au lac Témiscouata et à la rivière Madawaska le soin de les porter à la pulperie du Nouveau-Brunswick qui, elle, fournira la pâte dont s'alimente la papeterie du Maine.

On pense à la formule connue: *Porteurs d'eau et scieurs de bois*. Ne serait-il pas temps que l'on change un peu cela?



CHAPITRE IX

Economie organisée à rebours

On trouvera peut-être étrange que j'ai tenu l'organisation d'une entreprise en génération électrique, et ce qui s'ensuit, pour épisode simplement de la guerre entre l'industrie forestière et la colonisation, entre le marchand de bois — société anonyme plutôt que simple particulier en l'occurrence présente — et le colon.

Il convient de se rappeler toutefois que la *St. John River Storage*, entreprise qui a pour but la génération hydro-électrique, est fille de l'*International Paper*; qu'elle a des affinités connues, qui se manifestent extérieurement, avec les *Fraser Companies*, autre société d'exploitation forestière; que par sa mère, l'*International Paper*, elle paraît avoir des relations avec *Price Bros*.

Un fait à ne pas non plus perdre de vue, c'est que les deux projets: celui d'une "forêt nationale" qui eût mis la

moitié du pays de Rimouski à la disposition de la compagnie *Price Bros.*, et celui de la *St. John River Storage Co.* et de l'*International Paper*, pour les barrages du Témiscouata, sont de la même époque, 1925-28, et concernent un même territoire, ou, si l'on préfère, des territoires adjacents dans le pays de Rimouski. À noter encore, le projet de la *St. John River Storage*, d'après les plans originaux, comportait l'inondation d'une grande partie de l'arrière-pays de Rimouski, y compris une notable portion de la seigneurie du lac Témiscouata, dite aussi seigneurie Thomas, sur laquelle les *Fraser Companies* se réclament des droits de propriété.

Toutes ces diverses entreprises et sociétés: *Price Bros.*, *Fraser Companies*, *International Paper* et des filiales de ces dernières, *St. John River Storage* et *Restigouche Lumber Co.*, ont des intérêts similaires et qui s'engrènent les uns dans les autres.

Avant même que les turbines du Grand-Sault ne se fussent mises à leur oeuvre génératrice, la *St. John River Storage* avait convenu de céder une part de ses 160,000 H.P. aux *Fraser Companies*, à la fin de permettre à celles-ci d'agrandir leurs établissements du Nouveau-Brunswick et du Maine: l'*International Paper*, de son côté, s'était engagée envers le gouvernement de Fredericton, dans le cas où l'électricité du Grand-Sault — entreprise avortée d'hydro provinciale — serait cédée à sa fille, la *St. John River Storage*, à établir elle-même une fabrique de papier au Nouveau-Brunswick, sur la baie de Chaleur, dans le voisinage de Dalhousie ou de Campbellton.

Ces conditions ont été scrupuleusement observées, mais au détriment de la province de Québec et du pays de Rimouski.

L'*International Paper* a construit sa papeterie néo-brunswickoise, papeterie qui est aussi une pulperie, et qui a donné lieu à une agglomération ouvrière qui n'est pas sans importance, Atholville, quelques milles à l'ouest de Campbellton. L'usine d'Atholville marche présentement à plein rendement, jour et nuit. Elle utilise une matière première en grande partie québécoise, des billes de bois qui proviennent de limites forestières que l'*International Paper* et une filiale des *Fraser Companies*, la *Restigouche Lumber Co.*, ont obtenues à bail du gouvernement de la province de Québec, dans les comtés de Rimouski, de Bonaventure et de Matapédia, bassin de la baie de Chaleur, par les rivières Matapédia, Restigouche, Patapédia et Kezouic, la Kézouic anglaise, dite aussi Kedwick, qui est à distinguer de la Kezouic française, prenant sa source dans ces mêmes parages, mais qui coule ensuite vers la rivière Mistigouèche, elle-même tributaire de la Métis qui se jette dans le Saint-Laurent, à Priceville.

Quand le gouvernement Duplessis a voulu obtenir la réouverture de la pulperie de Chandler, il y a quelques années, il a dû concéder à la *Gaspesia Sulphite Company* des limites forestières situées très loin. Le bois québécois qui sort par les rivières Restigouche et Matapédia aurait fait très bien l'affaire de l'usine de Chandler, s'il n'avait été antérieurement consacré à l'usine néo-brunswickoise de l'*International Paper*.

Les *Fraser Companies* auraient aussi des limites québécoises de ce côté, dans la région qui n'est pas encore arpentée en cantons, au sud de la seigneurie du Lac-Métis jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, et elles en feraient profiter l'*International Paper* d'Atholville.

Pour ne pas être en reste d'amabilités, et aussi parce que

c'est, paraît-il, prévu par bons contrats écrits, l'*International Paper* de même que *Price Bros.* mettraient à la disposition des *Fraser Companies* des limites que le gouvernement de Québec leur a consenties à bail dans certains cantons, par exemple, le canton Laroche, aussi dans la partie encore plus arrière et non arpentée de Rimouski, côté sud-ouest, c'est-à-dire dans toute la partie de ce pays qui constitue le bassin des eaux coulant, par le lac et la rivière des Aigles, les lacs et la rivière Squatteck, la rivière Touladi — celle-là même où Grey Owl a tenté l'élevage du castor et qu'il mentionne dans son livre *Un homme et des bêtes* — vers le lac Témiscouata et vers la rivière Madawaska qui, elle, porte leur tribut collectif à la rivière Saint-Jean ainsi qu'aux turbines de la centrale du Grand-Sault. Ces mêmes eaux mouvantes sont encore le véhicule de cet autre tribut en billes de bois dont le paiement continu à des industries du Nouveau-Brunswick et du Maine contribue à ruiner ce qui reste de territoire inhabité et densément boisé dans Rimouski.

Il serait curieux de savoir ce qui s'exporte présentement au Nouveau-Brunswick, par les deux sorties de la baie de Restigouche et de la rivière Saint-Jean, de bois québécois. Les derniers chiffres qu'il m'ait été donné de voir étaient de 1942 et ils ne manquaient pas d'être impressionnants. L'*International Paper* avait fait, cette année-là, le flottage de 30,000,000 de pieds de bois, mesure de planche, par la rivière Patapédia, affluent de la Restigouche; de 25,000,000 de pieds, par les rivières Causapscal et Matapédia, dont les eaux vont à la baie de Restigouche; les *Fraser Companies* avaient fait, par la rivière Restigouche, le flottage de 15,000,000 de pieds, mesure de planche toujours, de bois abattu dans les comtés québécois de Matapédia et

de Bonaventure. Selon toutes les indications, l'exploitation par les mêmes dans ces mêmes régions, sur des limites louées de l'Etat québécois, est plus intense qu'elle n'avait jamais été; et l'exploitation est pareille dans le bassin témiscouatain. Bel exploit de coopération destructrice, de nature à hâter la disparition définitive de la forêt rimouskoise, que l'on prévoyait pourtant comme prochaine, sauf changement d'urgence dans le régime de son exploitation.

En 1928, M. Alexandre Taschereau, alors premier ministre, disait à une délégation que S. Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, avait conduite à Québec pour protester contre les projets d'inondation de la *St. John River Storage*: "Nous avons besoin de l'agriculture, mais nous avons besoin aussi de l'industrie; de l'industrie, pour garder nos jeunes gens et aussi pour créer des centres de consommation qui feront vivre l'agriculture".

En fait de centres industriels et de centres de consommation des produits agricoles, il faut bien reconnaître aujourd'hui que la *St. John River Storage*, avec ses barrages, n'en a pas suscité dans la province de Québec, aucun, mais qu'elle en a suscité au Nouveau-Brunswick et dans l'Etat du Maine. Et ces mêmes centres, créés dans une autre province et dans un pays étranger, contribuent puissamment au gaspillage, à la ruine, à la destruction systématique de la forêt rimouskoise, par le jeu de compagnies apanagées à même le domaine québécois et qui voudraient obtenir encore davantage de celui-ci.

Semblable état de choses s'est établi dans un pays dont l'économie, au dire de ceux qui le connaissent, doit être agro-forestière, où le maintien et le renouvellement de la forêt sont nécessaires à la prospérité de tous, au bien commun. Et c'est parmi ceux-là qui président à l'exploitation

outrancière et destructive, au gaspillage systématique du domaine public, que se sont trouvés les protagonistes d'un projet de "forêt nationale" qui couvrirait la moitié du territoire de Rimouski et dont ils seraient, comme de raison, les bénéficiaires.

Ça n'est pas dans le monde de l'absurdité, de l'absurdité voulue et inspirée par la convoitise, que l'on a chance de rencontrer le bon sens, le sens social et la recherche du bien commun.

CHAPITRE X

Grande industrie restée au stage de l'exploitation primaire

Les traits saillants de l'industrie forestière, telle qu'elle se pratique dans les pays d'En-Bas, bassins rimouskois et bassins gaspésiens, sont le gaspillage en forêt et l'utilisation toute primaire que l'on fait ensuite des bois abattus. Industrie à peu près pas évoluée, après un siècle et plus d'existence, qui continue de vivre de l'abondance du pays, achevant le pillage éhonté de ce qui reste de cette abondance. Les scieries ont certes appris à remplacer l'énergie hydraulique directe par l'énergie hydro-électrique, elles se sont donné des raboteuses et des planeuses plus prestes à la besogne que les scies à chasse d'autrefois; le travail en forêt s'est mécanisé pour une bonne part et motorisé, il s'aide du camion automobile et du tracteur, aussi de ce heurtoir monstre qui a nom *bull-dozer*; le chantier fores-

tier s'augmente maintenant des scieries volantes qui connaissent le moteur à essence, tout au moins la machine à vapeur. Mais tout cela ne sert qu'à intensifier le gaspillage, aucun de ces instruments modernes de la mécanisation et de la motorisation n'a contribué à pousser plus avant l'utilisation de la matière ligneuse. L'industrie exporte, exactement comme autrefois, des bois qui sont véritablement, au sens rigoureux de l'expression, des matières premières: billes équarries et madriers, planches rabotées ou grossièrement planées, souvent pas classifiées, — c'est le cas de scieries des Trois-Pistoles, — parfois du simple bois de grume.

Les ingénieurs forestiers, ceux des compagnies comme ceux du gouvernement, sont forcés d'admettre qu'il y aurait des fortunes à faire rien qu'avec ce qui se gaspille en forêt, ce qu'on y laisse comme bois de rejet ou comme déchet et qui y constitue un danger permanent d'incendie et de dissémination de maladies diverses chez les arbres, par les insectes et les cryptogames. Ce même déchet, en encombrant taillis et futaies, empêche le reboisement par le renouvellement naturel de la forêt. Partout dans la forêt rimouskoise et gaspésienne se rencontrent des cadavres d'arbres, d'énormes pièces abattues il y a cinquante ou soixante ans, laissées là parce qu'elles présentaient quelque défaut et qui achèvent de pourrir. Ce mode d'exploitation sélective et à même l'abondance se pratique toujours. Dans beaucoup de chantiers forestiers, des plus grands, établis sur des territoires loués de la province, faisant donc partie du domaine public, une épinette de vingt ou vingt-cinq pouces de diamètre à la souche sera rejetée au mesurage et restera sur le parterre, si elle porte la moindre tache de rouge, ce qui est une première indication de carie. Une telle pièce

est pourtant utilisable, elle peut donner, le rouge enlevé, plusieurs planches de valeur marchande.

On raconte que, pas plus tard que l'année dernière, dans un chantier qu'une grande compagnie avait ouvert à l'entreprise, pays de Rimouski, il y eut tellement de rejets de ce genre que le service forestier de la province, à la suite de dénonciations réitérées, adressa des représentations à la compagnie. Celle-ci fit mine de s'étonner et de vouloir sévir, imposant à son entrepreneur une amende de \$1 par bille qui resterait dorénavant en forêt; avec cette conséquence que les billes marquées de rouge furent toutes par la suite rejetées quand même au mesurage mais prirent le chemin du flottage avec les autres: en fin de saison, la scierie de la compagnie concernée avait reçu 6,000 billes de plus que le mesurage, par les fonctionnaires ordinaires, ne lui en faisait payer au ministère des Terres et Forêts. Les 6,000 billes rejetées mais flottées quand même, reçues à la scierie, passèrent-elles au débitage, au rabotage, au planage? L'histoire ne le dit pas.

Restent encore sur place, à pourrir en devenant des foyers possibles d'incendie et des foyers certains d'infection, les houppiers presque entiers, c'est-à-dire la ramure, la partie de l'arbre au-dessus du fût qui donne la bille. En plus du bois de pulpe, le houppier pourrait fournir du bois de chauffage, servir à la fabrication du charbon de bois. Il ne s'est pas encore rencontré une seule compagnie pour avoir le souci d'utilisations aussi pleines de bon sens. Il faut voir en quel honteux état reste la forêt — forêt provinciale et nationale — quand sont passés les bûche-rons des compagnies.

Celles-ci poussent leur méthode d'exploitation sélective aussi loin qu'il est possible. Elles abattent les arbres qui

leur paraissent intéressants, susceptibles d'offrir des planches de la qualité qu'il faut pour satisfaire une clientèle aussi difficile que, par exemple, celle du marché anglais, et de leur valoir un profit facile et rapide; elles rejettent impitoyablement, après abattage, les arbres qui occasionneraient quelque soin particulier lors du débitage. De plus, il n'y a pour ainsi dire, d'une façon très générale, que les espèces résineuses: épinette, sapin, pin, cèdre, qui soient l'objet de leur industrie. Les essences feuillues, pourtant nombreuses et abondantes dans la région: érable, hêtre, merisier, bouleau, sont dédaignées et délaissées.

Un rapport de 1938, sur les stocks ligneux, la possibilité annuelle de croissance et la production annuelle, dans les trois comtés de Rimouski, de Matane et de Matapédia, pour les résineux et les feuillus, indique bien comment ceux-là sont surexploités, bien au delà de ce qui serait raisonnable, et ceux-ci sous-exploités. Avec un stock évalué à 1,893,821,000 pieds cubes, les résineux représentaient une possibilité de 37,408,100 p. c. et donnaient une production de 46,276,500 p. c., soit un injustifiable et ruineux excédent de 9,868,400 p. c. de la production sur la possibilité raisonnable; les feuillus, avec un stock de 1,356,894,000 et une possibilité de 27,088,300 p. c., donnaient une production de 12,994,500 p. c. seulement, c'est-à-dire de beaucoup moins de la moitié de la possibilité, 15,093,800 p. c. en moins.

Dans la *Forêt Québécoise*, qui est l'organe de l'*Association forestière québécoise*, livraison de mai 1941, le directeur, M. Omer Lussier, ingénieur forestier, écrivait, dans une étude sur les progrès de l'agriculture, de la colonisation et de l'industrie forestière, dans ces trois mêmes comtés: "Les résineux sont surexploités tandis qu'il y a sous-

exploitation des feuillus, dont la valeur est moindre, de sorte que non seulement l'on coupe trop de certaines essences, mais le caractère de la forêt future se trouve déprécié à cause de son manque d'équilibre".

Depuis lors, c'est-à-dire après que la guerre qui vient de finir en Europe eut cessé, en 1942, d'être une drôle de guerre pour en devenir une d'horreur et de carnage, la demande s'est accrue pour les bois durs dont l'avionnerie avait besoin, comme de nos bois tendres, notamment l'épinette — le *spruce* du Canada, disait un ingénieur français en aéronautique, dans une conférence qu'il prononçait à Montréal—, pour la fabrication de placages et de contre-placages. L'on vit ce phénomène assez curieux de bûches de merisier et d'érable de la forêt rimouskoise se charger, encore couvertes de leur écorce, dans les ports d'En-Bas où pouvaient accoster des cargos océaniques, à destination de l'Angleterre et nous revenir un peu plus tard sous forme de panneaux qui servaient dans les avionneries établies ici. C'était à croire que tranchage et déroulage des billes, fabrication des placages et contre-placages étaient des tâches trop difficiles pour s'accomplir en pays canadien. Il faut dire que jamais, dans le passé, l'industrie forestière québécoise n'avait fait entendre aux importateurs britanniques que les bois qu'elle leur offrait pussent être usinés ici même, se vendre sous la forme manufacturée.

Les scieries d'En-Bas — il en est de très grandes, quelques-unes d'entre elles, trois ou quatre, qui sont les plus grandes de toute la province — ne vont pas encore au delà d'une utilisation, répétons le mot, toute primaire des arbres qu'elles prélèvent sur le domaine public, selon un mode destructif, au mépris des lois les plus élémentaires de la sylviculture, voire du simple bon sens. L'usage le plus

poussé que la grande industrie pratique là-bas, c'est chez *Price* qu'on le trouve dans une partie de l'établissement de la ville de Rimouski qui est consacrée à la fabrication des boîtes. Il s'agit d'une industrie transplantée, à la suite de la faillite de la *Gravel Lumber Co.*, de Saint-Romuald, il y a quelques années. La production des boîtes n'est d'ailleurs pas, sauf erreur, pour l'exportation mais pour le marché canadien. L'industrie véritable des scieries d'En-Bas, c'est le sciage des billes, le rabotage et le premier planage, pas plus. Certaines utilisent le bouleau, feuillu qui donne un bois tendre, pour la préparation de ce qu'on appelle du bois de fuseau: des baguettes de 2 x 2 pouces, longues de quatre pieds, attachées en paquets pour l'exportation en Angleterre où elles passent au tour et deviennent fuseaux et bobines aux fins de l'industrie textile. Le tournage pourrait se faire ici, de même que les autres bois qui s'exportent pourraient être transformés en portes et châssis, en une infinité d'autres articles, que les bois francs pourraient recevoir une foule d'utilisations, jusqu'à la distillation inclusivement, et cela procurerait du travail aux gens de la région qui fournit la matière première. Les compagnies forestières qui pillent la forêt n'en ont cure; elles s'en tiennent à l'expédition de produits bruts.

Un homme qui tient d'assez près à l'une des grandes entreprises forestières de Rimouski faisait, il n'y a pas longtemps, la remarque qu'il serait possible de réduire considérablement les coupes en forêt sans réduire les profits, en les maintenant, en les augmentant même, à la condition d'établir à côté des grandes scieries l'outillage nécessaire pour la manufacture des bois, leur transformation jusqu'à l'article fini. Mais finance et bon sens ne paraissent pas, en l'occurrence, aller de pair. Les financiers de l'industrie

forestière d'En-Bas préfèrent, semble-t-il, entretenir des projets de "forêt nationale".

Les seules initiatives nouvelles pour l'utilisation des bois rimouskois, et notamment les bois francs, paraissent être le fait de quelques petits industriels, par exemple, dans la paroisse de Saint-Matthieu, en arrière des Trois-Pistoles et de Saint-Fabien, où le bois de bouleau sert à fabriquer les boîtes circulaires à fromage, d'autres bois, les boîtes à beurre et les boîtes à pommes. Dans cette même paroisse de Saint-Matthieu, sise en plein dans la forêt de la seigneurie Nicolas-Rioux, MM. Onésime et Amédée Dionne ont organisé l'industrie fort intéressante des coffrets d'écoliers ou plumiers, articles constamment en demande, pour lesquels il existe un marché immédiat et qui se fabriquent avec le bois de hêtre et d'érable. La fabrique Dionne emploie une douzaine de personnes à l'année longue et il lui sera loisible d'augmenter sa production dès qu'il y aura de la main-d'oeuvre disponible et qu'il sera possible d'obtenir de l'outillage. Quant à la matière première, elle ne manque pas. La forêt voisine contient des bois francs qui n'ont pas eu jusqu'à présent d'autre utilisation que le chauffage. Il est temps plus que jamais qu'on les fasse servir à l'industrie manufacturière: sur de vastes étendues, particulièrement dans le bassin du lac Témiscouata, le merisier et le bouleau paraissent frappés d'une maladie mortelle et que la vétusté générale des sujets n'est pas de nature à atténuer.

Des industries comme celles de Saint-Matthieu ne contribuent pas à la ruine du pays, comme le font les scieries trop grandes et trop voraces, mais à son enrichissement. Les pouvoirs publics finiront peut-être par s'en rendre

compte et sans doute voudront-ils alors mettre fin à la dilapidation de la forêt par ceux à qui on en a concédé la jouissance.

CHAPITRE XI

La haute finance et l'exploitation de la forêt

La guerre paraît avoir été profitable, voire éminemment profitable, aux grandes entreprises de la finance anonyme, parfois internationale ou interprovinciale, qui exploitent la forêt du domaine public québécois. Sont certainement du nombre de celles-ci les *Fraser Companies, Ltd* (siège social à Edmundston, N.-B.), qui réclament encore un droit de propriété sur la plus grande partie de l'ancienne seigneurie du lac Témiscouata, territoire resté sans aucun concessionnaire aux fins d'établissement agricole. Nous avons vu comment cette entreprise pratique elle-même et fait pratiquer par des filiales ou d'autres compagnies avec lesquelles elle a des affinités, par exemple, la *Restigouche Co., Ltd*, non pas sur sa seigneurie mais sur des limites louées de la province de Québec, l'abattage d'arbres que les eaux de la rivière Madawaska vont porter à

ses scieries et à sa pulperie d'Edmundston, N.-B.; comment elle transporte ensuite, par voie d'un *pipe-line* international, à travers la rivière Saint-Jean, la pâte fabriquée à Edmundston jusqu'à une papeterie qu'elle possède dans l'Etat du Maine, au village de Madawaska. En 1938, juste avant la guerre, les *Fraser Companies* opéraient à déficit. En 1942 et 1943, c'est par millions qu'elles accumulaient les profits, ainsi que l'attestent les exposés qui ont paru dans les journaux de son bilan et de sa feuille de profits et pertes. Alors que les recettes brutes de l'entreprise étaient de \$2,071,662, avec un déficit net de \$18,352, en 1938, les recettes brutes s'établissaient à \$5,101,185 en 1942 et les recettes nettes, à \$2,549,368; le résultat s'améliorait encore en 1943, avec des recettes brutes de \$5,457,000 et des recettes nettes de \$3,265,179. L'exploitation de plus en plus destructive de la forêt québécoise paraît avoir porté ses fruits, réductibles, après le paiement d'un formidable impôt sur le revenu, en beaux et bons dividendes.

Le cas des *Fraser Companies* n'est pas unique. D'autres entreprises battent aussi monnaie, et plus que jamais à la faveur de la guerre, sur la ruine d'une ressource naturelle qui se rattache au domaine public et dont le maintien et la permanence sont essentiels pourtant à l'économie des pays d'En-Bas, économie qui, étant donné les circonstances particulières à ce milieu, doit être agro-forestière. Un document produit à la Législature de Québec, session de 1934, à la demande de M. Maurice Duplessis, nous permet d'avoir là-dessus des aperçus lumineux.

M. Duplessis, alors chef de l'opposition, demandait "la liste des obligations ou débentures dont les compagnies concessionnaires pourraient hypothéquer les terres de la

Couronne en vertu du nouveau bill de la permanence des droits de coupe". Le ministre des *Terres et Forêts* avait répondu d'abord verbalement que la somme globale atteignait \$280,000,000; un peu plus tard, il devait se corriger en déposant une liste qui indiquait un total de \$483,364,120. Et les hypothèques consenties déjà entre les mains des fidéicommissaires par les concessionnaires du domaine forestier couvraient la plus grande partie de ce montant. Sauf erreur, un fidéicommissaire devient comme propriétaire des biens qui lui sont transmis en fidéicommis et l'on ne peut l'en désaisir, même dans le cas de faillite, tant qu'il n'y a pas eu remboursement des débentures ou obligations dont ils sont le gage, la garantie. Plus que cela, c'est au fidéicommissaire qu'il appartient de permettre, aux conditions prévues, l'exploitation des biens qu'il détient par la partie qui a emprunté en les mettant en gage. C'est-à-dire qu'en 1934, conformément aux dispositions d'une loi qui venait d'être votée, les concessionnaires du domaine public pouvaient hypothéquer celui-ci, et en fait ils l'avaient tout de suite hypothéqué.

La liste produite alors portait un grand nombre de fidéicommis établis quant à des concessions forestières des pays d'En-Bas. Il n'est pas sans intérêt, au jour d'aujourd'hui, d'en citer les principaux, les plus importants:

BROWN CORPORATION — Limites de 3483 milles carrés en fidéicommis à la "Royal Trust Co." et à la "Old Colony Trust", pour \$50,000,000. Limites Saint-Maurice, Témiscouata, Bersimis.

CANADIAN INTERNATIONAL PAPER — Limites de 17,608 milles carrés en garanties au "Montreal Trust", au "Royal Trust" et au "National Trust", pour une somme globale de \$180,000,000. Limites Ottawa, St-Maurice, Côte Nord, Gaspé.

FRASER CO. LTD. — Limite de 745 milles carrés dans Témiscouata et Matane, en garantie au "Montreal Trust" pour \$18,000,000.

NEW-BRUNSWICK INTERNATIONAL PAPER CO. — Limite de 1,186 carrés dans Matapédia, en garantie à la "Montreal Trust Co.", pour \$50,000,000.

PRICE BROS & CO., Ltd. — Limite de 8,204 milles carrés, dans Lac St-Jean, Montmagny, Rimouski et Matane, en garantie au "Montreal Trust" pour \$25,000,000.

PRICE BROS & CO. Ltd., avec M. Gord. W. Scott, conseiller législatif comme syndic, limite de 1,107 milles carrés, dans Matapédia, en garantie à la "Banque de Montréal" et à la "Banque Royale. On n'indique pas le montant.

RESTIGOUCHE CO., Ltd. — Limite de 206 milles carrés dans Matapédia et Bonaventure, en garantie au "National Trust" et au "Montreal Trust", pour \$5,346,000.

FRASER REALTIES, Ltd. — Limite de 90 milles dans Témiscouata, en garantie au "Montreal Trust, pour \$1,000,000.

MONT-LOUIS SEIGNORY, LTD. — Limite de 69 milles carrés, dans Gaspé-Nord, en garantie à la "Crown Trust Co.". pour \$650,000.

MOHAWK SECURITIES CORPORATION" — Limite de 83 milles carrés dans Témiscouata, en garantie au "Montreal Trust", pour \$580,000.

MATAPEDIA LUMBER Co. — Limite de 116 milles carrés dans Bonaventure, en garantie à la "Compagnie Champoux", pour \$64,443.

JOHN FENDERSON & CO. — Limite de 63 milles carrés dans Matapédia, en garantie à la "Banque de Montréal", pour \$440,000.

Il serait curieux de savoir dans quelle proportion ces mêmes hypothèques existent encore sur la forêt du pays

rimouskois et du pays gaspésien. Peut-être se sont-elles augmentées depuis.

L'on voit que la haute finance, représentée par un nombre impressionnant d'institutions imposantes, peut avoir pas mal à dire dans le cas de l'exploitation forestière des pays d'En-Bas, autant et davantage que le génie forestier et sylvicole. Ce qui expliquerait peut-être bien des choses, par exemple, que les chefs industriels d'entreprises forestières ne sont plus maîtres de celles-ci, qu'ils n'en ont que la direction apparente, pour aller dans le sens et au rythme qu'on leur indique; qu'il ne leur est pas possible de mettre fin à une politique de destruction et de gaspillage qu'ils sont les premiers à déplorer. Les aveux discrets ne manquent pas à ce sujet: un ingénieur forestier, même en passant au service d'une grande compagnie, ne cesse pas d'être de sa profession et ce lui est un serrement de coeur que de contribuer à du pillage, une manière d'atrocité industrielle.

Le cercle régional du Bas Saint-Laurent de l'*Association forestière québécoise* tenait un congrès, les 15 et 16 juillet 1941, au lac Mitis. Elle était l'invitée de la compagnie *Price Bros* qui avait mis les chalets qu'elle possède en cet endroit, qui est son domaine absolu, à la disposition des congressistes. Ceux-ci, des ingénieurs, des fonctionnaires provinciaux, des gérants et d'autres représentants des compagnies, des représentants du clergé, des sociétés de colonisation et de divers corps publics, reconnurent le fait de l'exploitation abusive et destructive de la forêt dans toute la région et ils exprimèrent des vœux en conséquence à l'adresse du gouvernement et des compagnies. L'un de ces vœux après entente ou accord entre les compagnies fores-

tières et les représentants de la colonisation, se formulait avec netteté:

Le congrès recommande que d'ici trois ans, soit en attendant qu'une étude approfondie des virtualités agricoles et forestières ait été faite et qu'une nouvelle politique économique ait été formulée, le gouvernement

- a) limite les coupes à un maximum qui ne dépasse pas la possibilité annuelle de la forêt (exception pourrait être faite pour le cas de la ville de Matane, en attendant que l'ensemble de la région ait été étudié);*
- b) ne crée pas de colonies nouvelles et s'en tienne à consolider et à compléter les colonies existantes.*

Dès la saison suivante, les compagnies portaient leurs coupes bien au delà de ce qu'elles avaient jamais été auparavant. Le même ravage n'a pas cessé de s'exercer depuis. Les coupes sont du double et du triple de ce qu'elles devraient être, de ce que la forêt peut donner sans disparaître. Il n'y a que la colonisation qui ait respecté, scrupuleusement encore, l'accord de 1941. La haute finance serait-elle responsable de cette triste comédie?

CHAPITRE XII

Avenir incertain des paroisses de la ville de Rimouski

La ville de Rimouski se donne depuis longtemps, et à bon droit, l'air à la fois d'une petite capitale et d'une métropole dans tout le vaste pays auquel elle prête d'ailleurs son nom. Rimouski était simplement un gros village, en 1867, l'année qu'il lui arriva de devenir le siège d'un évêché, et quant à cela, peut-être pas plus gros village, dans le temps, que les Trois-Pistoles. Cette dignité nouvelle lui valut de progresser, avec des hauts et des bas dans sa population, au fur et à mesure que des institutions se fondaient autour de l'évêché, d'abord le séminaire, que Mgr Jean Langevin inaugurait en 1870 et qui venait remplacer une école industrielle qui datait de 1855 et qui avait été une initiative hardie de M. le curé Cyprien Tanguay, l'auteur précisément du fameux *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises*.

Si l'on s'en rapporte à des chiffres qui se trouvent dans une monographie encore inédite du vénérable Mgr Médard Belzile, P.D., que j'ai eu l'avantage de pouvoir consulter, les fluctuations de la population rimouskoise ont cependant été étonnantes au cours de la dernière moitié de l'autre siècle. Elle était de 3,653, en 1851, et de 3,550, en 1861; de 2,843 seulement, en 1871; de 3,153, en 1881, pour tomber à 2,649, en 1891, et remonter à 3,099, en 1901. Ces variations dépendaient-elles de l'industrie du bois, la seule que Rimouski, à part la pêche depuis longtemps disparue, ait jamais connue? Il semble bien. Les premiers chantiers sur la rivière Rimouski paraissent avoir été ouverts, en 1820, par MM. Thobbs et Harvey, auxquels succéda bientôt un certain Whitney qui devait céder ses intérêts forestiers dans la région à William Price. En 1900, les Price, organisés en compagnie, construisirent leur première grande scierie à l'embouchure de la rivière. Depuis ce même temps, la population a toujours été en augmentant: elle touchait les 7,000, en 1931; elle dépasse à l'heure qu'il est le chiffre de 10,000. Il faut dire que d'autres scieries: *La Peyrelle Lumber* et *Dionne & Frères*, achetant le bois des cultivateurs et des colons et représentant une production substantielle — 15,000,000 de pieds de planche en une saison dans le cas de *La Peyrelle* — sont venues s'ajouter à celles de la compagnie qui s'appelle aujourd'hui *Price Bros.*, mais dans laquelle la famille Price n'a plus rien à voir.

L'ensemble de ces établissements constitue une industrie qui fait vivre une nombreuse population ouvrière, population qui s'est accrue considérablement ces dernières années et qui a nécessité, de la part de l'autorité diocésaine, l'établissement de quatre paroisses nouvelles, essayi-

mées de la paroisse-mère, Saint-Germain, qui garde la cathédrale, face à la mer, comme église paroissiale. Rimouski, avec ses cinq paroisses, desservies par un service d'autobus que Montréal pourrait leur envier, se trouve pour ainsi dire confirmé dans son rôle de petite ville, à la fois capitale et métropole d'une région.

Trois de ces paroisses, côté sud et sud-ouest: Nazareth et Sainte-Odile, fondées l'une et l'autre en 1939, Saint-Robert-Bellarmin, qui est de 1941, ont des populations qui dépendent presque exclusivement des scieries pour leur subsistance. La quatrième, sous le vocable de Saint-Yves, côté est, à proximité du quai, est la plus ancienne du groupe, fondation de 1938, et son cas est particulier. Ce ne sont pas des scieries qui ont attiré une agglomération ouvrière à cet endroit, mais de grands travaux de construction par le gouvernement fédéral, et aussi l'établissement, par les Dupont de Nemours des Etats-Unis, d'une usine pour l'extraction de l'huile de foie de morue. Celle-ci, après avoir rencontré bien des difficultés, notamment dans la cueillette des foies qu'il faut aller chercher fort loin, fonctionne à peu près régulièrement. Quant aux travaux gouvernementaux: remplacement du vieux quai, construction d'un brise-lame et d'entrepôts sur du terrain que l'on veut rédimier contre la mer, la guerre est venue les interrompre. La population est restée là, dans l'attente de la reprise, c'est-à-dire que les femmes sont restées avec les enfants, tandis que les hommes sont partis à la recherche de travail à l'extérieur. Un grand nombre se sont faits navigateurs et l'embauchage de ce genre n'a pas manqué; d'autres se sont dirigés vers la Côte Nord, à Baie-Comeau et en d'autres endroits. La population de Saint-Yves a baissé, mais très légèrement; maintenant que

les hostilités ont cessé en Asie comme en Europe, les entreprises gouvernementales vont sans doute reprendre leur cours et le curé de cette jeune paroisse, M. l'abbé Alfred Bérubé, reverrait au complet son troupeau apostolique. Une fois les travaux du quai terminés, les hommes pourront, paraît-il, compter sur du travail dans les entrepôts qu'ils auront construits. Peut-être il y aura-t-il aussi à cet endroit, très propice à cette fin, des chantiers de radoub.

La paroisse de Nazareth, dont M. l'abbé Rosario Lebrun est curé, est sise au bord du fleuve. Son territoire lui vient en partie de Saint-Germain de Rimouski et en partie de la paroisse du Sacré-Coeur. A la fondation, sa population était de 821 âmes, 129 familles, dont plus de 100 étaient propriétaires chacune de sa maison et dont presque tous les chefs étaient ouvriers dans l'un des établissements *Price*. Cette population est maintenant de plus de 1,300 et la proportion des propriétaires, grâce à la Caisse populaire qui s'est fondée dès les commencements de la paroisse, est à peu près la même.

Sainte-Odile avec son siège au haut d'une butte, occupe l'un des sites les plus avantageux du territoire rimouskois. Sur la rive droite, très élevée sur ce point, de la rivière Rimouski, ses trois arrondissements: le Brûlé, où le premier seigneur résident, René Lepage, eut son manoir, Saint-Léon et Beauséjour, dominant tout le voisinage. Sa population, mi-agricole, mi-ouvrière — cette dernière travaillant dans une autre scierie *Price* —, en est aussi une de propriétaires qui s'est donné, avec l'encouragement et l'aide de son curé, M. l'abbé Omer D'Amours, une organisation sociale et professionnelle.

Saint-Robert, la plus jeune, est aussi la plus populeuse des paroisses nouvelles. De 1,710 âmes en 1941, elle est

passée à 2,300 âmes en 1945. Population à peu près entièrement ouvrière, qui vit des scieries *Price*, *La Peyrelle* et *Dionne*. Il ne s'y trouve que deux familles de cultivateurs. Les deux tiers des familles sont propriétaires de leurs maisons, les autres se construisent ou se préparent à se construire. À l'heure qu'il est, le bâtiment va à plein dans cette paroisse de quatre ans et qui est déjà le gros faubourg de Rimouski. On disait, de façon très parisienne, le faubourg Saint-Germain, du temps que ce territoire était agricole et de la paroisse de la cathédrale. On dit aujourd'hui le faubourg Saint-Robert. Le curé, M. l'abbé Paul-Emile Dubé, ne pouvait suffire à la tâche et l'évêché a dû lui désigner un vicaire. Il faut dire que le curé de Saint-Robert a conservé une charge qu'il avait antérieurement et qui ne manque pas d'être lourde, celle d'aumônier diocésain des Caisses populaires. C'est ainsi qu'en lui rendant visite, il m'a été possible d'obtenir des renseignements sur l'oeuvre des Caisses dans l'ensemble des paroisses nouvelles de Rimouski. La Caisse de Saint-Robert, après un an, compte 260 membres et 129 déposants; son capital-actions est de \$24,000 et ses prêts à la construction sont nombreux. Les Caisses des cinq paroisses rimouskoises, c'est-à-dire la cathédrale et les quatre paroisses nouvelles, ont consenti, depuis cinq ans, à cinq cent trente emprunteurs, des prêts qui représentent un total de \$340,000. En beaucoup d'endroits, les sociétaires des Caisses populaires ne savent pas faire usage des facilités de crédit qui leur sont offertes. Ça n'est heureusement pas le cas ici.

Les paroisses ouvrières nouvelles de la banlieue rimouskoise se portent et vont bien. Ça n'est pas sans appréhension toutefois qu'il faut se demander ce que l'avenir leur peut réserver. Qu'en adviendra-t-il dans le cas où les scie-

ries *Price* et autres devraient fermer leurs portes, par suite de l'épuisement des forêts de la région? Eventualité que les gens du génie forestier prévoient pour bientôt à moins que ne change de façon radicale le régime d'exploitation. Et si pareil malheur se produisait à Rimouski, il se produirait en même temps à Matane et à Priceville, dont les populations (6,500 et 2,900 habitants) vivent de la seule industrie du bois.

Cela devrait non seulement donner à réfléchir mais induire à l'action d'urgence. Ça n'est pas de créer de nouvelles réserves aux scieries, en leur en assurant la jouissance exclusive et définitive pour qu'elles ruinent ce qui reste de forêt dans les pays d'En-Bas, qui sauvera la situation. Ce qui s'impose, c'est d'exiger que l'exploitation de la forêt se fasse dorénavant de façon raisonnable, d'exiger encore que l'industrie du bois, celle qui détient des concessions forestières à même le domaine public, en tire un meilleur parti, qu'elle s'augmente et se complète de façon à ne plus exporter de la simple matière première, ou presque, mais des produits finis. La forêt, même concédée, est un bien commun qui doit servir au bien commun.

CHAPITRE XIII

Gens qui voient à leurs affaires

Les gens du vaste pays diocésain de Rimouski, qui comprend les comtés provinciaux de Témiscouata, de Rivière-du-Loup, de Rimouski, de Matane, de Matapédia et une partie du comté de Bonaventure, se sont appliqués, depuis une quinzaine d'années, à agir en s'inspirant du conseil que leur présent évêque, S. Exc. Mgr Courchesne, leur adressait dès les premiers temps de son épiscopat: *Mêlez-vous donc de vos affaires; mais mêlez-vous-en!* Ils ont appris à voir à leurs affaires, à leur affaire, c'est-à-dire à la chose publique et sociale de chez eux, celle qui les concerne le plus directement.

Grâce à leur propre vigilance, ils pouvaient, en 1928, ouvrir les yeux aux chefs du gouvernement de Québec et échapper au danger d'une inondation projetée par l'*International Paper* et qui les eût privés d'une notable partie de

leur territoire du sud-ouest, dans le versant dont les eaux vont à la rivière Saint-Jean et à la baie de Fundy. Dès lors, ils se dressaient un plan de colonisation dont la mise en oeuvre et l'exécution ont été splendides. La guerre est venue interrompre le développement, mais cela n'aura été que passager: les cadres de l'organisation sont demeurés intacts. Il s'agissait, comme il s'agit encore, de procéder à l'établissement du pays de Rimouski par des gens du pays de Rimouski, de faire servir à cet établissement l'augmentation annuelle et considérable de la population locale au lieu de la laisser s'écouler, comme cela se produisait depuis cent ans et plus, vers d'autres régions, vers les villes du Canada et des Etats-Unis, par l'émigration massive.

Dans chaque paroisse, urbaine ou rurale, ancienne ou nouvelle, s'est constitué un comité de colonisation; les divers comités paroissiaux se sont groupés en conseils régionaux et ceux-ci se sont rattachés, en une sorte de fédération, à la Société diocésaine de colonisation, dont Mgr l'Evêque a lui-même assumé la présidence active. De 1930 à 1939, une trentaine de colonies agricoles ou agroforestières se sont ouvertes en diverses directions: au sud-ouest, dans le bassin témiscouatain; dans les vallées et sur les hauts plateaux le long de la rivière Rimouski et de ses affluents; dans la Matapédia, où des doublures de paroisses anciennes et quelquefois délaissées, s'imposaient depuis longtemps; sur les hauteurs comme dans les coulées du très pittoresque pays de Bonaventure; sur les plateaux en terrasses du comté de Matane, où toute une deuxième rangée de paroisses, parallèle au littoral de la mer, existe maintenant et paraît en plein progrès.

Certaines colonies étaient d'anciennes entreprises, dé-

laissées, presque abandonnées, dépérissant, auxquelles il fallait insuffler une vie nouvelle dans le cas où elles étaient établies sur un terrain propice à l'exploitation agricole. Le plan rimouskois n'a jamais comporté en effet l'établissement de colons agricoles sur des terres que leur nature destine à demeurer en forêt. Dans les autres cas, les plus nombreux, il s'agissait d'établissements tentés en pays neuf, qui n'avaient encore connu la présence que du seul bûcheron, du trappeur et aussi du chasseur et du pêcheur sportifs.

Le fait le plus remarquable de ce bel effort de colonisation, c'est que les paroisses anciennes du diocèse de Rimouski se sont non seulement appliquées à recruter, par voie de soigneuse et prudente sélection, des défricheurs et de futurs agriculteurs aux établissements nouveaux, mais encore et surtout à accorder à ceux-ci toute l'aide et le secours qu'il était possible, à l'occasion surtout de circonstances particulièrement pénibles, comme il ne manque jamais de s'en produire en pays qui s'ouvre, à la suite, par exemple, d'incendies de forêts. Dès les commencements, la Société de colonisation de Rimouski, ses conseils et ses comités, au lieu de réclamer et d'attendre toujours l'intervention de l'Etat, ont eu leur organisation propre d'aide au colon. Et celle-ci a eu à s'occuper.

En 1932, en 1934 en 1935, l'incendie forestier a exercé des ravages particulièrement étendus dans des colonies de Rimouski, ruinant leurs pionniers, les dépouillant de leurs modestes maisons et de tout ce qu'ils possédaient en fait de vivres et de vêtements. Il faut lire le récit de cette sorte d'épreuve dans les archives de ces paroisses. Le curé fondateur de la colonie de Saint-Isidore du lac des Aigles, M. l'abbé Prudent Beaulieu, dans un cahier que conserve

précieusement le présent curé, M. l'abbé Edouard Lepage, lui-même fondateur de plusieurs paroisses de colonisation, raconte, par exemple, l'incendie qui a passé à cet endroit le 28 mai 1934:

"Le feu était parti du lac Sauvagesse, dans le Squatteck. Dans la colonie, un camp de colon et une école avaient d'abord été brûlés. Puis le feu a repris jusqu'à l'église. J'ai fait la procession avec le ciboire, au son de la cloche. Les familles arrivaient de tous les côtés: des femmes à cheval, à pied, des bébés dans leurs bras, traînant les autres enfants à leur suite. Chacun arrivait avec ce qu'il avait pu sauver dans la précipitation de la fuite, quelques pièces de vêtement, un peu de vivres. Les sinistrés, en fuyant vers l'église, poussaient devant eux les chevaux et les vaches. Tout le temps du danger la bénédiction avec le ciboire s'est continuée. Le soir, il y avait vingt-deux familles sans abri et cinquante-huit autres familles avaient subi des pertes substantielles; deux ponts et deux écoles avaient été détruits. Un orage vint enfin sauver la situation. Jusqu'aux grains de semence qui avaient été brûlés. Par bonheur que le gouvernement devait en envoyer d'autres."

Dans tous les cas de ce genre, l'aide au colon de Rimouski s'est fait valoir et S. Exc. Mgr Courchesne, à plusieurs reprises, dans des lettres circulaires, en rend un témoignage qui vaut d'être signalé. Le 16 septembre 1935, par exemple, après deux désastres, à la Nativité de Biencourt et à Saint-Godard, dans le canton Le Jeune, canton qui venait de s'ouvrir tout près de la frontière de Nouveau-Brunswick:

"Ce que nos fidèles ont accompli en réponse à la lettre que nous leur avons adressée est trop beau pour que je ne les en félicite pas au nom de Notre-Seigneur. On a vu

telle paroisse, en un dimanche après-midi, réunir une valeur d'un millier de piastres en produits, ustensiles, instruments, habits. Je ne crois pas exagérer en estimant à dix-huit ou vingt mille piastres ce que nos paroisses du littoral et quelques autres anciennes paroisses ont versé de secours à nos colons éprouvés par l'incendie de mai dernier... J'aime à penser que nous ne nous arrêterons pas en si beau chemin... Comme nos colons viennent de nos paroisses les plus anciennes, je prie donc les comités de colonisation de ces paroisses de s'intéresser à ceux qui ont encore des parents dans la paroisse, de s'enquérir des besoins de leurs pupilles et d'aider les parents, si ceux-ci ne peuvent pas supporter seuls la charge de pourvoir aux besoins de leurs pionniers."

Et encore, avec plus de détails précis, à la date du 15 décembre 1939:

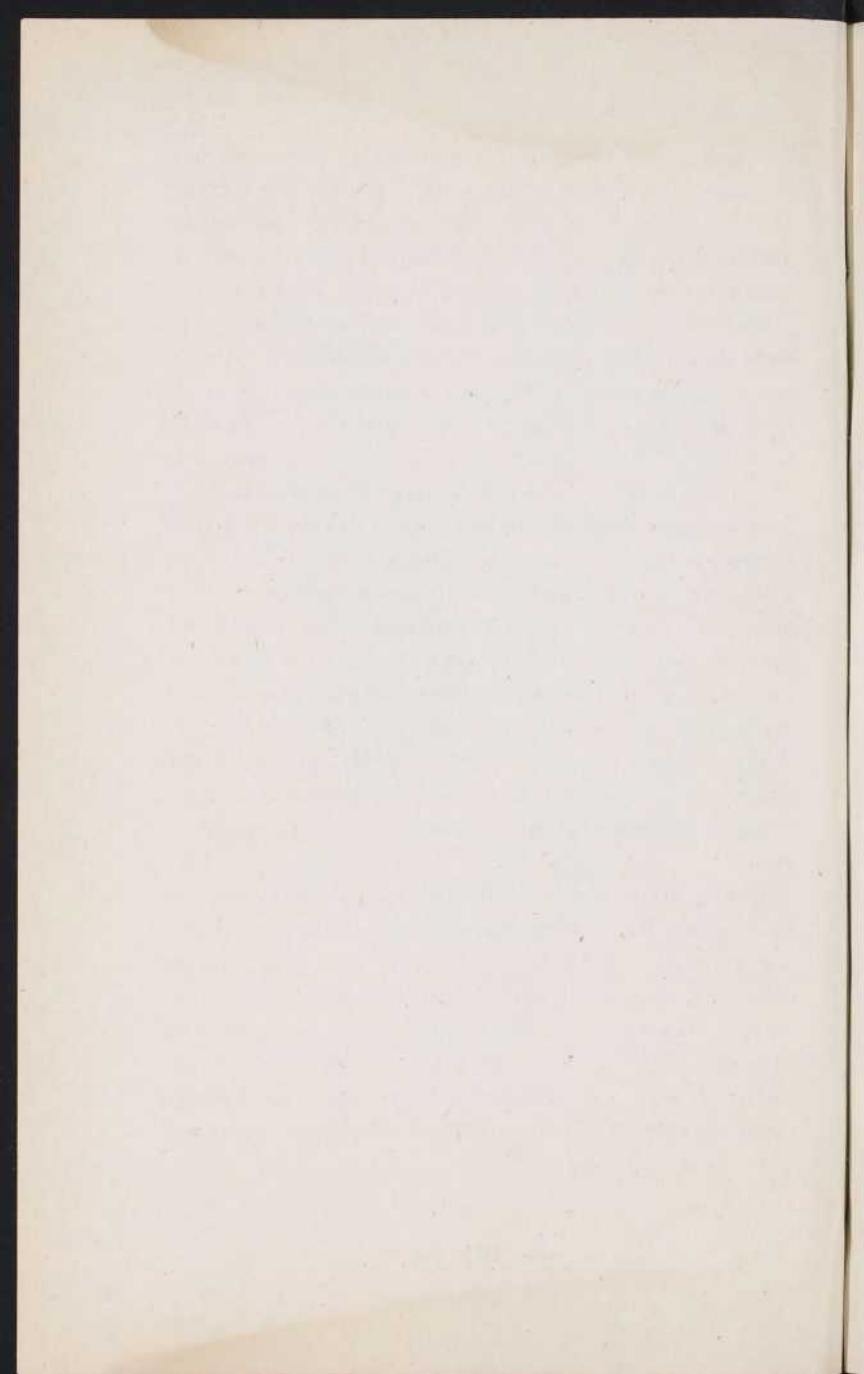
"Ce que l'on sait moins, c'est la part de la charité suscitée par les curés des nouveaux établissements ou par la société de colonisation et dispensée par les curés, les communautés, les fabriques, les ouvroirs, les familles, les villageois, les cultivateurs des anciens centres. Je n'ai pas pu obtenir tous les chiffres demandés. On a fini par trouver si naturel et si ordinaire ce travail de l'entraide charitable que l'on omet d'en tenir la statistique. J'ai tout de même réussi à obtenir des données précises pour les années 1937, 38 et 39, de la part de six localités: La Rédemption, Saint-René-Goupil, les Grosses-Roches, l'Ascension de Patapédia, les sinistrés du comté de Matane (1938) et Saint-Médard. Croiriez-vous que, pour ces seuls centres, les contributions de la charité s'élèvent au chiffre de \$28,277.50? Et cela n'inclut pas les \$9,000 que l'organisation centrale, à l'évêché, a versés dans les diverses

colonies au nom de la Société de colonisation. Si vous établissez une proportion en songeant aux vingt-cinq colonies érigées depuis 1928 et qui ont reçu une aide semblable dans la même période, à raison des difficultés qu'elles rencontrent au premier palier de leur histoire, vous vous expliquerez comment nos jeunes centres arrivent à s'organiser sans porter de trop lourdes dettes. Je n'hésiterais pas à poser la règle de trois selon les formes de l'école de mon temps: 6 centres, \$28,277.50; 25 centres, X. Et je crois que l'on serait bien près de la vérité sur l'ensemble de la coopération charitable dans le mouvement de colonisation du diocèse: le chiffre dépasserait, pour ces trois ans, la somme de \$100,000. Rappelez-vous l'admirable roulement de ressources qui se produisit des centres plus anciens vers Biencourt et les Aigles, après l'incendie de 1935. Il avait suffi d'un appel de dix lignes écrites sur un coin de table, à Sainte-Flavie, pendant la visite pastorale. Quelqu'un les tira à vingt copies, qui se distribuèrent dans autant de paroisses du littoral. Le dimanche suivant, tous les camions du service de l'Etat dans la région étaient réquisitionnés pour transporter les dons de toutes sortes vers les sinistrés, sauvés avec l'unique vêtement qui les couvrait au moment de l'incendie. Vous avez là l'indication de l'avantage qu'il y a à tenir en haleine la charité privée et la charité organisée, même s'il est légitime d'attendre une certaine contribution de l'Etat en faveur des corporations nouvelles. Cette contribution de l'Etat doit être un supplément et non le succédané de la charité. Celle-ci garde ses obligations et il faut la prêcher toujours, pour la santé morale de ceux qui donnent, encore plus que pour le soutien matériel de ceux qui reçoivent."

Cette souscription, d'une valeur de \$100,000, en trois

ans, offerte par les anciennes paroisses de Rimouski aux paroisses nouvelles, n'est-elle pas d'un magnifique exemple? Et qui vaudrait d'être suivi ailleurs? On ne connaît pas beaucoup des paroisses de Montréal qui en aient fait autant, parmi celles qui, au temps du secours direct, ont profité du plan Gordon et des autres plans de même type pour diriger leurs chômeurs vers les colonies de l'Abitibi et du Témiscamingue. Le geste rimouskois est la résultante de la politique que les gens des pays d'En-Bas, sur le conseil qu'ils ont reçu et dont ils ont su faire leur profit, suivent depuis quinze ans et dont ils se portent bien. Non seulement le pays rimouskois a-t-il dans une appréciable mesure mis fin à la saignée d'émigration qui le ruinait, il est en train d'accomplir son établissement avec ses propres gens, ce qui est encore la meilleure façon d'établir un pays. Et cette oeuvre recommandable entre toutes devrait pouvoir se parachever sans inconvénient et sans encombre, maintenant que la guerre est finie, avec elle la participation que nous y prenions, et qu'il va redevenir loisible aux Canadiens de s'occuper un peu moins des affaires mondiales et impériales, de se mêler un peu plus des leurs propres.

Chose sûre et certaine, l'établissement du pays rimouskois par des Rimouskois, établissement agricole et établissement forestier, à l'avantage du pays même et de tous ses habitants, ruraux, villageois et citadins, agriculteurs, bûcherons et ouvriers, se recommande certes bien plus que l'abandon de ce même territoire à des organisations industrielles, menées et dirigées par la haute finance, et qui auraient tôt fait, en vue de dividendes immédiats, d'en assurer la ruine définitive.



CHAPITRE XIV

Plan tracé en 1930 et qui doit valoir encore

Au moment où la Société de colonisation de Rimouski s'apprête à reprendre ses activités que la guerre avait, sinon interrompues, du moins considérablement ralenties, voici qu'elle rencontre des difficultés d'importance et d'abord à propos des terres dont elle aurait besoin pour procéder, selon le plan qu'elle s'est tracé depuis déjà quinze ans, à des établissements nouveaux. Dans la seule région sud-ouest du diocèse, c'est-à-dire dans le fond du comté de Témiscouata, en bordure de la frontière du Nouveau-Brunswick et de celle de l'Etat du Maine, elle projette d'ouvrir douze ou quatorze colonies dans un territoire dont le sol a déjà été l'objet d'une enquête soignée, de 1928 à 1930, par des commissaires que le gouvernement de Québec avait désignés à cette fin. Or il paraît que de hauts fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts, et aussi du ministère

même de la Colonisation, s'y opposent sous le prétexte qu'il n'y a pas dans ces parages de terres propres à l'agriculture pour permettre l'établissement de plus de deux nouvelles paroisses. Cette opposition se manifeste jusque dans le rapport soumis au ministre de la Colonisation, M. J.-D. Bégin, en date du 2 mai de cette année, par le comité que présidait M. Esdras Minville et qui avait été chargé, l'hiver dernier, d'étudier la question de la colonisation dans toute la province. Ce rapport a connu la publication, sous la forme imprimée, grâce aux soins de *l'Ecole Sociale Populaire*. On y lit, à propos de la région Matapédia-Bas-Saint-Laurent, des choses qui sont d'autant plus déconcertantes qu'elles contredisent les constatations faites par des enquêteurs précédents, ceux de 1928-30. Par exemple, celles-ci :

"Au témoignage de personnes connaissant bien la région, une forte proportion de la superficie des lots actuellement concédés est impropre à l'agriculture... La région étant à double vocation agricole-forestière, il importe autant de stabiliser l'industrie forestière que de livrer le sol cultivable à l'agriculture. D'autre part, les méthodes de mise en valeur ayant déjà compromis l'équilibre économique fondamental de la région, il faut, si l'on veut éviter le désastre final, procéder sans retard à un redressement. Trois mesures nous semblent s'imposer :

"1—Suspendre temporairement la colonisation agricole dans le territoire en question ;

"2—Obliger l'industrie forestière à ajuster rigoureusement son exploitation au taux de reconstitution de la forêt ;

"3—Entreprendre sans retard un inventaire détaillé, tant au point de vue du sol qu'au point de vue forêt, et

dresser un plan d'exploitation à suivre d'ici à ce que la restauration forestière dont nous avons parlé plus haut commence à produire des résultats, c'est-à-dire à fournir chaque année une certaine quantité de bois exploitable."

L'inventaire détaillé de la région sud-ouest du diocèse de Rimouski, c'est-à-dire le fond du comté de Témiscouata, et d'une partie de la région de la Matapédia a précisément été fait, du 13 mai au 31 octobre 1929, et par des gens dont la compétence en la matière peut difficilement être mise en doute. La commission qui s'en était chargée avait été constituée, en 1928, à la suite de l'affaire des barrages du Témiscouata et elle se composait de ceux qui étaient alors respectivement chef du service forestier au ministère des Terres et Forêts et chef du service des terres au ministère de la Colonisation, MM. G.-C. Piché et J.-E. Garon, de M. l'abbé Philippe Belzile, représentant de la Société de colonisation du diocèse de Rimouski, de M. R.-A. Valin, ingénieur du ministère des Terres et Forêts, chargé particulièrement de la direction des travaux, et de quatre cultivateurs MM. Joseph Viel, de Saint-Michel de Squatteck, François Michaud, de Saint-Benoît de Packington, Joseph Bélanger, de la Rivière-Bleue, et J.-B. Heppel, de Causapschal, dans la Matapédia.

Les commissaires, en date du 1er avril 1930, adressaient au ministre des Terres et Forêts, qui était alors M. Honoré Mercier, un volumineux rapport, portant la signature de chacun d'eux et qui s'ouvre par des considérations qui valent d'être rappelées:

"Le rapport suivant comporte une classification détaillée des sols, des plans de colonisation régionale et une étude sur les conditions agricoles, industrielles, forestières et économiques de la partie sud du comté de Témiscouata,

où s'est développée la colonisation depuis les cinquante dernières années. À l'automne de 1928 la présente commission fit l'examen d'une partie du bassin de drainage des lacs Squatteck pour en déterminer les possibilités de colonisation et parcourut ainsi un territoire de près de trois cents milles carrés. Après nous être renseignés sur les conditions physiques de ce territoire et avoir déterminé, dans notre rapport du 16 décembre 1928, les endroits propices à la culture, il convenait d'entreprendre l'étude de la partie sud-ouest du comté de Témiscouata déjà ouverte à la colonisation, afin de connaître la situation des colons et l'état des cultures relativement aux divers types de sols défrichés et cultivés. Nous commençons nos travaux le 13 mai 1929 pour les discontinuer le 31 octobre.

"Le terrain examiné comprend les cantons d'Escourt, de Botsford, de Packington, de Robinson, de Cabano, d'Armand, de Whitworth, d'Hocquart, de Raudôt et les deux tiers du canton Bédard. Nous avons aussi examiné la seigneurie du Témiscouata, en arrière de la paroisse de Saint-Juste. Nous nous sommes également rendus à Sainte-Marguerite de Causapscal pour étudier les conditions de sol et de culture dans cette petite paroisse et examiner les sols de la Vérendrye. Le territoire examiné couvre une superficie d'au delà de 700 milles carrés. Ajoutons que tous ces terrains ont été examinés attentivement et que nos courses n'étaient généralement pas plus espacées que de la largeur de deux lots. Tous les lots ont été visités: les vacants, les patentés, et les lots sous billet de location.

"Les sols ont été divisés en trois classes; les surfaces boisées, les surfaces incendiées ont été déterminées; les accidents topographiques ont été relevés, de même que les chemins, les défrichements et les bâtisses. Cet examen nous

a amenés à faire des recommandations concernant des tracés de routes et de chemins, la fixation de centres et de cadres de paroisses, des changements d'arpentage et la création de réserves forestières cantonales ou paroissiales... Pour l'exécution des travaux sur le terrain, la Commission a eu recours aux services de MM. les gardes-forestiers Omer Pelletier, Edgar Beaulieu, Aimé Meunier, Adolphe Lavoie, de M. René Tremblay, qui remplissait les fonctions de secrétaire, et des inspecteurs locaux du ministère de la Colonisation."

C'est d'après ce rapport, et selon "la fixation de centres et de cadres de paroisses" qui s'y trouve indiquée, que la Société de colonisation de Rimouski a pu se tracer un plan qu'elle a entrepris d'exécuter et auquel elle ambitionne avec raison de donner un développement complet, maintenant que les circonstances, avec la fin de la guerre, deviennent plus favorables. Il semble qu'elle ne se soit pas trompée beaucoup dans ce qu'elle a accompli jusqu'à présent, en se servant des données contenues dans le rapport de 1930. De la trentaine de paroisses qu'elle a fondées ou qu'elle a rénovées depuis lors, il n'en est pas une seule qui ait été un fiasco. Dans un seul cas, le territoire choisi est-il subséquemment apparu comme moins propice à l'agriculture et il est probable qu'il finisse par retourner au domaine forestier. Par contre, d'autres paroisses qui, à leur début, n'avaient pas bonne mine et dont on prédisait même la faillite, par exemple, Saint-Jean-de-la-Lande, l'ancienne mission de Saint-Maur, au canton Robinson, ont subséquemment été des succès. Les commissaires de 1930, dans leur rapport que l'on parle maintenant d'écarter en attendant de le remplacer par un autre qui viendrait on ne sait quand, disaient, justement à propos du territoire de Saint-

Jean-de-la-Lande: "Les données de la classification démontrent que ce territoire a une étendue suffisante pour l'établissement d'une belle et grande paroisse agricole". Ce qui n'était pas exagéré. Après avoir connu des périodes particulièrement dures et pénibles, par suite surtout d'un arpentage mal fait et qu'il a fallu reprendre, ainsi que l'indiquaient d'ailleurs les commissaires de 1930, la paroisse Saint-Jean-de-la-Lande se présente maintenant comme la preuve que ceux-ci ne se trompaient pas quand ils lui prédisaient un avenir agricole. Saint-Jean-de-la-Lande a dépassé le stage du défrichement et sa population se compose de cultivateurs qui commencent à tirer une bonne partie de leur vie du travail de leurs terres.

On ne voit pas pourquoi le rapport de 1930 vaudrait moins dans le cas des paroisses qui restent à établir qu'il n'a valu dans le cas des paroisses établies, au cours des quinze dernières années, au sud-ouest du pays de Rimouski.

CHAPITRE XV

Des faits qui se sont passés depuis le traité d'Ashburton

Le traité d'Ashburton, négocié et conclu par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, déterminait en 1842, la frontière entre l'Etat du Maine et les provinces canadiennes du Québec et du Nouveau-Brunswick. C'est depuis ce temps-là que le Maine entre comme un coin ou comme une dent de scie dans les comtés québécois de Kamouraska et de Témiscouata. Les négociateurs britanniques, à commencer par lord Ashburton, qui devait laisser son nom à cet instrument remarquable dans notre histoire et que des Canadiens peuvent apprécier sans aménité, surent se montrer particulièrement avenants et, à nos dépens, généreux à l'endroit des négociateurs, dont Daniel Webster était le principal, de l'autre haute partie contractante. Un certain Labouchère, qui fut mêlé à cela, côté britannique, raconte

quelque part et non sans brio que l'un des commissaires de Washington savait perdre au whist pour obtenir par ailleurs des concessions de territoire. Mais, dirait Rudyard Kipling, c'est là une autre histoire. Comme fait acquis, et en fait d'acquisition on peut rencontrer mieux, il reste que le Maine nous a mangé un bon morceau de pays, qu'il a pénétré, en direction nord, jusqu'à trente-six mille du fleuve Saint-Laurent. Un coup d'oeil sur la carte est quant à cela très édifiant.

A sa pointe extrême, le coin du Maine touche un élargissement de la rivière Saint-François, avant que celle-ci ne devienne frontière internationale, le lac Pohénégamook, une très belle nappe d'eau qui se trouve entièrement située en territoire québécois, entre les comtés de Kamouraska et de Témiscouata. Des faits très intéressants de peuplement, de colonisation forestière et agricole, forestière surtout, ainsi que des incidents diplomatiques, de minime importance si l'on veut, mais diplomatiques quand même se sont produits dans ces parages depuis 1842.

Les incidents diplomatiques sont assez récents, des environs de 1935, et se rapportent à la colonisation agricole. Le député fédéral de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, en a dans le temps saisi la Chambre des Communes: des vaches laitières de la municipalité québécoise d'Escourt, plus exactement du village de Blier, sur la rive occidentale du lac Pohénégamook, avaient pris l'habitude, sans penser à mal, de franchir la frontière internationale et de brouter, en des prés du Maine, la largeur de leur langue, peut-être un peu plus. Le fisc de l'Uncle Sam ne voulait pas l'entendre ainsi et menaçait de réclamer des droits de douane. L'affaire a fini par s'arranger mais il semble bien que ces Messieurs de la Carrière aient dû y voir. A cette époque

moderne, le Canada avait commencé d'avoir son corps diplomatique en propre. Mais voyons le reste qui importe davantage.

Sur les bords mêmes du lac Pohénégamook, se trouve la paroisse de Saint-Eleuthère (comté de Kamouraska) et la municipalité de Saint-Pierre d'Escourt (comté de Témiscouata), qui a englobé le village de Blier (Kamouraska) et quelques rangs aussi de Saint-Eleuthère, avant d'être absorbée elle-même dans la paroisse de Marie-Médiatrice d'Escourt, fondée en 1929, confiée aux RR. PP. Rédemptoristes, et qui s'est annexé, elle, par décret de Rome, un petit morceau du diocèse de Portland, Etat du Maine.

Nous allons voir comment tout cela s'est fait; mais finissons d'énumérer les centres qui, dans cette région, constituent un ensemble démographique et économique très particulier. Après le lac Pohénégamook, la rivière Saint-François devient internationale, elle arrose les villages témiscouatains de Sully, qui porte aussi le nom de Saint-David d'Escourt, et de Rivière Bleue, aussi arrosé par la rivière du même nom; puis la Saint-François s'élargit de nouveau pour donner le lac Beau qui est à l'extrémité sud-ouest du comté de Témiscouata. Dans le voisinage immédiat, dans des sites admirables de montagnes et de rivières, se trouvent les paroisses de Saint-Marc-du-Lac-Long (ou encore les Etroits, comme le veut la toponymie locale), de Saint-Benoît, de Saint-Jean-de-la-Lande, de Saint-Eusèbe et de Saint-Elzéar.

Ces cinq dernières, et plus particulièrement Saint-Elzéar, avec aussi la paroisse de Sully, ont l'air de vouloir prendre décidément une tournure agricole. Les autres centres n'existent pour ainsi dire que par l'industrie forestière et le sciage du bois. Les cantons où elles se situent toutes

occupent la partie la plus élevée de l'immense plateau qui s'étend entre les terres basses du littoral laurentien et la vallée de la rivière Saint-Jean. Leur exposition est généralement sud ou sud-ouest et les favorise pourtant quant au climat.

Le R. P. Georges-H. Létourneau, rédemptoriste, curé d'Escourt, dans une monographie de sa paroisse, trace l'historique de la région. Saint-Eleuthère a été la paroisse-mère. Elle reçut ses premiers colons, arrivés par un chemin qui venait tout juste de s'ouvrir, en 1864, à travers la forêt; et pendant cinquante ans, elle resta isolée. Sa population se composait de trappeurs, de chasseurs, de pêcheurs: des coureurs de bois bien plus que des bûcherons ou des faiseurs de terre. La construction du *Transcontinental*, de Lévis jusque dans les Provinces Maritimes, après 1908, devait donner un grand essor à l'industrie forestière de ce côté, susciter des centres nouveaux, d'abord ceux de Sully et d'Escourt.

Sully fut toutefois, à son origine, en 1908, une tentative agricole, financée par un syndicat, le *Crédit foncier canadien*, qui se donnait pour but de rapatrier par la colonisation un certain nombre de ceux des nôtres qui étaient passés aux Etats-Unis. Pendant que le gouvernement d'Ottawa, de 1900 à 1914 dépensait des millions et des millions pour nous attirer une immigration de l'Europe centrale, de simples particuliers y allaient ainsi de leurs deniers pour rapatrier des Canadiens. Des douze familles du début de Sully, onze étaient des rapatriées. Elles s'établissaient à trente-six milles de la gare la plus rapprochée de l'ancien *Intercolonial*, et le *Transcontinental* n'avait pas encore de convois en circulation. Le curé de St-Eleuthère allait dire la messe de temps en temps à Sully, qui n'eut

son premier prêtre résident qu'en 1923, alors que sa population, vivant surtout de la forêt, avait atteint à peu près son chiffre d'aujourd'hui, neuf cents âmes.

Dès 1910 et le *Transcontinental*, les *Fraser Companies* avaient obtenu des limites forestières dans le voisinage et elles avaient établi une scierie, en bordure du rail nouveau, à quatre milles de Sully. L'agglomération de population qui en est résultée est devenue la municipalité, et quinze ans plus tard la paroisse d'Escourt. Par la suite, les *Fraser* établissaient une autre grande scierie au confluent de la rivière Bleue et de la Saint-François, et cela a donné lieu au village ouvrier et à la paroisse de Rivière-Bleue.

Pendant des années toutefois, la population ouvrière d'Escourt, organisée pourtant en municipalité, dut se rendre jusqu'à Sully pour la messe dominicale et franchir pour cela une distance de huit milles avec l'aller et le retour. C'est en 1923 seulement qu'Escourt eut sa propre chapelle, mais c'est précisément cela qui devait lui valoir l'annexion du village voisin de Blier, sis de l'autre côté du lac, ensuite la réunion à sa propre population paroissiale de toute la population catholique du *Township Twenty* de l'Etat du Maine, une dizaine de familles. La proximité de la chapelle nouvelle accommodait tout le monde. "Mais les négociations furent longues et ardues", écrit le P. Létourneau. Il s'agissait de former une paroisse avec trois éléments bien différents: le village d'Escourt appartenant au diocèse de Rimouski; le village de Blier, appartenant au diocèse de Québec; des familles du diocèse de Portland aux Etats-Unis". La demande des parties intéressées était de 1925. C'est en 1929 seulement que S. Em. le cardinal Rouleau pouvait publier le nécessaire décret de Rome.

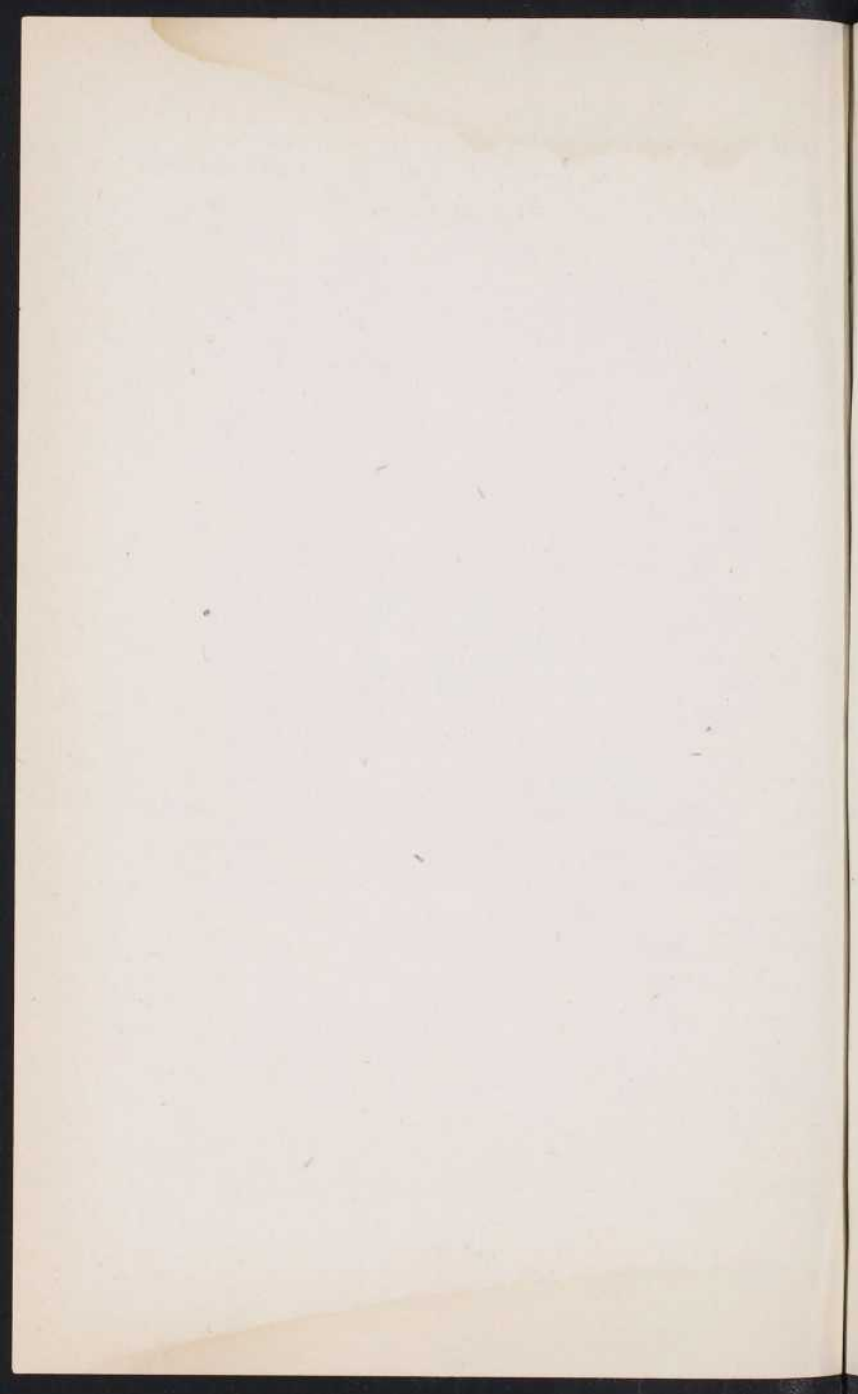
Cela était à peine fait que les *Fraser Companies*, ayant

profité des barrages du Témiscouata et de l'énergie électrique de la centrale du Grand-Sault pour agrandir leur pulperie d'Edmundston, N.-B., et leur papeterie de Madawaska, dans le Maine, menaçaient de fermer leurs scieries d'Escourt et de Rivière-Bleue. En 1934, la menace devenait fait accompli quant à Escourt, où il ne restait plus qu'une petite scierie, celle de la compagnie *Beaupré et Durette*. Après 1936, il y eut toutefois intervention du gouvernement Duplessis et, en 1938, par suite de négociations de ce dernier, les *Fraser* acceptaient d'échanger certaines de leurs limites québécoises, dans Kamouraska et dans Témiscouata, contre des limites que la compagnie *Beaupré et Durette* — maintenant devenue la société *Durette & Guérette, Inc.*, que dirige M. Raoul Guérette — possédait au Nouveau-Brunswick. C'est ainsi qu'une entreprise de gens du Témiscouata a remplacé les *Fraser Companies* à Escourt et à la Rivière-Bleue.

La société *Durette & Guérette* a acquis des concessions plus vastes dans les cantons de Whitworth, d'Armand, de Pohénégamook, de Parke, de Chabot, et elle est en mesure d'assurer du travail aux anciens ouvriers des *Fraser*. Les billes qui passent dans ses scieries sont autant de bois québécois qui ne s'en va pas tout droit aux meules de la pulperie d'Edmundston. Industrie du sciage vaut mieux que le simple abattage des arbres à bois de pulpe. Et de plus, il n'est pas interdit d'espérer que la société *Durette & Guérette* entreprenne avant longtemps de pousser plus loin son industrie manufacturière du bois.

Quant à la paroisse de Sully, il est encore une bonne partie de sa population qui vit de l'industrie forestière et de la fabrication du bois. Cependant, il y a là un sensible mouvement dans le sens agricole, mouvement qui promet

de se développer dans la région entière, maintenant surtout que les Clercs de Saint-Viateur ont pris la direction d'un vaste établissement agricole à Sully même, la *Maison-Notre-Dame-des-Champ*.



CHAPITRE XVI

La formation des agriculteurs et des artisans de demain

La fondation de la *Maison Notre-Dame-des-Champs*, en 1929, dans la paroisse de Saint-David-de-Sully, à l'extrémité sud-ouest du comté de Témiscouata et du pays diocésain de Rimouski, au coeur d'une région où l'industrie forestière reste encore la grande affaire, et le progrès aussi de cette institution depuis lors, marquent comme un commencement d'orientation nouvelle de la pédagogie rurale québécoise. Initiative sans doute unique en son genre dans la province, qui a débuté sous la forme d'un modeste orphelinat agricole et qui s'est développé, sous la direction des Clercs de Saint-Viateur. L'orphelinat, tout en continuant d'être un centre de dévotion à Notre-Dame-des-Champs, est en train de s'augmenter d'une école moyenne d'agriculture, d'un pensionnat primaire et primaire supérieur, d'une école aussi d'initiation artisanale.

Les Clercs de Saint-Viateur entendent-ils se spécialiser en ce genre de pédagogie? On le dirait. Ils ont en tout cas assumé l'organisation et la direction d'autres maisons du même genre à La Ferme, près d'Amos, en Abitibi, au Val d'Espoir, à l'arrière de Percé, en Gaspésie, chacune adaptée aux besoins particuliers de la région où elle se trouve. Avec les écoles moyennes d'agriculture qui se trouvent maintenant en bon nombre d'endroits, cela paraît bien s'annoncer comme la rénovation, depuis si longtemps souhaitée et attendue, de l'enseignement rural. La partie témiscouataine de ce phénomène est particulièrement opportune et heureuse.

L'Institut des Frères de Notre-Dame-des-Champs avait été fondé, en 1903, à Saint-Damien de Bellechasse, par le curé de l'endroit, M. Onésime Brousseau, comme complément d'une autre communauté locale, celle des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours avec un orphelinat pour garçons et filles. Les Frères s'occupaient des garçons à leur sortie de l'orphelinat des Soeurs, ils leur donnaient un commencement de formation agricole ou artisanale et ensuite les plaçaient, au mieux de leurs moyens, sur des lots de colons ou dans de petites industries locales. Les Frères se transportèrent au diocèse de Rimouski; ils y tentèrent, en 1924, dans la région alors très isolée du Squatteck, un établissement qui n'eut pas de succès. Après cinq années d'efforts héroïques, les Frères achevaient de s'épuiser à une tâche impossible, quand le curé de Sully, M. l'abbé Joseph Drapeau, leur offrit, avec un domaine de plusieurs centaines d'acres, une maison qu'il venait de construire à leur intention.

Ce curé Drapeau était, paraît-il, un maître homme. Ceux qui l'ont connu s'entendent à dire que, s'il n'eût dé-

cédé prématurément quelque temps après son offre aux Frères de Notre-Dame-des-Champs, il eût été de taille à mener à bonne fin les organisations qu'il avait multipliées dans son milieu paroissial.

L'orphelinat agricole de Sully eut tout de suite un octroi du gouvernement provincial mais le nombre des religieux était devenu trop restreint, par suite de l'insuffisance du recrutement. Les Clercs de Saint-Viateur, à l'invitation de S. Exc. Mgr Courchesne, acceptèrent la direction de la maison et ,peu de temps après, l'Institut de Notre-Dame-des-Champs s'affiliait à la communauté de Saint-Viateur. L'oeuvre prit alors un essor extraordinaire et rien n'est venu en interrompre le progrès. Le R. P. Poulin, C.S.V., en est présentement le supérieur.

La maison de 1929 était de vastes dimensions: trois étages, façade de deux cents pieds, avec une aile à chaque bout, mais construite en matériaux qui n'étaient pas inflammables. L'orphelinat s'y était quand même installé et, deux ans plus tard, à la demande de S. Exc. Mgr Courchesne encore, un centre de dévotion à Notre-Dame-des-Champs, avec confrérie affiliée à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Champs, de Séz, en France. Le cours moyen d'agriculture est de 1935, d'abord pour les orphelins, ensuite pour des élèves pensionnaires que l'institution acceptait. La maison, qui paraissait très vaste en 1929, était bientôt devenue trop petite pour loger tout son monde. Par l'intermédiaire de M. Alphonse Beaulieu, qui était alors député de Témiscouata à Québec, et du ministre de la Santé et du Bien-Etre social M. Henri Groulx, le gouvernement Godbout, dans ses derniers temps, accordait à la *Maison Notre-Dame-des-Champs* un nouvel octroi, suffisant pour lui permettre de s'agrandir et de loger à l'abri

du feu, pour la nuit, tout son personnel religieux et écolier, ainsi que les *Soeurs Servantes de Notre-Dame, Reine du Clergé*, une autre communauté diocésaine de Rimouski, dont l'oeuvre particulière est de voir aux travaux du ménage dans les presbytères et les institutions religieuses.

Les travaux de construction, commencés en juin, s'achèvent présentement. L'aile nouvelle, sise sur une pente, aura cinq étages à une extrémité, sans dépasser les trois étages à sa jonction avec l'ancien immeuble. La partie libérée de celui-ci doit servir à l'inauguration d'une école d'initiation artisanale.

Le but de la *Maison Notre-Dame-des-Champs* reste ce qu'il était au moment de la fondation, en 1903, de l'Institut maintenant affilié aux Clercs de Saint-Viateur: la formation et l'établissement agricoles, plus exactement ruraux, de jeunes ruraux. Ceux des élèves, orphelins ou simples pensionnaires, qui ne marquent pas d'aptitudes pour l'agriculture sont orientés vers divers métiers nécessaires dans le milieu rural, particulièrement dans un milieu agro-forestier comme celui de Rimouski, et qui peuvent assurer convenablement la vie et de même l'établissement normal de ceux qui les exercent.

Il est heureux que l'orphelinat ne soit pas simplement resté tel, en s'augmentant d'un cours moyen d'agriculture à la seule intention des orphelins, mais qu'il soit devenu une maison accessible à toute la jeunesse rurale du pays rimouskois et plus particulièrement de la partie témiscouataine de ce vaste pays.

L'arrière de Rimouski et de Témiscouata, une fois surtout que l'on sera parvenu à régler, et cela devrait se produire et de façon définitive, la question de la seigneurie du lac Témiscouata, est sans doute assuré, dans une partie

appréciable du territoire, et quoi qu'on en puisse dire en certains milieux, d'un bel avenir agricole.

Il serait possible d'invoquer, sur le propos de cet avenir ou de cette vocation, de nombreux autant que probants témoignages. de les ajouter à ceux que nous avons donnés déjà aux chapitres précédents de cet ouvrage. Nous nous en tiendrons à reproduire quelques extraits d'une citation qui se trouve dans la monographie de Marie-Médiatrice-d'Escourt, écrite par le curé de cette paroisse, le R. P. Létourneau, Rédemptoriste. Témoignage tout récent, de mars 1944, et qui est de l'agronome du comté de Témiscouata, M. Josaphat Bilodeau :

"En 1932, écrit-il, un ancien directeur de l'Ecole Moyenne d'Agriculture de Rimouski, M. l'abbé L.-P. Belzile, était nommé curé de la paroisse de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata. Après un an et demi d'étude et d'observations judicieuses, ce brave curé était en mesure de soumettre aux autorités du ministère de l'Agriculture de Québec un programme de rénovation agricole plus qu'acceptable, et ce, non seulement dans la paroisse de Rivière-Bleue, mais aussi dans les paroisses avoisinantes. Pour l'application de ce programme, il avait été convenu qu'il devrait être mis à exécution avec la collaboration et sous la surveillance d'un agronome. Afin d'encourager les cultivateurs à agrandir leur domaine agricole cultivable, il y eut pendant les années 1934-1935-1936 un concours de défrichement dans les paroisses de Rivière-Bleue, Sully et Escourt. Il semblait que la pomme de terre pourrait devenir intéressante sur certaines terres. À cette fin et pour mousser l'affaire, quelques petits champs de démonstration furent organisés à Rivière-Bleue, à Sully, à Escourt, ainsi qu'aux Etroits, et, un peu plus tard, à Saint-Jean-

de-la-Lande, avec le résultat qu'à l'automne de 1943, près de vingt wagons de pommes de terre furent expédiés sur le grand marché de Montréal, alors qu'auparavant la récolte de cette denrée agricole suffisait à peine à alimenter le marché local."

C'est un fait, si invraisemblable que la chose puisse paraître, qui a quand même été maintes fois constaté par des enquêteurs, qu'un grand nombre de paroisses de Témiscouata ne produisent pas suffisamment de produits agricoles pour suffire à leurs propres besoins. Non pas que la terre ne convienne pas, simplement parce qu'elle est négligée, abandonnée, qu'elle retourne souvent en friches.

Voici que la *Maison Notre-Dame-des-Champs*, après avoir démontré son utilité, va se trouver pourvue des moyens pour former à leur vocation rurale, dans cette région, les agriculteurs et les artisans de demain. C'est de bon, voire d'excellent augure.

CHAPITRE XVII

Plus une seule acre de terre arable à gaspiller

Un haut fonctionnaire du département de l'Agriculture à Washington, le chef du service de la conservation des sols dans cette administration, M. Hugh H. Bennett, vient de déclarer¹ devant une réunion d'agriculteurs qui se tenait à New-York, hôtel *Roosevelt*, qu'il n'y a plus abondance de bonne terre productive pour nourrir et vêtir les populations du monde, qu'en fait il n'y en a plus une seule acre à gaspiller. Et M. Bennett fonde son affirmation sur un inventaire sommaire, mais d'ordre universel, qui a été fait des terres arables. "Nous savons que le sol arable est rare dans le monde, a-t-il précisé, qu'il y en a à peine assez pour suffire aux besoins des populations présentes, à la condition qu'il soit convenablement utilisé; ce qui n'est malheureusement pas le cas".

(1) *New-York Times*, 12 septembre 1935.

Voilà qui justifierait, s'il était nécessaire qu'une justification leur vînt de l'étranger, le vaste mouvement de colonisation qui s'est commencé, il y a une quinzaine d'années, au pays de Rimouski, que la guerre est venue interrompre, du moins ralentir, mais qui s'apprête à reprendre de plus belle et avec un nouvel essor.

Il s'agit encore, comme il s'est agi dans le passé, de procéder à l'établissement complet, rural et urbain, agricole et forestier, du pays de Rimouski par des Rimouskois. Le fait d'une ambition aussi tenace que légitime apparaîtra peut-être déconcertant aux yeux de ceux-là, appartenant à des milieux divers, qui considèrent que ce qui reste de disponible au pays de Rimouski doit devenir une réserve, constitué en fief, pour les grandes compagnies qui ont acquis l'habitude d'exploiter la forêt à leur guise et qui manifestent leur intention, non seulement de continuer, mais de continuer plus en grand. Le fait de la poussée de colonisation, en vue de faire céder à l'agriculture le domaine de terre arable qui lui revient, qui lui est dû, n'en existe pas moins. Il ne sera pas possible qu'en n'en tienne pas compte.

Les protagonistes de la colonisation rimouskoise, qui ne cherchent pas à établir des défricheurs sur des terres impropres à l'agriculture mais qui tiennent à faire servir à l'agriculture toutes les terres qui s'y prêtent, ont d'ailleurs fait assez bien leurs preuves. De la trentaine d'établissements, la plupart nouveaux, quelques-uns anciens et repris, qu'ils ont tentés depuis 1930, pas un seul n'a été un fiasco. Certains ont été des succès remarquables, par exemple, sans sortir encore de la partie centrale et sud-ouest du pays rimouskois ceux du Lac-des-Aigles, de la Nativité-de-Biencourt, de Saint-Emile d'Auclair de Saint-Godard-

de-Lejeune, de Saint-Elzéar-de-Cabano, où certains avaient prétendu qu'il n'y aurait pas de colonisation agricole praticable. Il est même arrivé que des établissements aient eu très mauvaise mine à leur départ, qu'on en ait presque désespéré et qu'ils soient plus tard devenus des réussites. La colonie de Saint-Jean-de-la-Lande, tout près de la frontière du Nouveau-Brunswick, est de ceux-là.

Le territoire de Saint-Jean se situe sur des corniches parallèles, entre deux rivières qui s'appellent la Petite Branche Nord et la Grande Branche Nord et qui coulent au fond de ravins aux bords élevés et abrupts. Sur le sommet des berges, de larges plateaux d'excellents sols arables, ainsi qu'il était constaté déjà, en 1930, dans le rapport de la commission que présidait M. G.-C. Piché, alors chef du service forestier aux *Teres et Forêts*, et qui avait fait enquête de ce côté. Mais l'arpentage primitif avait été mal pratiqué: lotissement géométrique qui n'avait fait aucun cas de la topographie. Les chemins avaient été tracés sur les hauteurs au lieu de l'être dans les vallons, ce qui eût facilité la circulation et aussi le creusage des puits pour l'eau. Des colons venus du Nouveau-Brunswick, de la région du Madawaska, des Brayons, s'étaient installés là, aussi d'anciens ouvriers de Montréal et des filatures de Saint-Grégoire de Montmorency, que le chômage avait conduits en ces lieux. On leur prédisait et ils ont connu une vie de misère, de même que d'autres qui sont allés les rejoindre, gens de Dorchester et de la Beauce, rapatriés du Maine, jusqu'au moment où l'on a entrepris enfin de rectifier ce qui devait l'être. Celui qui est présentement curé au Lac-des-Aigles, M. l'abbé Edouard Lepage, était à Saint-Jean, après 1941, et il a été témoin du changement. Les choses ont changé de face en moins d'une année. Des

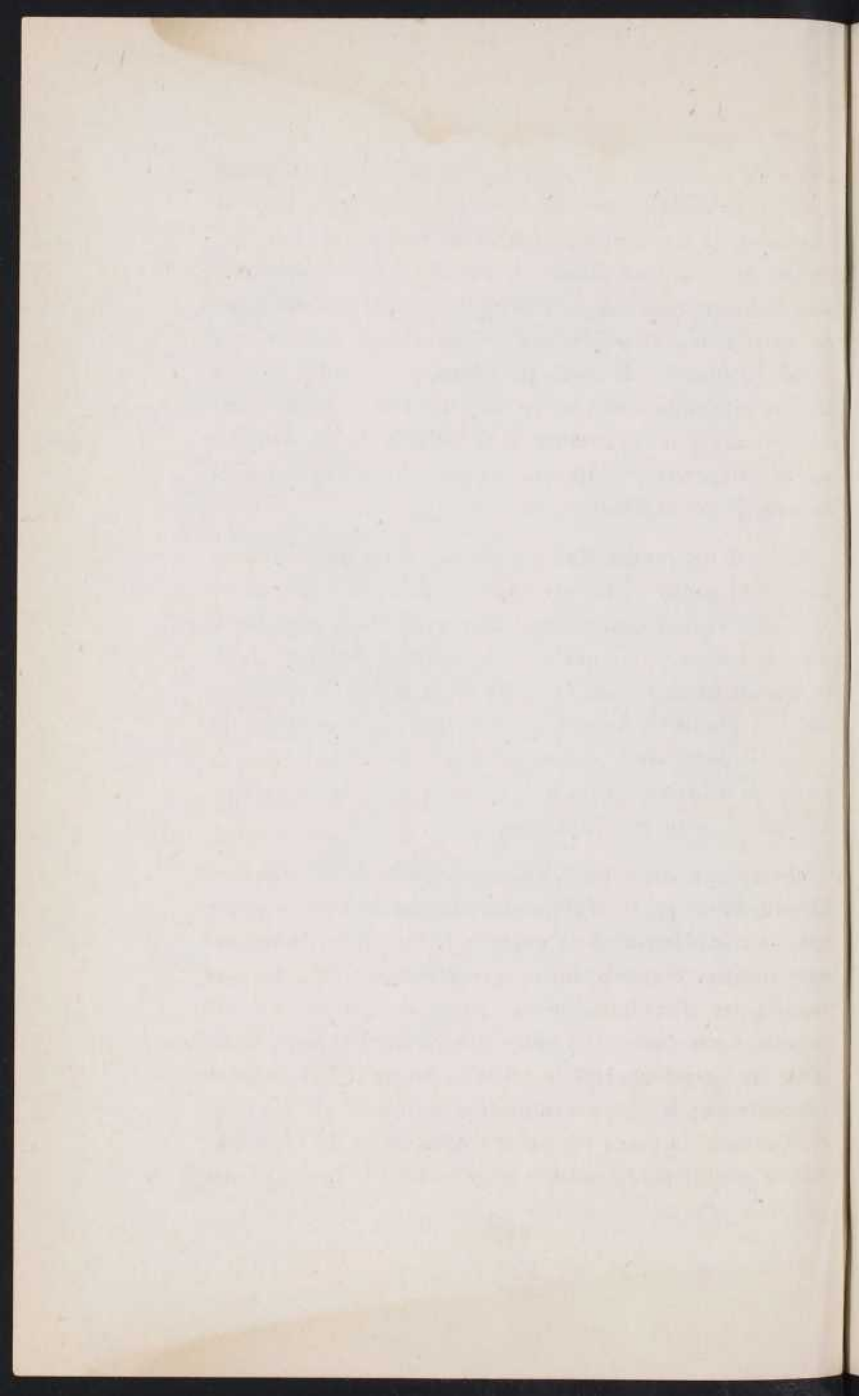
tracteurs du ministère de la Voirie ont enlevé les roches les plus grosses et la bonne terre s'est révélée. Il a suffi d'une corvée générale, à l'automne, pour couper le bois de construction qu'il fallait à toute la paroisse. L'église s'est construite, le presbytère aussi, les écoles, et le reste. La population de Saint-Jean est maintenant d'environ huit cents âmes, elle a sa Caisse populaire qui est florissante et la plupart des colons ont des troupeaux de vaches. Saint-Jean ne sera jamais, à ce qu'il semble, une paroisse entièrement agricole. Une partie est en territoire non seulement montagneux, mais trop rocheux. Cette partie-là doit demeurer en réserve forestière, à la disposition de la paroisse. Les citoyens de l'endroit sont les premiers à le reconnaître. Paroisse qui dépendra de l'agriculture et de la forêt, mais qui assurera la vie indépendante à un bon nombre de familles, plusieurs d'entre elles d'anciennes familles ouvrières qui connurent le chômage et le secours direct.

Le cas de Saint-Jean, avec des gens de l'extérieur et d'anciens chômeurs parmi ses pionniers est probablement unique au pays de Rimouski. En d'autres endroits, en des circonstances par ailleurs assez semblables, l'établissement s'est fait par des gens du pays même de Rimouski, notamment à Saint-Elzéar, canton Cabano, dont la population presque exclusivement agricole est de plus mille âmes. Excellentes terres encore à Saint-Emile, canton Auclair, et à Saint-Godard, canton Lejeune, à la Nativité, canton Biencourt, sans reparler de Saint-Isidore-du-Lac-des-Aigles, au même canton Biencourt, dont nous avons mentionné les principaux traits dans un chapitre précédent. Colonie qui n'est pas encore canoniquement érigée en paroisse, mais qui, avec ses mille trois soixante-dix âmes de population, sous la direction de son actif curé, M. Edouard Lepage,

achève de se donner une organisation paroissiale au grand complet, y compris une bibliothèque dont les rayons se garnissent. Il n'y a qu'une ombre au tableau du Lac-des-Aigles, deux ombres plutôt: la coupe excessive des arbres pour l'alimentation des scieries locales autant que des grandes scieries des Trois-Pistoles — on estime qu'il se sera coupé 7,000,000 de pieds de planche, en 1945, sur les lots des colons du seul Lac-des-Aigles—; et le grand nombre des magasins-restaurants, avec billards, boîtes à musique et comptoirs à "liqueurs douces". Le village possède dis-sept de ces établissements.

Sainte-Rite, canton Raudôt, est une autre paroisse, plus jeune, qui paraît viable et vouée en partie à l'agriculture dans cette région rimouskoise. Son territoire le plus favorable se trouve, ainsi que c'est le cas pour Saint-Médard, au canton Bédard, dans la vallée de la rivière Boisbouscache. La colonie de Saint-Guy, dans une autre section du canton Bédard, est la moins avantagée de toutes: les gens vivent principalement du bois et les perspectives d'un avenir agricole sont plutôt minces.

Quant aux deux plus jeunes paroisses, la Mission-de-l'Esprit-Saint et la Trinité-des-Monts, il leur manque pour se compléter un bon nombre de lots de terres, reconnues propres à l'agriculture, que détiennent de grandes compagnies d'exploitation forestière et que celles-ci ne paraissent pas disposées à céder. Sur ce front-là se poursuit la guerre ancienne entre le colon et le marchand de bois. Espérons que le colon l'emportera puisque, au dire de M. Bennett, du département de l'Agriculture de Washington, le monde d'aujourd'hui ne peut plus se laisser perdre une seule acre de bonne terre arable.



CHAPITRE XVIII

L'essor des Caisses populaires

Le rail a souvent été, depuis bientôt cent ans, dans notre vaste pays, grand à lui tout seul comme la moitié d'un continent, facteur de premier plan, parfois déterminant et décisif, dans le jeu de notre géographie démographique et économique. C'est lui qui a permis, par exemple, l'ouverture des prairies de l'Ouest à l'agriculture, étant par là cause d'une révolution véritable dans l'économie rurale du Canada; l'ouverture aussi d'autres régions, moins distantes des anciens centres, mais avant lui inaccessibles tout autant, comme l'Abitibi; qui a suscité l'établissement de grandes industries et provoqué autour de celles-ci des agglomérations de peuplement. Les accidents orographiques ou fluviaux ne lui étaient pas, grâce au génie, des obstacles infranchissables. Le rail n'avait pas à se conformer, comme l'ancien trafic de la pelleterie, aux avenues mou-

vantes des bassins de rivières et de lacs. Sa voie, à lui, se faisait droite, directe autant que possible, tracée par une volonté que l'on pourrait dire de fer, tout de même très fixe. Au service, très appréciable mais assez rigide comme de raison, du rail, s'ajoute maintenant celui, beaucoup plus flexible, souple à l'extrême, de l'automobile. Et voici que reparaissent et se mettent en valeur les droits de la géographie physique, aux accidents de laquelle il est toujours arrivé que l'homme, sans cesse à la recherche de la satisfaction de ses besoins d'ordre matériel, trouvât quelques avantages. Le vieux chemin du roi, se faisant autostrade, desservi toujours par ses affluents vicinaux, permet aujourd'hui des pénétrations faciles et rapides. Sans l'automobile, sous ses formes camion et autobus, on ne comprendrait pas l'établissement, ces dix ou quinze dernières années, de l'arrière-pays de Rimouski. La seule colonie du Lac-des-Aigles, sise à des vingtaines de milles de la gare la plus proche du chemin de fer, se relie deux fois par jour, par services réguliers d'autobus, au Témiscouata ainsi qu'aux petites villes des Trois-Pistoles et de Rimouski. Au vrai, c'est par la route qui permet de rouler vers Rimouski que, du Lac-des-Aigles, en passant par la Mission-de-l'Esprit-Saint, la Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse et Sainte-Blandine, un trajet d'une soixantaine de milles, l'on rejoint le plus rapidement le littoral du fleuve Saint-Laurent, de la mer, comme l'on dit en ce bas pays. Comme nous avons à retraverser Rimouski, après avoir examiné le cas des colonies de la région centrale et de la région sud-ouest du pays rimouskois et avant de passer aux régions de la Matapédia et de Matane, pourquoi ne pas nous arrêter brièvement, le temps d'obtenir de M. l'abbé Paul-Emile Dubé, qui en est l'aumônier général

en même temps qu'il s'acquitte de sa charge curiale dans la paroisse ouvrière de Saint-Robert-Bellarmin, des informations sur le mouvement des Caisses populaires dans tout le pays d'En-Bas.

Mouvement qui a été lent à se déclencher, mais qui a pris, depuis 1937, un développement vraiment extraordinaire, un mouvement parallèle à celui qui a déterminé la grande poussée de colonisation du pays de Rimouski par des Rimouskois.

La première Caisse, là-bas, dans la ville de Rimouski, est assez ancienne: elle date de 1908. La deuxième n'a paru que trois ans après, en 1911, à Matane; l'année suivante, 1912, une autre Caisse à l'Isle-Verte. L'idée du commandeur Desjardins était lente à se répandre: rien ensuite pendant huit ans. C'est une colonie naissante Saint-Michel de Squatteck, qui reprend le mouvement, en se donnant une Caisse, le 5 décembre 1920. Viennent en succession, mais succession au ralenti, les fondations des Caisses de Mont-Joli, 1922; du Bic, 1925; de Saint-Valérien, 1929; de Saint-Eloi, 1933; de Saint-Alexandre et de Sainte-Félicité, 1934; de Sainte-Rite, 1935; de Saint-Simon, 1936.

En 1937, grand changement. L'Union des Cultivateurs est établie depuis treize ans; elle prêche la coopération et l'entr'aide, à temps et à contre-temps. Ouvriers de la terre et ouvriers de la forêt et de l'usine commencent à comprendre qu'ils doivent, à l'invitation de leur évêque, se mêler de leurs affaires, de leur affaire. Ils étudient. Et, depuis ce temps-là, comme dit M. le curé Dubé, le pays de Rimouski ne fait plus "comme les autres"; en ce sens qu'au lieu de suivre la vieille routine du laisser-faire il se soucie de donner l'exemple. Dans le seul domaine de la

coopération d'épargne et de crédit, il a de remarquables succès à son actif: en 1937, dix nouvelles fondations; en 1938, huit; en 1939, onze; en 1940, quinze; en 1941, huit; en 1942, sept; en 1943, treize; en 1944 sept. A la date du 31 mai dernier, il restait peu de paroisses qui ne fussent pourvues des services d'une Caisse populaire; et les Caisses, au nombre de 97, sont groupées en une Union régionale, depuis juillet 1937, avec siège social au Bic.

Au 31 mai 1939, quelque dix-huit mois après son établissement, l'Union régionale comptait 35 Caisses affiliées et elle possédait un actif total de \$57,532, avec un montant de \$55,446 à l'épargne. Les trente-cinq Caisses possédaient un actif total de \$292,396 avec une entrée de \$287,824 au poste de l'épargne, des prêts consentis qui, dans l'ensemble, ne dépassaient guère les \$14,000.

Au 31 mai dernier, l'Union régionale pouvait soumettre le bilan suivant:

ACTIF: placements, \$324,226; parts sociales, 3,100; immeubles, \$28,293; inventaire, \$1,423; placements sur obligations, \$890,745; encaisse, \$154,973. Total de l'actif: \$1,402,762, plus: dépenses et salaires, \$6,606; intérêts sur épargne, \$21,219; intérêts sur emprunts, \$3,061; bonis payés, \$4,153. Grand total, \$1,437,803.

PASSIF: Capital social, \$114,850; épargne, \$1,216,362; emprunts, \$50,000; total de \$1,381,212, plus: bénéfices, \$12,150; taxe d'entrée, \$440 et avoir propre de la société, \$14,000. Ce qui forme le grand total de balance: \$1,437,803.

Les chiffres suivants donnent une idée du mouvement général des opérations de l'Union régionale, pendant l'exercice terminé à cette même date du 31 mai dernier:

capital social, \$19,700; épargne, \$5,751,049; retraits sur épargne, \$5,596,851; prêts aux Caisses scolaires, \$30,346; placements, \$446,803; emprunts remboursés, \$500,000; encaisse, \$154,973.

Le bilan d'ensemble des Caisses affiliées, toujours à la même date du 31 mai dernier, était plus éloquent encore et impressionnant:

ACTIF: placements et parts sociales, \$2,774,551; prêts aux sociétaires, \$1,565,913; inventaire, \$7,851; divers, \$8,242; encaisse, \$1,794,223 soit un actif de \$6,150,782, auquel il faut ajouter: intérêts payés sur épargne, \$50,652; bonis payés, \$2,949; dépenses d'administration, \$50,972, soit un grand total de l'actif de \$6,255,356.

PASSIF: capital social, \$284,871; épargne, \$5,754,611; intérêts payables et bonis, \$538, soit un passif de \$6,040,021 auquel il faut ajouter: bénéfices payables, \$131,663; taxes d'entrée, \$2,163; avoir-propre des Caisses, \$81,508, ce qui donne au passif le chiffre de balance de \$6,255,356.

Le nombre de sociétaires des diverses Caisses était de 26,869; le nombre des déposants, de 26,296 et le nombre des emprunteurs de 2,351.

Dans la seule ville de Rimouski et ses banlieues ouvrières, les Caisses ont consenti à leurs membres, en cinq ans, des prêts qui se sont totalisés par \$340,000. Autant de gens qui sont devenus propriétaires. L'auraient-ils pu sans l'aide que leur offrait le crédit de leurs Caisses?

Cultivateurs et ouvriers du pays de Rimouski ont compris que la Caisse populaire coopérative d'épargne et de crédit pouvait être l'un des principaux instruments de leur libération et de leur salut économiques. Ils ont su

apprendre comment il faut s'en servir de façon pratique. Et ils ont réussi au delà de ce que sans doute ils espéraient. Selon la formule que leur évêque, S. Exc. Mgr Georges Courchesne, leur avait proposée, ils savent maintenant comment il faut se mêler de leurs affaires, y voir selon le bon sens, qui est le sens du bon ordre social.

CHAPITRE XIX

Une vieille paroisse agricole, Sainte-Angèle-de-Mérici

Le congrès régional de l'Union catholique des cultivateurs, à la mi-juillet 1945, au pays de Rimouski, s'est tenu trois jours de suite et, à la fin d'accommoder les populations concernées, de leur faciliter, sans déplacements trop longs et coûteux, l'assistance à l'une des journées de ces comices à la fois agricoles et forestiers, en trois endroits fort distants les uns des autres; très différents aussi par l'aspect et le caractère, susceptibles de donner à quelqu'un de l'extérieur une bonne idée d'ensemble de la partie rurale du pays. Ces endroits sont, au sud-ouest, face au Maine, le village que le lecteur connaît déjà de Rivière-Bleue, d'établissement relativement ancien, qui a toujours vécu et qui vit encore principalement de l'industrie forestière et de la scierie, commençant à peine de s'orienter dans le sens agricole; dans le centre, à l'arrière de la ville

de Rimouski, la toute jeune colonie du Lac-des-Aigles, de toute évidence vouée à l'agriculture mais qui n'a pu su, nous l'avons constaté, éviter le danger du pillage de son domaine forestier; près de la limite nord-est du diocèse, à proximité de la vallée de la Matapédia, la paroisse strictement agricole et bien organisée comme telle de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sainte-Angèle est d'établissement aussi ancien que le diocèse, qui date de 1867. Ses premiers défricheurs entrèrent dans son territoire, pris à même la seigneurie Lepage-Thibierge, aux limites du présent comté provincial de Rimouski, dès 1863. Elle eut son premier curé en 1868. A cette époque, les paroisses le long du littoral laurentien, dans le chapelet de seigneuries: Bic, Rimouski, Lessard, Lepage-Thibierge, Pachot, dont Joseph Drapeau était devenu le propriétaire, existaient depuis une trentaine d'années. Elles avaient chaque année un surplus de population qu'il fallait établir. La veuve et les filles de Joseph Drapeau avaient entrepris la colonisation de l'arrière et elles favorisaient l'ouverture, à même leurs très vastes domaines, d'une deuxième rangée de paroisses. Sainte-Angèle fut de celles-là et son nom lui vient, ainsi que ce fut le cas pour Sainte-Luce et pour Sainte-Flavie, de l'une des filles, Angèle Drapeau, du seigneur défunt.

Le territoire de Sainte-Angèle n'est pas fait de surfaces planes, en terrasses superposées, comme celui des paroisses du littoral laurentien. C'est un pays de montagnes, de plateaux apalachiens, dont les terres s'inclinent en diverses directions, à part quelques-unes, riches d'alluvions, dans les étroites vallées de la rivière Mitis et de l'affluent de celle-ci, la rivière Neigette. Les pentes sont rarement abruptes, mais il leur arrive d'être raides. Cette topographie acci-

dentée qui déconcerte à première vue les gens accoutumés aux campagnes plates, n'a pas empêché l'établissement et le maintien d'une paroisse agricole non seulement bonne, mais riche. C'est que les gens de Sainte-Angèle, depuis fort longtemps, n'ont plus les yeux tournés vers l'exploitation forestière, vers le chantier et ses salaires, mais vers le travail de la terre. Et l'organisation coopérative y marche à plein, en industrie laitière comme en élevage des bestiaux.

Deux syndicats coopératifs s'occupent de la transformation du lait: la Coopérative Saint-Joachim, la plus ancienne, fondée en 1916, dont la fromagerie reçoit une moyenne de 7,000 livres de lait par jour, de mai à décembre, et qui en fabrique quotidiennement de huit à dix meules de fromage; la Coopérative de Sainte-Angèle, avec siège dans la salle paroissiale du village, qui possède une fabrique combinée de beurre et de fromage. En 1944 elle a produit pour \$15,993 de fromage et pour \$31,298 de beurre, recevant en moyenne 13,000 livres de lait par jour, plus de 18,000 livres de crème par semaine. L'ensemble donne une moyenne quotidienne d'environ 20,000 livres de lait. Plusieurs propriétaires de troupeaux vendent aussi du lait nature, c'est-à-dire qu'ils exercent le métier de laitiers dans la région. Un bon nombre de cultivateurs de Sainte-Angèle vendent aussi leur lait nature à la *Laiterie de Mont-Joli*, faisant le commerce au détail dans la ville de Mont-Joli, située à une quinzaine de milles.

Ceux de Sainte-Angèle qui s'occupent d'élevage pour la boucherie font partie de la Coopérative de Mont-Joli, affiliée à la *Coopérative Fédérée*, et qui expédie environ deux wagons de bestiaux par semaine vers Montréal. Cette même coopérative de Mont-Joli exploite un moulin pour

la préparation des moulées balancées et les éleveurs de Sainte-Angèle en bénéficient.

Une chose agricole qui laisse à désirer toutefois: la culture maraîchère. Tout au long de la guerre qui vient de se terminer, de populeux campements militaires ont existé dans le voisinage de Mont-Joli. La coopérative de cette ville soumissionnait hebdomadairement pour les approvisionner en légumes: pommes de terre, navets, betteraves, choux; mais elle devait, principalement à cause de la qualité uniforme que les acheteurs exigeaient, importer ces produits par l'intermédiaire de Montréal. D'une façon générale, la région de Rimouski importe de l'extérieur les légumes qu'elle consomme; de même pour les oeufs, car l'industrie avicole y est très peu développée même dans des paroisses aussi avancées que Sainte-Angèle et quelques autres. Les campement militaires étaient chose passagère, c'est entendu, mais les chantiers forestiers, pour tous les produits maraîchers, les produits avicoles, le miel, représentent des marchés permanents de consommation et l'agriculture rimouskoise pourrait et devrait les approvisionner de tout cela, de même qu'elle devrait répondre aux besoins de tous les centres urbains, Rimouski, Priceville, Matane, les Trois-Pistoles, Mont-Joli.

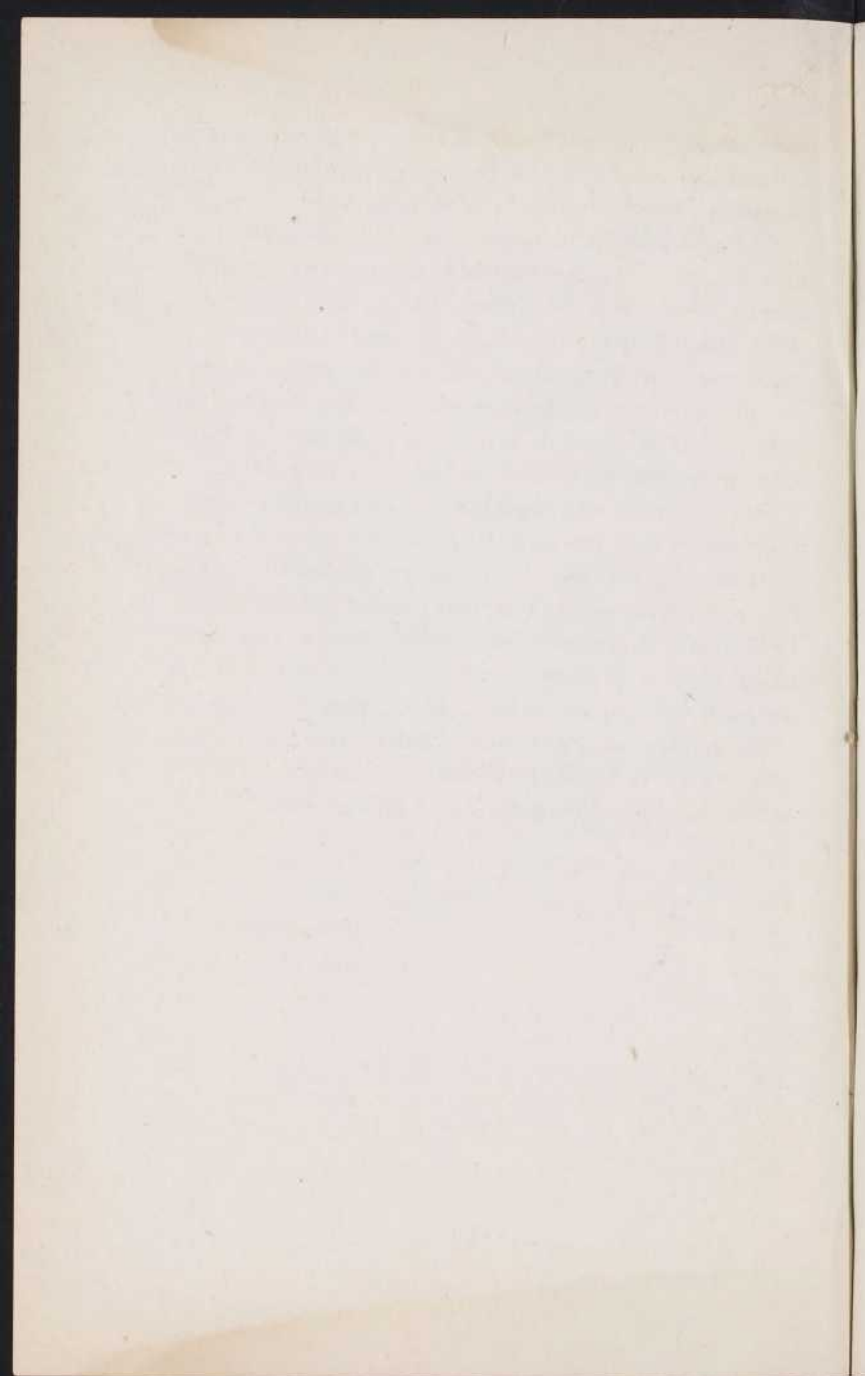
Le curé, M. l'abbé Georges-Omer Gagnon, nous dit que l'artisanat domestique est de plus en plus en honneur chez les femmes, les métiers de la laine principalement, avec de la laine produite dans le pays, et qu'il commence à y paraître dans le vêtement.

Dans ce milieu depuis longtemps, comme l'on voit, converti à l'idée coopérative, il est encore étonnant de constater que la Caisse populaire ne date que de six ans. Ses affaires toutefois vont maintenant très bien, elles sont

même florissantes: actif de \$76,480; dépôts à l'épargne se totalisant par \$654,880 depuis la fondation et s'établissant à \$234,076, pour la seule année 1944.

De Sainte-Angèle, sont issues, dans le territoire des cantons en arrière, en direction sud, les paroisses de Saint-Donat, 1869, de Saint-Gabriel, 1872, où les gens sont restés attachés, pour une part de leur subsistance, à l'industrie forestière, allant chercher du travail salarié, pas rien que dans les chantiers du voisinage mais très au loin, parfois en dehors de la province et du pays, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et jusqu'aux Etats-Unis.

Après ces rares essaimages d'il y a trois quarts de siècle, il y a eu un arrêt prolongé de la colonisation dans les parages de Sainte-Angèle. La fondation de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, aux cantons Ouimet et Massé, est de 1917; celle de Sainte-Jeanne d'Arc, canton Fleuriault, est de 1920 et là encore se trouvent des populations qui comptent pas mal sur la forêt. Deux fondations plus récentes, les deux de 1936, Saint-Charles-Garnier, aux cantons Ouimet et Massé, la Rédemption, au canton Massé, ont eu, dès leurs débuts, un aspect plus agricole.



CHAPITRE XX

La colonie de la Rédemption et son progrès agricole rapide

A vingt ou vingt-cinq milles de la mer, en arrière de la paroisse littorale de Sainte-Flavie, aux confins des comtés de Rimouski et de Matapédia, face à l'imposant mont Saint-Pierre, qui dresse sa cime altière à plusieurs mille pieds, et dans un décor vraiment royal de montagnes, de vallons et de lacs, se trouve la colonie de la Rédemption: population de 1,000 âmes réparties entre 150 familles. Tout près, le domaine privé de la compagnie *Price*, l'ancienne seigneurie du lac Mitis.

Pays du vent et pays de l'enthousiasme, où, en moins de dix ans, des colons décidés, avec l'aide et l'appui d'un jeune curé qui n'a peur de rien, M. l'abbé Zénon Soucy, ont accompli, le mot n'est pas trop fort, des merveilles.

Le vent souffle certes où il veut; il souffle particulière-

ment fort dans les corridors géographiques de la Rédemption. Il avait pris, par exemple, l'habitude d'y causer des dégâts d'importance comme d'ébranler la charpente de l'église toute neuve et qu'il a fallu, à cause de cela, consolider et restaurer; d'emporter la véranda du presbytère et les toits de quelques maisons, jusqu'au moment où les gens, dans un bel acte de foi, ont promis d'installer, ce qu'ils ont fait tout de suite, un chemin de la croix et un calvaire sur la place de l'église, au bord d'un lac minuscule mais agréable d'aspect, couvert de nénuphars et dont les eaux claires sont, paraît-il, très poissonneuses.

Pays de l'enthousiasme, de l'optimisme plutôt, et d'un optimisme de bon aloi, c'est-à-dire, qui se fonde sur le bon sens, en dépit de circonstances parfois adverses.

Dans les commencements, au printemps de 1936, rien ne paraissait favoriser l'établissement de la Rédemption. Il s'agissait d'un territoire incendié, où la compagnie *Price* avait antérieurement et à maintes reprises pratiqué de larges coupes forestières; où des colons de mauvaise foi, avec la connivence d'un influent personnage des environs, avaient achevé le pillage de la forêt et touché sans les avoir méritées, des primes de défrichement. Le feu, comme il arrive presque fatalement en pareil cas, avait nettoyé les déchets mais en brûlant une partie du sol arable. Il restait sur place quelques familles de pillards, s'appêtant à partir et vivant d'une petite scierie que le dernier incendie devait supprimer. De bois de service, il ne restait pour ainsi dire pas et le ministère de la Colonisation — c'était du temps du plan Vautrin — en reprenant ces lots pour les repasser à des colons véritables dût à la fin de permettre à ceux-ci de se loger, leur acheter les madriers, la planche et le bardeau, importer toutes ces choses de paroisses voi-

sines. Au vrai, ce qui subsistait de forêt, taillis de repousse, ne suffisait même pas aux besoins du chauffage et le problème du combustible, dans cette colonie à peine née, se posait déjà, comme il se pose encore. Bien plus, sur ces lots dégarnis, pillés, incendiés, les primes de défrichement avaient généralement été payées aux prédécesseurs des vrais colons, ceux qui arrivaient et qui n'allaient pas tarder à devenir des agriculteurs. On sait en effet que l'Etat provincial — et il y a certes d'excellentes raisons à cela — ne paie pas, sauf de rares exceptions, deux fois les mêmes primes sur un même lot.

D'ordinaire, le colon vit, pendant les premières années qui suivent son établissement, à la fois des primes du gouvernement et de l'argent qu'il retire de la vente des arbres abattus pour ses défrichements. Le colon de la Rédemption, venu des paroisses des alentours a dû se contenter des octrois spéciaux prévus par le plan Vautrin. Comme il n'y avait plus de forêt à exploiter dans le territoire où il entra, il lui a fallu se mettre tout de suite, c'est-à-dire dans le plus bref délai possible, et forcément, à l'agriculture. Six ans après sa fondation, la colonie possédait sa fabrique de fromage, ce qui est sans doute un fait sans précédent.

Il est vrai qu'il lui avait fallu batailler ferme auprès des autorités de Québec pour obtenir si tôt l'octroi prévu à cette fin. On ne voulait pas, dans le milieu administratif, tenir comme vraisemblable et encore moins possible, que des colons eussent atteint en si peu de temps ce stage du développement agricole. D'autant plus que les colons concernés, à l'époque où ils présentaient une demande d'octroi à leur projet d'industrie laitière, ne disposaient pas encore des troupeaux nécessaires, du nombre de vaches laitières pareillement prévu par les règlements administra-

tifs et bureaucratiques. Les colons représentaient qu'ils se procureraient les troupeaux dès que la fabrique aurait été construite et aménagée; l'administration leur répliquait d'avoir les troupeaux d'abord et qu'ils auraient la fabrique ensuite. En y mettant l'insistance adéquate, les colons gagnèrent leur point. Et la fabrique de fromage a assuré, consolidé l'établissement de la colonie.

La Rédemption a maintenant son syndicat coopératif de fromagerie qui groupe une cinquantaine de membres. L'été dernier, la fabrique recevait cinq mille livres de lait par jour et elle en produisait six meules de quatre-vingt-cinq livres de fromage chacune. A ce premier syndicat coopératif, sont venus se joindre plusieurs autres, avec les mêmes membres comme de raison: un syndicat d'achat et de vente, avec un chiffre d'affaires de \$17,000 en 1944, pour l'achat des moulées, de la farine, de la broche à clôture et de la broche à foin, de la ficelle d'engerbage, des bidons à lait, de l'engrais chimique, des graines de semence, de la peinture, etc., pour la vente du grain, du foin, des pommes de terre, des fraises. Car la culture des fraises a été une initiative intéressante en ce pays tout neuf. Plusieurs colons ont des fraisières qui rapportent pour la peine et qui rapporteront encore davantage, à mesure que l'organisation se complétera. Pour l'heure, il n'est pas question de l'expédition des fraises, en caissettes et en coffres, sur les grands marchés de Québec et de Montréal, mais cela viendra assurément, car cette culture, une fois que la vente est bien organisée, peut rapporter jusqu'à \$500 l'acre. Le syndicat d'achat et de vente exploite aussi, de façon saisonnière, un moulin pour la préparation des moulées. Autre syndicat, de frais funéraires, dont font déjà partie quatre-vingts des cent cinquante familles de la colo-

nie; à venir à l'été de 1945, ce syndicat n'avait encore existé que pour la perception des contributions: souhaitons aux syndiqués qu'il continue longtemps d'en être ainsi. Quant à la Caisse populaire, qui existe depuis les tout premiers temps, elle compte 223 membres; son actif est de \$19,299 et elle administre une vingtaine de mille dollars qui lui sont confiés en dépôts d'épargne. La section du crédit agricole est active.

L'oviculture, commencée en 1940, est en plein progrès. Plusieurs colons possèdent un troupeau de moutons; la laine est envoyée à St-Moïse de Matapédia, pour le cardage, et filée, tricotée ou tissée à la Rédemption même. La vente du mouton pour la viande est devenue une entreprise qui commence à rapporter. L'apiculture est nouvelle, mais chaque année le nombre des ruchers augmente.

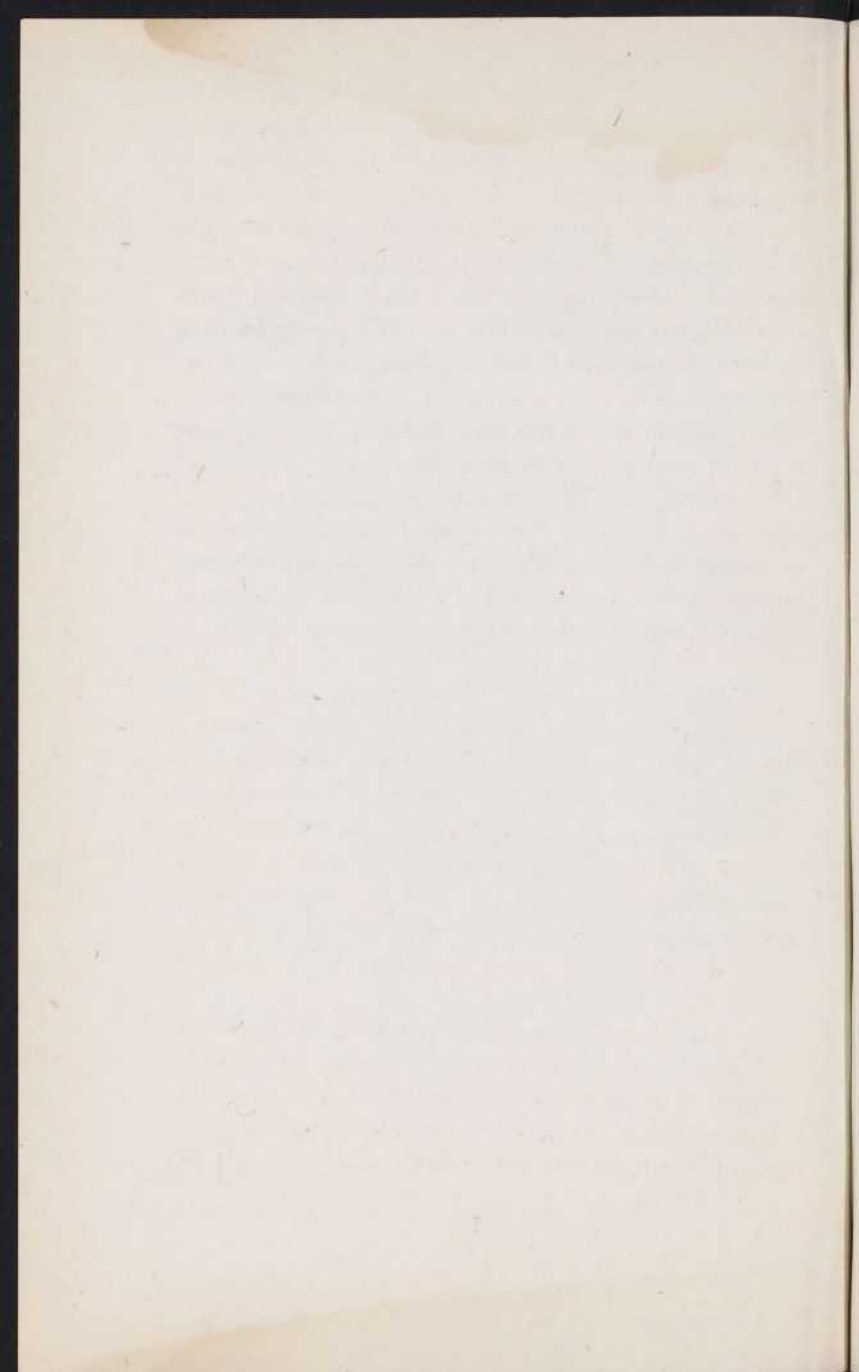
On peut encore mieux juger du succès agricole de la Rédemption par ce fait qu'en 1940, quatre années seulement après la fondation, au concours du mérite agricole, section des colons, pour l'est de la province, c'est-à-dire la région qui va de Sherbrooke à Gaspé, ce sont deux de ses pionniers qui remportèrent les premiers prix: M. Edmond Morissette et M. Paul Levesque, mariés l'un et l'autre et pères, respectivement, de dix et de huit enfants. Ils occupent des lots voisins, à un mille environ du village. Dès 1940, l'un et l'autre lauréats possédaient déjà des établissements agricoles à peu près complets. M. Morissette avait planté un verger d'une vingtaine de pommiers, il exploitait une assez grande fraisière et son potager était remarquable. M. Levesque avait commencé à cultiver du lin et son potager était aussi en belle forme. Les deux ont continué de s'occuper de cultures sarclées et ils vendent dès

maintenant des légumes au village. La culture des légumes est d'ailleurs en honneur dans toute la colonie.

Nous avons vu que le village a sa place de l'église, un très joli jardin, avec chemin de la croix et calvaire, sur les bords d'un petit lac. Il s'est donné par ailleurs tous ses organes essentiels. L'église, que le vent avait plusieurs fois secouée et endommagée, a été restaurée entièrement et S. Exc. l'évêque de Rimouski, Mgr Courchesne, est allé la bénir. Le coût de sa construction et de sa reconstruction a été de \$15,000 et la dette de la fabrique n'est que d'environ \$6,000, compte tenu en plus du coût du presbytère et d'une vaste salle paroissiale. La garde-malade qui dirige le dispensaire du ministère provincial de l'Hygiène, trois marchands, deux restaurateurs, deux forgerons, un cordonnier, quelques menuisiers complètent la population du village. Une bibliothèque paroissiale, organisée par M. le curé, possède déjà plusieurs centaines d'ouvrages qui circulent constamment.

La colonie de la Rédemption s'est établie, s'est organisée et a progressé, comme l'on voit, sans dépendre exclusivement de l'exploitation forestière. Au fait, c'est probablement cela qui explique son succès et son progrès agricoles rapides. Il n'en reste pas moins que l'absence de forêt dans le voisinage immédiat pose un grave problème, pour le bois de chauffage et pour le bois de construction. A l'heure présente, les colons vont couper le bois dont ils ont strictement besoin dans les montagnes les plus proches, en payant comme de raison un droit de coupe au gouvernement, droit minime, mais droit quand même. Ils prétendent, non sans raison, que, vu les circonstances particulières de leur établissement, l'Etat provincial leur devrait faire remise de ce droit-là, en attendant qu'on leur

ait constitué, à même du territoire avoisinant et aussi en reboisant certaines parties impropres à l'agriculture dans leur colonie, la réserve forestière cantonale qu'ils réclament. Le mont Saint-Pierre, qui n'est pas dans le territoire de la colonie, serait, quant à son versant qui donne de ce côté, une fort belle réserve pour la Rédemption, dont les habitants ont assez le sens coopératif — ils l'ont prouvé par ailleurs — pour en organiser l'exploitation en commun et raisonnable. Cette forêt leur pourrait être une source de matière première pour diverses industries manufacturières du bois. M. le curé Soucy a justement des idées intéressantes à ce sujet. Nous aurons l'occasion de voir cela en examinant le cas de la colonie voisine de Saint-Charles-Garnier, établie la même année, 1936, mais où le travail forestier a considérablement ralenti le progrès agricole.



CHAPITRE XXI

Quelques colonies dans le bassin de la Mitis

La colonie de Saint-Charles-Garnier au pays de Rimouski, est de la même époque, 1936, que sa voisine à l'est, la Rédemption, dont il a été question à l'article précédent. Du point de vue agricole toutefois, elle est beaucoup moins avancée. Une bonne partie de ses gens, sinon la majorité d'entre eux, comptent encore pour leur subsistance sur le travail dans les chantiers forestiers, notamment ceux de la compagnie *Price*, propriétaire dans le voisinage immédiat du vaste domaine qu'est l'ancienne seigneurie du lac Mitis.

Le territoire de Saint-Charles, comme celui de la Rédemption, se situe d'ailleurs dans le bassin de la rivière Mitis ou de ses affluents supérieurs. A un mille environ de l'église de Saint-Charles, côté nord, passe la rivière Mistigouèche — autre nom maléchite ou micmac — qui coule

à travers le canton Ouimet et le canton Massé et qui va joindre à la rivière Mitis, quelque part dans la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Pour bien situer ces divers établissements, notons qu'ils se trouvent dans le comté même de Rimouski, juste en deçà de la vallée de la Matapédia. Au fait, la colonie de la Rédemption, sans être de la vallée, appartient au comté de Matapédia, aux fins provinciales du moins: le canton Massé, où elle prend son territoire, est exactement à cheval sur les comtés de Rimouski et de Matapédia. A l'arrière de l'ancienne seigneurie littorale qui a nom Lepage-Thibierge, deux lignes de paroisses, à quelque dix milles de distance, pénètrent en flèche vers l'intérieur et le sud. La première, au sud de Sainte-Luce, paroisse du bord de la mer, comprend la paroisse de Saint-Donat, dans le territoire de la seigneurie, puis la paroisse de Saint-Gabriel, au canton Fleuriault, la paroisse de Saint-François-Xavier-des-Hauts, dans les cantons Ouimet et Massé, enfin la colonie de Saint-Charles-Garnier, dans ces deux mêmes cantons; la deuxième ligne en flèche, plus à l'est, comprend, au sud de Sainte-Flavie: Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici, toutes dans l'ancienne seigneurie; puis Sainte-Jeanne d'Arc, aux cantons Fleuriault et Massé, enfin la Rédemption, qui est entièrement située dans Massé. Saint-Donat et Saint-Gabriel, qui datent de plus de trois quarts de siècle, Saint-François-Xavier, fondée depuis vingt-huit ans, ont d'abord subi des retards quant à l'agriculture, mais les choses ont commencé de changer.

Un fait paraît évident, c'est que beaucoup de gens dans toutes ces paroisses continuent de rechercher l'embauchage forestier, de façon saisonnière ou à l'année longue, les

uns travaillant à salaire, les autres, à l'entreprise pour les *Price* ou pour d'autres sociétés. Dans telle de ces paroisses, par exemple, où la population est de 1,300 âmes, la grande majorité des hommes passent une bonse partie de l'année, la plus grande partie depuis que l'exploitation forestière s'est intensifiée, dans les chantiers. Beaucoup d'entre eux sont des entrepreneurs à contrats pour la coupe des arbres, faisant eux-mêmes chantiers pour le compte de *Price Bros.* ou des *Fraser Companies*, dans le bassin de l'une ou l'autre des rivières *Kezouick*, la canadienne, coulant vers le Saint-Laurent, par la Métis, et l'anglaise, coulant vers la baie de Chaleur, par la Restigouche. Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, paroisse qui porte bien son nom, exposée qu'elle se trouve, au faite d'une chaîne de hautes montagnes, à l'érosion par le vent, est tout de même parvenue à s'organiser une fabrique coopérative de fromage, qui reçoit de 11,000 à 12,000 livres de lait par jour et dont la production, en 1944, a été de 132,000 livres de fromage.

Le territoire de Saint-Charles-Garnier a été détaché de celui de Saint-François-Xavier, en 1936, à même d'anciennes limites *Price*, où le feu venait de passer, ce qui veut dire que la coupe du bois sur les lots n'a pratiquement rien donné. Les gens ont vécu des salaires des chantiers et des primes de défrichement, car dans leur cas, il ne s'agissait pas, comme à la Rédemption, de lots auparavant occupés par des pillleurs. La population de la nouvelle paroisse, présentement 120 familles et 750 âmes, est venue d'un peu partout dans la partie nord-est du diocèse, d'aussi loin que Saint-Simon, où les gens sont généralement des agriculteurs; ce qui peut expliquer la tendance agricole. Le progrès de Saint-Charles en ce sens a cependant été plus lent,

beaucoup plus lent qu'en d'autres colonies. C'est peut-être dû au fait que le sol est moins favorable, plus difficile à travailler, parce que plus rocailleux. Quoi qu'il en soit, un bon nombre de colons vont encore travailler comme bûcherons. La Caisse populaire est fondée. Une fabrique de fromage est en voie d'organisation et l'on attend le jour où la colonie passera de l'état de colonie à celui de paroisse agricole. Le présent curé, M. l'abbé René Roy, qui n'est là que depuis avril 1945, prévoit que ça pourra être bientôt. Saint-Charles reste en attendant l'un des points les plus isolés de la région, aucun service d'autobus ou de camions ne se rend jusque là, à cause du mauvais état des chemins. Les services existants, de la ville de Rimouski ou de Mont-Joli, s'arrêtent à Saint-François-Xavier d'un côté et à la Rédemption de l'autre.

Le curé de la Rédemption, M. l'abbé Zénon Soucy, dont les vues sont d'ailleurs partagées par les autres curés du voisinage, considère que ce qui manque à la région, ce qu'il faudrait lui donner d'urgence, c'est une école à la fois agricole et industrielle, une école d'orientation ou d'initiation, pour faire suite à l'école primaire, une institution plus modeste si l'on veut, mais dans le genre de la *Maison Notre-Dame-des-Champs*, que les Clercs de Saint-Viateur dirigent dans la paroisse de Sully, au Témiscouata.

C'est d'une telle école, nous dit M. l'abbé Soucy, que pourraient sortir des jeunes ayant reçu la formation qui leur permettrait de lancer et de conduire à bien des industries locales, pour l'utilisation, par exemple, du bois que la grande industrie laisse perdre. Même en pays agricole et en pays de colonisation, tous les jeunes ne peuvent demeurer au travail de la terre; certains d'entre eux n'ont pas les aptitudes qu'il faut. A l'heure qu'il est, tous ceux-là qui

ne se sentent pas de goût ou d'aptitude pour l'agriculture n'ont de choix qu'entre le travail dans les chantiers et l'émigration vers les villes. L'économie des paroisses rurales y gagnerait gros, si l'on trouvait moyen de les garder par des besognes qui leur assureraient une existence normale, dans les villages et dans les bourgs. Les métiers de la menuiserie, de la forge, de la tannerie sont en train de disparaître des campagnes, parce qu'il ne se trouve pas de sujets pour les exercer. L'apprentissage n'existe plus sous la forme d'autrefois; il conviendrait d'y suppléer par l'école, par une école dans le village, distincte de l'école primaire, et où l'enseignement, pratique et théorique, serait donné comme de raison non par une femme mais par un homme. Il faudrait que, sans sortir du cadre de la paroisse, du moins sans être dans l'obligation de s'en éloigner beaucoup, à cause des frais que cela occasionne, des jeunes gens de quinze à dix-huit ans pussent acquérir des connaissances agricoles ou encore se familiariser avec divers métiers qui conviennent éminemment au milieu rural. Comme c'est là, à la sortie de l'école primaire, où la maîtresse fait certes de son mieux et à qui on ne saurait demander davantage, les jeunes garçons ne savent pas, n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils pourraient faire pour gagner leur vie. Le grand nombre de ceux qui ne se dirigent pas vers l'agriculture, ou encore ceux qui s'y risquent à tout hasard et qui se découragent aussitôt, n'ont devant eux, faute de préparation, aucune perspective de vie normale. Ils ne sont alors aptes qu'au seul travail de journaliers ou de manoeuvres.

Il est difficile de ne pas être de l'avis de M. le curé Soucy et de ne pas reconnaître qu'il y a là un état de choses malheureux et auquel il convient de remédier. Il y a bien longtemps que l'on parle de la ruralisation de l'école ru-

rale. Cette ruralisation se peut faire de bien des manières, par l'enseignement de divers métiers en même temps que par l'enseignement de la chose agricole proprement dite.

CHAPITRE XXII

Dans la vallée de la Matapédia

La marche du Témiscouata et la marche de la Matapédia se font pendant, celle-ci aux confins nord-est, celle-là aux confins sud-ouest du pays diocésain de Rimouski: deux agréables vallées, pittoresques chacune à sa façon, dignes d'être, l'une et l'autre, convenablement peuplées, colonisées, établies. Selon la géologie, elles sont d'ailleurs soeurs jumelles, issues d'un même lit, filles d'un père commun. Deux lobes d'un même glacier laurentien, venu du Nord après avoir labouré le canon du Saguenay, auraient creusé les deux vallées.

Pour ne pas méconnaître les droits du chemin de fer, accident artificiel de la géographie mais accident géographique quand même, nous situerons la Matapédia entre la gare de Mont-Joli et celle qui porte le nom même de Matapédia, le long de cette partie du rail de l'ancien *Interco-*

lonial qui traverse l'extrémité orientale de la province de Québec. D'une gare à l'autre, la distance est d'un peu plus de cent milles. Le pays de la Matapédia, la Vallée, comme l'appellent ses habitants, s'étend des deux côtés de la voie, sur une largeur totale d'environ vingt-cinq milles. C'est un défilé à travers des montagnes, comme la ligne de démarcation entre les imposants Shischocks de Gaspésie et les monts Notre-Dame, un endroit de passage depuis longtemps connu et utilisé, depuis le temps des Français.

L'histoire de sa colonisation, au début, est celle des trois routes qui ont successivement percé l'immense forêt s'étendant des paroisses du Bas-Saint-Laurent aux postes du nord du Nouveau-Brunswick et à ceux de la baie de Chaleur: le chemin Kempt, le chemin de la Matapédia, le chemin de fer *Intercolonial*, qui fait maintenant partie de l'immense réseau *Canadien-National*.

Dès 1815, l'arpenteur Joseph Bouchette écrivait de la vallée de la Matapédia qu'elle était "une terre fertile et appelée à devenir un centre important". Un quart de siècle après la construction de l'*Intercolonial*, Arthur Buies, géographe autant que philologue, écrivait à son tour que ce pays, qu'il venait de reconnaître, serait capable de nourrir une population de 300,000 habitants. Estimation qui n'était sans doute pas exagérée, mais la Matapédia n'a pas encore attiré semblable peuplement. Sa population présente ne doit pas dépasser les trente-cinq mille âmes, même si on y rattache celle de la partie du comté de Bonaventure qui est du diocèse de Rimouski. Il s'est pourtant fait de ce côté, comme dans le reste du diocèse, un gros effort de colonisation au cours des quinze dernières années. Mais la guerre est survenue et, de plus, là comme ailleurs, les terres colonisables sont très souvent concédées à des com-

pagnies forestières et celles-ci ne se dessaisissent pas facilement de ce qu'elles tiennent.

Tant dans la Matapédia même que dans la partie rimouskoise de Bonaventure, qui se rattache tout naturellement à la vallée matapédienne, il n'a pas été facile d'obtenir les territoires où se sont établies quelques colonies agricoles: Saint-Fidèle, au sommet de crêtes effarantes, dominant des gorges à faire frémir et au fond desquelles coulent des filets d'eau qui vont vers la baie de Restigouche, paroisse suspendue à des corniches de deux à trois mille pieds d'altitude, où le sol est pourtant d'excellente qualité, une fois qu'il est chaulé — et il y a de la marne dans le voisinage — et permet la culture même d'arbres fruitiers; l'Ascension-de-Patapédia, prélevée sur des limites de l'*International Paper*, entre des ravins profonds, qui portent à la rivière Restigouche leurs eaux saumoneuses — dont les saumons sont réservés à des amateurs des Etats-Unis —, paroisse dont les colons ont obtenu qu'on leur constitue une réserve forestière intéressante, qu'ils exploitent à la façon coopérative; vers le centre de la vallée, côté est, voisine de la vieille paroisse de Causapscal, dont le présent curé est M. l'abbé Eudore Desbiens, la colonie de Sainte-Marguerite-Marie, sise en plein pays forestier, à proximité du domaine gaspésien de M. Edouard Lacroix, restée forestière bien plus qu'elle n'est devenue agricole; plus près de l'entrée nord de la vallée, côté ouest: Saint-Noël-Chabanel, au canton Cabot, et au canton Nemtayé, Sainte-Irène, ainsi nommée en l'honneur de la femme — née Sénécal (Irène) — de M. Hector Laferté, ancien ministre de la Colonisation, deux colonies établies avec des lots sur lesquels il ne restait aucun bois de service; côté est: Saint-Tharcisius, en vue des Shischocks,

Sainte-Paula, sur du terrain rocheux qui eût, paraît-il, gagné à demeurer en réserve forestière, et Saint-Vianney.

Cette dernière colonie se trouve sur la route nouvellement ouverte entre le village d'Amqui et Matane et qui sera pour le sûr, à cause de son pittoresque sur les bords de la rivière Matane, l'une des plus fréquentées de la région dès qu'on l'aura améliorée. Le succès de Saint-Vianney se compare avantageusement à celui de l'Ascension-de-Patapédia; du point de vue agricole, il est peut-être plus grand, car l'Ascension est établissement agro-forestier et doit une bonne part de son progrès à la forêt tandis que Saint-Vianney s'est trouvé dans des circonstances fort différentes. Fait assez curieux toutefois, ces deux jeunes paroisses matapédiennes qui ont avancé et qui continuent d'avancer vite ne sont pas précisément de la Vallée, elles ne font que s'y rattacher. L'Ascension est du comté de Bonaventure et son territoire se trouve en entier dans le bassin de la Restigouche; Saint-Vianney appartient au bassin de la rivière Matane et ses voisines les plus immédiates sont les colonies de Saint-René-Goupil et de Saint-Nil, qui se rattachent au comté de Matane.

On pourrait dire de Saint-Vianney que c'est une jeune colonie, dont le progrès ne remonte pas à plus de douze ans, mais d'établissement assez ancien. Son présent curé, M. l'abbé Léo Bérubé nous relate en effet, ce qu'il a lui-même entendu dire, que les premiers colons vinrent en cet endroit, sans qu'il n'y eût aucune organisation religieuse, scolaire ou civile, vers 1918 ou 1919, c'est-à-dire après l'autre guerre: gens de régions diverses et lointaines, des alentours de Montréal, du comté de Nicolet, de la Beauce, portant des noms qui ne sont pas des pays d'En-Bas, par exemple, Godin, Barbeau, Quevillon, Héon, Desmarais,

Champagne, Laporte. Parmi les pionniers, les gens du pays de Rimouski: les Colin, les Lavoie, les Lévesque, ne représentaient qu'une petite minorité. Les pionniers avaient, paraît-il, été embauchés et amenés là par une compagnie forestière, la *St. Lawrence*. Ils s'étaient installés dans une partie de forêt pillée. Un incendie devait, en 1935, détruire le peu qui restait de bois. Les gens durent se mettre alors à l'agriculture pour de bon, définitivement. Ce qui explique sans doute qu'il n'y a presque plus aujourd'hui de colons voyageurs. La population, 900 âmes réparties entre 142 familles, s'est stabilisée et fixée. Les deux tiers au moins sont à l'agriculture et vivent de l'agriculture. Les troupeaux laitiers augmentent constamment. Un inspecteur de la Colonisation notait qu'il se fait maintenant plus de terre en une année dans Saint-Vianney qu'il ne s'en faisait autrefois en cinq ans.

Le problème grave de la colonie est celui de la chaux. Le sol est bon mais acide partout et il est nécessaire de le chauler et pour cela d'importer la chaux — 250 tonnes, chacune de ces dernières années —, car il n'y a pas de fours dans la paroisse et pas de marnière non plus. La pratique du chaulage de la part de nouveaux agriculteurs est un excellent signe, mais le problème d'importation est de conséquence dans une colonie qui se trouve à grande distance du chemin de fer. Tout récemment, la *Chambre de Commerce* de Matane a ramené sur le tapis la question du chemin de fer à construire dans le centre de la Gaspésie. C'était à propos, et le cas de la chaux à Saint-Vianney l'indique de façon nette.

Quand M. l'abbé Bérubé a pris possession de sa cure, l'église ancienne, qui avait vu le feu de 1935, n'était plus en état de servir. On l'a remplacée temporairement, d'ici

qu'on en puisse construire une nouvelle, par une vaste construction à clochetons, bénite l'été dernier, à l'occasion de la confirmation de 153 enfants, et qui pourra devenir plus tard salle paroissiale.

Une Caisse populaire existe et elle compte 156 membres. Une coopérative d'achat et de vente de même qu'un syndicat forestier et coopératif sont en voie d'organisation. La fromagerie présente appartient à des particuliers, mais des négociations sont engagées pour en faire une entreprise coopérative.

M. le curé Bérubé remarque qu'il ne lui a pas été facile, non plus qu'à ses prédécesseurs, de fondre des éléments venus d'un peu partout, de susciter et de maintenir parmi eux l'esprit paroissial, l'esprit de coopération dans le milieu nouveau qu'aux-mêmes avaient pourtant décidé d'établir. Vingt et vingt-cinq ans après leur arrivée, il en était plusieurs qui ne laissaient pas perdre une occasion de vanter encore, à temps et à contretemps, les coutumes de leurs anciennes paroisses. Un bon dimanche, au prône, M. le Curé leur a fait une invitation qui paraît avoir définitivement disposé du cas: "Si vous le voulez bien, à partir d'aujourd'hui, nous allons parler de Vianney et de ce qui s'y accomplit: c'est notre paroisse."

L'esprit de clocher est parfois chose détestable, mais d'autant moins à craindre à Saint-Vianney, qu'il n'y a pas encore là de clocher véritable. Par ailleurs, une paroisse saurait-elle exister et progresser sans esprit paroissial? Un tel esprit s'impose au pays diocésain de Rimouski où les gens ont reçu de leur évêque le conseil de se mêler de leurs affaires, mais de s'en mêler, d'y voir.

CHAPITRE XXIII

Saint-Jérôme de Matane et les paroisses qui en sont issues

La ville de Matane se présente sous le double aspect de petite capitale et de petite métropole dans le territoire qui porte son nom, le comté de Matane, à l'extrémité nord-est du pays diocésain de Rimouski, territoire que l'on dénomme aussi Matanie ou Basse-Gaspésie.

Son double rôle de petite capitale et de petite métropole, Saint-Jérôme de Matane ne l'usurpe pas; paroisse de sept mille habitants, dont M. le chanoine Victor Côté est le curé, il y a bien droit, du fait de la loi, celle de Québec et celle d'Ottawa, qui lui donne rang de chef-lieu; du fait encore de ses banlieues, qui sont la station balnéaire de Matane-sur-mer, le bourg de pêche de Petit-Matane et l'établissement agricole de Saint-Victor. Ce dernier est à la veille, paraît-il, de devenir paroisse distincte, avec prêtre

résident, ce qui fera, soit dit en passant, le cent dixième prêtre résident dans ce diocèse en voie de parachever et qui entend parachever l'établissement et, dans toute la mesure du possible, la fixation agricole de sa population.

Aux approches de Matane par la nouvelle route qui vient d'Amqui, après avoir suivi les berges pittoresques de la tumultueuse rivière Matane, depuis le cours supérieur de celle-ci jusqu'à son cours inférieur où elle se jette de billes flottantes, un panache fuligineux signale d'abord la ville. Il est issu du dôme rougeoyant et constellé d'étoiles d'une scierie: *Price Bros*. Matane est en effet un autre centre ouvrier, comme Rimouski et Priceville, dont l'économie dépend principalement, sinon exclusivement, de l'industrie locale de cette société, industrie toute primaire, qui ne va pas plus loin que le débitage, le sciage, le rabotage et le planage des bois qu'elle achève de faire abattre dans le pays d'en arrière, dans le bassin de la rivière et de ses affluents.

Il est certes inquiétant pour les Matanais d'entendre dire et répéter par des gens sérieux, des hommes du génie forestier et de l'industrie du bois, que les forêts de la région, exploitée d'outrancière façon depuis longtemps et de façon plus outrancière encore depuis la guerre de 1939, n'en ont plus que pour quelques années, des années que déjà l'on compte. Qu'advient-il de Matane, une fois la forêt disparue du bassin dont elle est la sortie vers la mer? L'on comprend que des gens prévoyants aient le souci, et le souci pressant, de l'établissement agricole sur toutes les terres, il n'en manque pas, qui s'y peuvent prêter avec avantage dans la région. Là comme ailleurs au pays de Rimouski, des entreprises forestières, régies par la finance anonyme, détiennent parfois ces terres-là et elles n'en font pas faci-

lement l'abandon. C'est, par exemple, le cas des terres situées dans la vallée fertile et bien abritée de la Matane et dans les vallées semblables de ses affluents.

L'église de Matane, sous le vocable de Saint-Jérôme, est un vaisseau remarquable et de construction récente, qui a les dimensions et l'allure d'une cathédrale. L'intérieur est une nef unique, faite d'arcs paraboliques et d'un effet saisissant. L'extérieur est en granit du pays, avec au centre de sa façade une tour massive marquée d'une croix impressionnante. Temple qui convient à une paroisse qui est non seulement paroisse-mère, mais paroisse-grand'mère, plusieurs fois l'une et l'autre. De Saint-Jérôme, qui fut mission avec prêtre résident dès 1845, et paroisse organisée depuis 1861, se sont d'abord détachées des paroisses aujourd'hui prospères: Saint-Ulric-de-la-Rivière-Blanche, au bord de la mer, en amont; Saint-Léandre et Saint-Luc, à l'intérieur; Sainte-Félicité, les Grosses-Roches, Saint-Edouard-des-Méchins, les Capucins, au bord de la mer, en aval; et aussi Saint-Norbert-du-Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts, ces deux dernières appartenant aujourd'hui au diocèse de Gaspé. Saint-Jérôme a encore donné naissance, et cela entre dans l'histoire toute récente de la colonisation agricole du pays de Matane, à Saint-René-Goupil (1936), sur la rivière Matane, la Grande, à dix-huit milles en amont, au canton Tessier; et de Saint-René, un peu plus en amont dans la même vallée, canton Tessier encore, est issu Saint-Nil (1942). A cette même époque récente, Sainte-Félicité fondait Saint-Adelme (1928), au canton Saint-Denis, et Saint-Jean (1937), au canton Cherbourg; de son côté, la paroisse de Saint-Edouard-des-Méchins, dont l'actif curé, M. l'abbé Félix Jean, a desservi jusqu'à trois ou quatre colonies, fondait

Saint-Thomas (1937), au canton Cherbourg, Saint-Paulin (1940), au canton Dalibaire, et elle préparait, comme elle continue de préparer depuis lors, aux confins orientaux du canton Romieu et du diocèse de Rimouski, à proximité de la toute jeune colonie gaspésienne de Saint-Octave-de-l'Avenir, la fondation annoncée par Mgr l'Evêque de Rimouski de la colonie de Saint-Bède.

Si bien que le long de la bande de terrasses superposées, entre le littoral maritime et les sommets des Shischocks, dont la ligne droite et bleu sombre se perçoit à l'horizon, il y a maintenant, à l'arrière, de Matane, dans la vallée matanaise, une deuxième et une troisième rangées, ensuite, jusqu'en arrière du Cap-Chat, une deuxième rangée seulement d'établissements agricoles, présentement colonies et qui seront demain des paroisses.

Le cas de l'établissement de Saint-Nil, au canton Tessier, vingt milles et plus en arrière de la ville de Matane, a été tout particulièrement pitoyable, du fait de la compagnie *Price Bros.*, fait qu'il convient d'exposer. Soixante-cinq familles de colons s'étaient installées, en 1935, du temps du plan Vautrin, aux rangs XII et XIII du canton Tessier. Il était convenu que la compagnie *Price* céderait bientôt, en y laissant 20 pour cent des arbres, une centaine d'autres lots pour permettre de compléter une paroisse et de l'organiser. La compagnie a fait traîner les choses en longueur; en 1941, lors d'un congrès forestier qui se tenait chez elle, au lac Mitis, elle prenait l'engagement formel, de même que les autres compagnies qui exploient la forêt rimouskoise, de limiter dorénavant les coupes à l'équivalent de la croissance annuelle; de leur côté, les sociétés de colonisation et leurs agents prenaient l'engagement, qui a été respecté, de ne pas entreprendre

d'établissements nouveaux, de s'en tenir à la consolidation et au parachèvement des colonies en voie. A la fin de 1942, quand enfin la compagnie *Price* s'est décidée à faire la remise des cent lots promis à Saint-Nil et qu'il lui fallait de toute nécessité, elle y avait opéré un pillage complet. Les lots avaient été coupés à blanc. L'inspecteur du ministère de la Colonisation a pu faire une belle colère mais cela n'a rien changé à l'état de choses. Les nouveaux colons ont dû se trouver comme ils ont pu du bois pour construire leurs maisons. Antérieurement, il y avait eu pareil pillage sur le territoire de Saint-René-Goupil. N'empêche que les deux colonies, établies sur un bon sol, dont il suffit de corriger l'acidité par le chaulage, sont en excellente voie.

La paroisse de Saint-Adelme, qui est fille de Sainte-Félicité, a d'abord été une simple augmentation de celle-ci, pendant une quinzaine d'années. Dès 1912 et 1913, des fils de cultivateurs de la vieille paroisse prenaient des lots à l'arrière; quelques familles du comté de Champlain, une famille Massicotte notamment, venues là on ne sait comment, les rejoignirent. En 1926, le curé de Sainte-Félicité, aujourd'hui vicaire général du diocèse, Mgr Alphonse D'Amours, construisait une chapelle-école à cet endroit. La paroisse est de 1930, alors que se produisit, de tous les alentours, un nouveau courant de colonisation de ce côté; et le présent curé, M. l'abbé Euclide Dubé, a construit l'église en 1939. Saint-Adelme a son cercle de l'U. C. C. sa Caisse populaire, sa fabrique coopérative de fromage; les troupeaux laitiers s'augmentent et se multiplient. Un grand nombre de colons toutefois vont encore, l'hiver, travailler dans les chantiers forestiers: ceux de *Price*, pour le bois de sciage, ceux de la compagnie *Hammermill Pa-*

per, pour le bois de pulpe. La paroisse est maintenant de 145 familles et sa population est de 925 âmes. Les neuf classes de ses huit écoles reçoivent au delà de 200 enfants, ce qui indique bien comme à Saint-Adelme, ainsi que dans la plupart des colonies, le problème du surpeuplement s'annonce pour d'ici bien peu d'années.

La compagnie *Hammermill*, dont il vient d'être fait mention, appartient à des capitalistes des Etats-Unis qui se portèrent acquéreurs, il y a quelques années, d'un vaste domaine en franc-aleu, au fond tout à fait du comté de Matane, dans la Matapédia et dans l'intérieur de la Gaspésie. L'exploitation qu'elle y pratique ne saurait, en ce qui concerne la province de Québec et le Canada, en rester à un stage plus primaire. La compagnie fait abattre le bois mou, le fait débiter en billes de la longueur qu'il faut pour la pulpe et les billes sont flottées jusqu'à la mer: Matane, Cap-Chat ou Sainte-Anne-des-Monts, où on les charge à bord de barges qui les transportent à des pulperies des Etats-Unis, sur les bords du lac Erié. Notons en passant que le domaine en franc-aleu de la *Hammermill Paper Company* provient de concessions de terres accordées au chemin de fer de Matane, pour un prolongement, qui ne s'est jamais fait, de son rail en direction de Gaspé. Les engagements n'ont pas été tenus, mais les concessions sont restées: on les a monnayées en les passant à des gens de l'étranger. Cette affaire du chemin de fer de Matane serait une chose à examiner de plus près.

A partir du village des Grosses-Roches, en descendant, les paroisses du bord de la mer ne sont que d'un seul rang. Aux Méchins, par exemple, après le premier rang, dont les terres escaladent la montagne, il n'y a que cinq cultivateurs au deuxième rang, un seul au troisième. Le long de

la côte, la paroisse des Méchins a deux petits postes de pêche, les premiers en aval de Matane, mais sans encore d'organisation coopérative. Agriculture et travail en forêt sont la grande affaire. En pénétrant toutefois vers l'intérieur, par l'escalade de pentes à faire peur mais que l'auto peut franchir tout de même — je dois à M. le curé Félix Jean de m'y avoir fait faire un commencement de noviciat — de très beaux plateaux de bonne terre se présentent, accidentés sans doute, mais sans rien d'effarant. C'est ainsi pendant quinze ou vingt milles, jusqu'à l'écran bleu marine des montagnes centrales, les Shischocks. C'est sur ces plateaux, qu'à même le surplus de population des paroisses de la côte et sur du territoire rétrocedé par diverses compagnies, sont établies et progressent déjà les colonies de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-Thomas-de-Cherbourg, de Saint-Paulin de Dalibaire, que s'établira bientôt Saint-Bède-de-Romieu.

Notons en passant que les quatre dernières des colonies nouvelles du diocèse de Rimouski sont, comme c'était déjà le cas pour la paroisse des Méchins qui a pour patron Edouard le Confesseur, placées sous le patronage de saints d'Angleterre. Saint-Jean et Saint-Thomas, au canton Cherbourg, sont ainsi baptisés en l'honneur de saint John Fisher et de saint Thomas More ou Morus, martyrisés en même temps et canonisés par Pie XI; Saint-Paulin, en l'honneur de saint Paulin d'York, que le martyrologe désigne parmi les apôtres qui se sont dévoués avec saint Augustin de Cantorbéry à l'évangélisation de l'Angleterre. Quant à saint Bède, on sait qu'il fut de son vivant, au VIII^e siècle, un moine et un historien de grande renommée chez les Anglais. Dans une lettre à son clergé, en décembre 1939, S. Exc. Mgr Courchesne écrivait à propos de

ces vocables: "Le patronage de saint Edouard, aux Méchins, aura entraîné, par association et non sans un dessein d'apostolat de la prière à confier aux nouveaux centres, le choix du patronage d'une partie des saints de l'Angleterre".

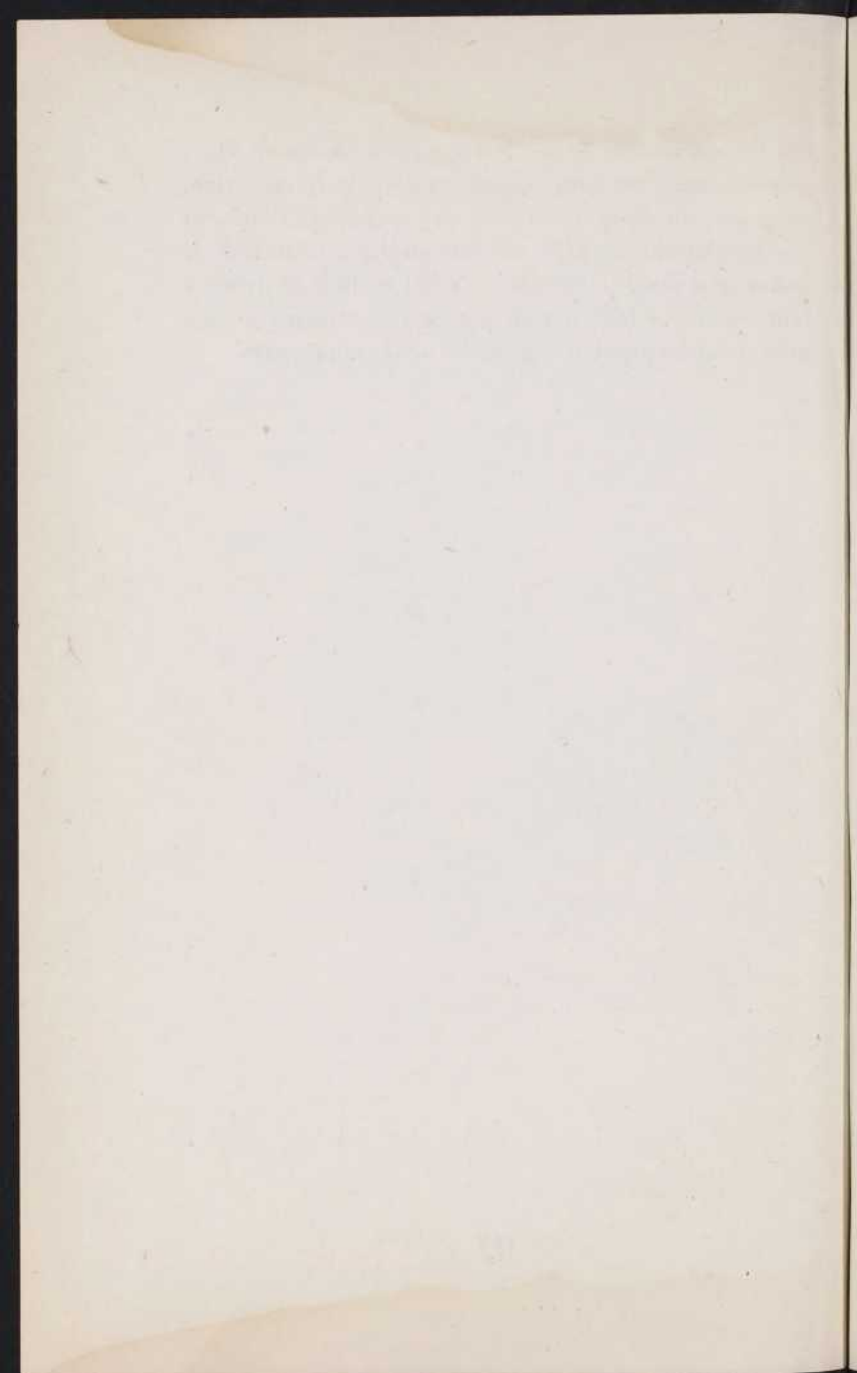
Saint-Jean compte déjà 168 familles et 1,087 âmes, ses six écoles reçoivent deux cent cinquante enfants. Les hommes recherchent encore le travail forestier mais le curé, M. l'abbé Albert Morin, compte bien voir changer la face des choses dès que les troupeaux seront assez nombreux — déjà ils le sont presque — pour alimenter une fabrique de fromage. L'intention et l'ambition agricoles des colons, même s'ils s'embauchent encore comme bûcherons, est manifeste partout: les gros salaires des chantiers, \$10 par jour et parfois davantage, leur ont permis de se construire de très coquettes maisons et des granges de grandes dimensions, à la taille des récoltes que le sol de leurs lots leur permet d'espérer.

A Saint-Thomas, même phénomène de bâtiment: une maison de colon, avec ses seize fenêtres, quatre sur chacune de ses quatre faces, a l'air d'une maison de cultivateur cossu dans une vieille paroisse de la vallée laurentienne, par en haut.

L'immense majorité de la population, dans toutes ces colonies, est composée de gens venus des vieilles paroisses du voisinage, où il ne pouvait être question pour eux, dans l'état actuel des choses, de s'établir et de trouver leur subsistance. S'il n'y avait pas eu les colonies matanaïses, c'était pour la plupart l'émigration vers les centres ouvriers et déjà trop encombrés du diocèse ou vers les grandes villes.

Comme c'est là, ces gens sont installés sur de bonnes terres et leur existence agricole s'organise. Quant à la qua-

lité très convenable du sol, il n'y a pas à en douter. On a même entendu un haut fonctionnaire de la Colonisation, après une tournée d'exploration bien plus loin à l'intérieur que les plateaux occupés, affirmer qu'il y a là aussi de la bonne terre arable à défricher. Ce qui est bien de nature à faire croire que beaucoup de gens se sont trompés jusqu'à présent sur les possibilités agricoles de ce coin de pays.



CHAPITRE XXIV

Le rempart qui a fait échec à l'établissement rimouskois

Nous avons accompli, au cours des précédents chapitres, une tournée des diverses régions rimouskoises des pays d'En-Bas et nous avons examiné où en est rendue la chose de la colonisation. Il reste de savoir où elle s'en va.

Un comité d'enquêteurs, dont M. Esdras Minville était le président, a soumis, au printemps de 1945, un plan de colonisation (1) au ministre provincial de la Colonisation, M. J.-D. Bégin. Celui-ci a dit tout de suite qu'il en voulait faire *l'évangile de la colonisation pour les années à venir*. Le plan contient pourtant d'étranges choses. À propos de la région du Bas-Saint-Laurent, par exemple, c'est-

(1) Le rapport est daté du 21 mars, il a été soumis au ministre le 2 mai et l'Ecole Sociale Populaire en a fait la publication imprimée dans un tract du mois de juillet.

à-dire du pays de Rimouski, il propose les trois mesures suivantes:

"1°—Suspendre temporairement la colonisation agricole dans le territoire en question;

"2°—Obliger l'industrie forestière à ajuster rigoureusement son exploitation au taux de reconstitution de la forêt;

"3°—Entreprendre sans retard un inventaire détaillé, tant au point de vue sol qu'au point de vue forêt, et dresser un plan d'exploitation à suivre d'ici à ce que la restauration forestière dont nous avons parlé plus haut commence à produire des résultats, c'est-à-dire fournir chaque année une certaine quantité de bois exploitable."

Aux yeux de ceux qui sont au fait des circonstances rimouskoises de la colonisation et de l'exploitation forestière, cette triple recommandation survient comme moutarde après dessert.

Quant à l'inventaire détaillé, tant au point de vue sol qu'au point de vue forêt, il est complété depuis des années, pour tout le pays du Bas-Saint-Laurent, ainsi que nous l'allons voir.

La colonisation, hors la consolidation de paroisses commencées, a cessé complètement depuis bientôt six ans dans tout le pays de Rimouski et pareillement en Gaspésie.

L'exploitation de la forêt, dans le même temps et dans le même pays, a marché plus que jamais, à un train d'enfer, et cela au mépris d'un accord conclu entre les compagnies forestières et les sociétés de colonisation, au mépris des lois les plus élémentaires de la sylviculture, au mépris encore du simple bon sens.

En juillet 1941, à l'occasion d'un congrès agro-forestier qui se tenait dans le domaine de *Price Bros.*, au lac Mitis, sociétés de colonisation et compagnies forestières convenaient d'établir un régime temporaire, satisfaisant pour les deux parties, qui vaudrait jusqu'au moment où, à même le domaine public et détenu déjà en très grande partie par les compagnies forestières, l'on aurait procédé au partage des terres colonisables et des terres impropres à l'agriculture, c'est-à-dire qui doivent rester en forêt. Les sociétés de colonisation s'engageaient à ne pas établir en attendant de colonies nouvelles, à s'en tenir à la consolidation des établissements en voie; les compagnies forestières s'engageaient de leur côté à ne pas pratiquer de coupes dépassant la croissance annuelle de la forêt dans leurs limites, c'est-à-dire dans les territoires loués de la province. Les sociétés de colonisation ont respecté l'accord, mais les compagnies forestières, elles, n'ont, depuis, cessé de le violer de la façon la plus insolente: pas une seule paroisse nouvelle ne s'est établie tandis que l'abus et le gaspillage forestiers n'ont fait qu'empirer.

L'inventaire détaillé du territoire, quant à ses possibilités d'exploitation agricole ou forestière? Il est fait non seulement pour le pays diocésain de Rimouski mais, en partie, pour la Gaspésie. La commission qu'il a dressé, après enquêtes minutieuses, a changé de personnel selon les régions, mais en ont toujours fait partie, MM. G.-C. Piché, alors chef du service forestier au ministère des Terres, et Emilius Garon, chef du service des terres au ministère de la Colonisation. Le ministre des Terres et Forêts, M. Honoré Mercier dans le temps, a reçu le rapport de l'inventaire pour chaque région particulière:

Le 16 décembre 1928, rapport de l'inventaire dans la région du Squatteck;

Le 1er avril 1930, rapport de l'inventaire dans le sud-ouest du comté de Témiscouata (que nous avons déjà examiné);

Le 23 mars 1931, rapport de l'inventaire dans le comté de Rimouski;

Le 1er juin 1933, rapport de l'inventaire dans le comté de Matane et dans une partie du comté de Matapédia;

Le 1er mai 1934, rapport de l'inventaire dans l'autre partie de Matapédia et dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé-Nord.

Tous ces rapports, en ce qui concerne le territoire diocésain de Rimouski, c'est-à-dire les comtés de Témiscouata, de Rimouski, de Matane, de Matapédia et la partie rimouskoise du comté de Bonaventure, recommandent l'ouverture au défrichement agricole de vastes territoires détenus par l'industrie forestière; ils portent tous la signature du chef du service forestier au ministère des Terres et Forêts, M. Piché, dont personne ne voudra mettre la compétence en doute et qui n'avait pas de raison d'entretenir de particulières faiblesses à l'endroit de la Colonisation.

Pourquoi faudrait-il maintenant tout remettre en question?

Sans doute que les rapports des inventaires ne sont pas de nature à satisfaire l'insatiable appétit, la voracité, des compagnies forestières. Mais ça n'est pas une raison. Recommencer les inventaires serait simplement sacrifier les intérêts légitimes de la colonisation aux dividendes de la haute finance, permettre aux compagnies de poursuivre pendant un temps indéfini la même exploitation outrancière et destructive qu'elles pratiquent depuis trop long-

temps, retarder, sinon compromettre gravement l'établissement du pays de Rimouski.

Ce qui reste de territoire non peuplé au pays diocésain de Rimouski convient-il à l'exploitation agricole?

C'est là toute l'affaire.

La commission que présidait M. Piché et qui a fait les enquêtes que nous indiquons, donne la réponse, nette et catégorique.

Voici, par exemple, ce que dit le rapport de l'inventaire dans le comté même de Rimouski:

La superficie totale du comté de Rimouski est de 1,367,424 acres et celle du territoire examiné à date par la Commission, tant en 1928 qu'en 1930, en y incluant les seigneuries, est de 1,087,237 acres.

La partie sud-est du comté, qui reste à examiner, est d'une superficie de 287,187 acres et elle comprend une partie des bassins des rivières Sifroi, Mitis, Kedgwick canadien et Kedgwick anglais.

Nous avons donné précédemment la superficie des terrains propres à la culture et celle des terrains impropres, par canton, par paroisse, par seigneurie. En déduisant de la surface totale examinée à date les surfaces occupées, soit 406,768 acres, et les surfaces impropres à la culture hors du terrain occupé, soit 203,971, nous avons la superficie du territoire arable ni organisé, ni concédé, soit 469,497 acres.

En allouant 15,000 acres de terre arable pour la formation d'une paroisse, nous obtenons le chiffre 31 comme étant le nombre de paroisses qu'il est possible de constituer à même le territoire inoccupé et non organisé que nous avons examiné jusqu'à date dans le comté.

Trente et une paroisses à fonder dans le seul comté de Rimouski, qui n'est qu'une partie du pays diocésain de Rimouski. De 1931 à 1941, il s'en est fondé quelques-unes, mais il en reste une douzaine ou une quinzaine à venir.

Les enquêteurs de la commission que présidait M. Piché constatent que la partie qui reste à établir du comté de Rimouski, au sud, est beaucoup plus favorable à l'agriculture que la partie déjà établie en bordure du fleuve. Celle-ci comprend des sols qui reposent sur une formation cambrienne, tandis que l'arrière du comté est, géologiquement, d'âge silurien: ses sols sont généralement calcaires, donc plus fertiles. Mais la colonisation a été, de tout temps, arrêtée de ce côté par l'exploitation forestière. Nous citons le rapport du 23 mars 1931, portant encore une fois la signature de M. G.-C. Piché, ingénieur forestier et chef du service forestier au ministère des Terres et Forêts:

Un obstacle à la colonisation dans la partie nord-ouest du comté consiste dans le maintien à l'état boisé de la section sud de la seigneurie Nicolas-Rioux, appartenant aux sociétés Price Bros. et Brown Corporation qui la consacrent pour la production du bois. L'entrée des forêts situées en arrière de Saint-Matthieu, de Saint-Fabien, de Saint-Valérien, de Saint-Narcisse et de Saint-Marcellin était donc bien gardée. Ça n'est pas que ce rempart soit infranchissable, mais sa présence a été jusqu'à maintenant suffisante pour tenir, de ce côté, la colonisation en échec.

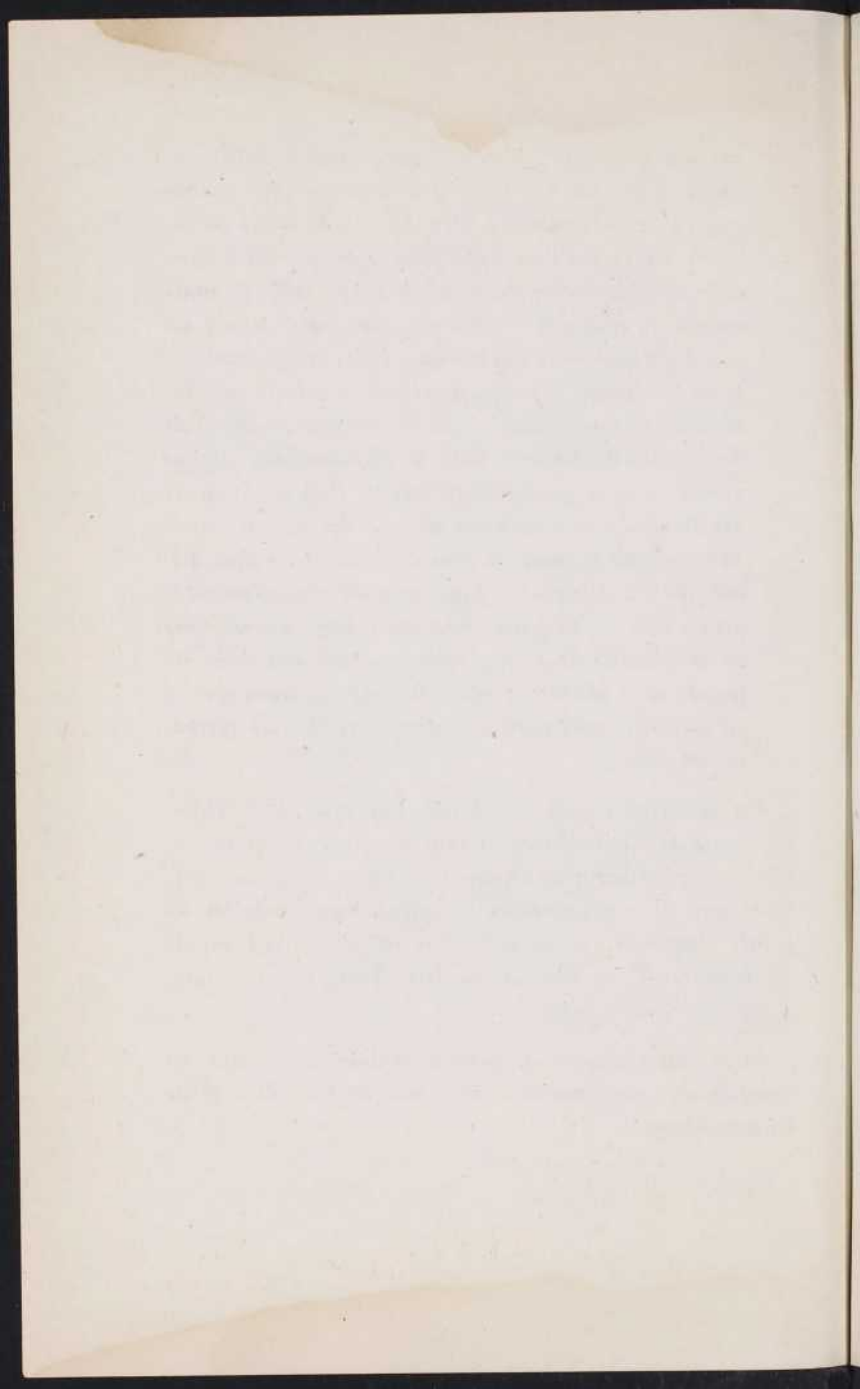
Et encore:

Les paroisses du comté de Rimouski comprises dans les régions à sols reposant sur les formations cambrien-

nes ont progressé lentement, parce qu'il a fallu consacrer, pour les mettre en culture, une plus grande somme de capitaux que n'en ont requis celles recouvrant les formations siluriennes. Les paroisses agricoles les plus anciennes, en dépit des obstacles de toute nature qu'elles ont rencontrés, sont parvenues à un état d'indépendance économique à peu près complète... L'on désespérait autrefois de faire une culture profitable dans ce qu'on appelait les montagnes du Bic et de Saint-Fabien. Aujourd'hui, ces paroisses sont classées parmi les plus prospères du comté. Près de 50 p. c. des établissements agricoles actuels du comté comprennent les terrains les plus difficiles et les plus dispendieux à défricher... Les terres les plus désavantageuses tant à cause des accidents topographiques que de la quantité de pierres mêlées au sol, ont donc été prises; et la plupart d'entre elles ont été transformées en établissements agricoles ayant caractère de permanence.

En d'autres termes, la partie qui reste à défricher du comté de Rimouski est la plus avantageuse; et les enquêteurs spécifient que, dépassé le rempart, les mêmes surfaces, non pas montagneuses, mais *légèrement ondulées, en pentes longues et douces*, se continuent jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick et au delà, dans cette province, jusqu'à la rivière Saint-Jean.

Mais cette région est présentement dans le domaine des compagnies forestières, elle fait partie de leurs fiefs et de leurs apanages.



CHAPITRE XXV

Forêt nationale au goût et à la manière d'une compagnie

La Commission d'enquête qui a dressé, de 1929 à 1933, sur l'ordre du gouvernement provincial, l'inventaire, *tant du point de vue sol que du point de vue forêt*, des comtés qui constituent le pays diocésain de Rimouski, en est venue à la conclusion qu'il y avait lieu d'ouvrir trente et une paroisses nouvelles de colonisation dans le seul comté de Rimouski. Le rapport relatif au cas particulier du comté de Rimouski est du 23 mars 1931 et, comme nous l'avons observé, il porte la signature de M. G.-C. Piché, alors que celui-ci était encore, avant d'être retraits et pensionnés, chef du service forestier au ministère des Terres et Forêts, la signature aussi de M. Emilius Garon, chef du service des terres au ministère de la Colonisation.

Les commissaires font remarquer que l'établissement

des trente et une paroisses nouvelles sera beaucoup plus facile, pour maintes raisons et notamment parce qu'en terrain plus avantageux, moins accidenté, doucement ondulé, reposant sur un fond silurien et calcaire, que ne le fut, au siècle dernier et au commencement du siècle présent, celui de la plupart des paroisses les plus anciennes du comté, en bordure du fleuve ou à peu de distance de la rive, sur du terrain montagneux et très rocheux, d'assiette cambrienne et gréseuse. Ils précisent que le territoire non arpenté à l'arrière et au sud du comté, notamment le large plateau du haut bassin de la rivière Rimouski, *caractérisé par de douces et longues ondulations*, est éminemment propre à l'agriculture. Si les fondations anciennes, disent-ils, ont été transformées, la plupart d'entre elles, en *établissements agricoles ayant un caractère de permanence* et sont parvenues à *un état d'indépendance économique à peu près complète*, à plus forte raison les fondations à venir devront-elles réussir.

Trente et une paroisses avec, chacune, une population moyenne de 1,000 âmes — ce qui n'est certes pas exagéré — cela représente au total et au minimum l'établissement de 31,000 personnes, dans le seul comté de Rimouski. Depuis le rapport de 1931, à venir jusqu'à 1940 ou 1941, quelques paroisses se sont établies de ce côté, non pas dans la région non arpentée mais dans des cantons récemment ouverts, et toutes vont aussi bien que les circonstances l'ont permis. La colonie du Lac-des-Aigles est maintenant complète quant à son peuplement; les colonies de la Trinité-des-Monts, de la Mission-de-l'Esprit-Saint et quelques autres attendent pour remplir leurs cadres d'avoir obtenu les terres qui leur sont nécessaires mais que des compagnies forestières continuent de détenir à bail. De colonies dans le

territoire non arpenté, il semble que les milieux administratifs de Québec ne veuillent pas entendre parler, pas plus d'ailleurs que de colonies nouvelles, si ce n'est une ou deux, en des cantons déjà tracés. Il reste pourtant à établir au moins une douzaine, probablement davantage, des trente et une paroisses prévues dans un rapport officiel et valable.

Simple coïncidence circonstancielle de lieux? C'est en tout cas dans tout ce même territoire du comté de Rimouski, partie arpentée en cantons et partie non arpentée, que la compagnie *Price Bros.* ambitionne, depuis 1928, ainsi qu'il est exposé dans un mémoire signé par M. Angus Graham, ancien employé de *Price Bros.*, ingénieur forestier et homme de lettres, auteur du roman *Napoléon Tremblay*, de faire constituer une *forêt nationale* dont elle serait la seule à pratiquer l'exploitation forestière.

Nous avons déjà brièvement examiné, en un précédent chapitre, le mémoire de M. Graham. Celui-ci reconnaît qu'il y a *abondance de terre arable de haute qualité dans le comté de Rimouski*, ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que l'économie de ce pays ne doit pas être agricole mais forestière; que telle économie forestière doit se fonder sur une *forêt nationale*, constituée à même le domaine public, au bénéfice de l'industrie de sciage de *Price Bros.* et en vue d'assurer la permanence de cette industrie. Le fait du mémoire Graham et la spéciosité de ses conclusions peuvent paraître invraisemblables: ce sont quand même des faits. Le mémoire, dont nous avons déjà cité des tranches substantielles, s'intitule: *A Project for a National Forest*; il est daté du mois de novembre 1928.

La *Société de Colonisation* du diocèse de Rimouski, pour faire honte à ses opposants de divers milieux, de-

vrait rééditer sous la forme imprimée le rapport Piché de 1931 et le mémoire Graham. Ça serait de l'argent bien placé. Le public pourrait se rendre compte de la campagne insidieuse qui s'est faite et se fait encore contre la colonisation rimouskoise.

Quels avantages le comté de Rimouski, le pays entier de Rimouski et la province dans son ensemble retireraient-ils de la *forêt nationale* préconisée par M. Graham et dont la société *Price Bros.*, où se trouvent ses anciens patrons, aurait la jouissance forestière exclusive?

M. Graham lui-même le dit dans son rapport.

La *forêt nationale* serait d'une aire d'environ 1,000 milles carrés, dont 470 milles de terres publiques dans le seul bassin de la rivière Rimouski, d'autres terres publiques dans d'autres bassins, le tout s'ajoutant aux 162 milles carrés que la compagnie *Price Bros.* possède déjà en franc-aleu dans la seigneurie du Lac-Mitis, et aux 52 milles carrés de la seigneurie Nicolas-Rioux, sur une partie de laquelle la même compagnie se réclame des droits absolus.

M. Graham écrit que *l'exploitation scientifique* de cette *forêt nationale* nécessiterait l'emploi d'une main-d'oeuvre de 500 hommes, journaliers et contremaîtres.

Une analyse des opérations courantes indique qu'une coupe annuelle de ces dimensions [de 16,000,000 à 18,000,000 de pieds de planche] procurerait du travail à perpétuité à environ 500 hommes des types journalier et contremaître, travaillant soit à plein temps et retirant toute leur subsistance de ce travail, soit plus ordinairement à temps partiel, comme à présent, dans les intervalles entre les saisons agricoles ou encore à travers d'autres activités. En prenant un taux moyen de \$3.25 par jour pour le salaire et

l'entretien, cela représenterait probablement un déboursé annuel de plus de \$400,000.

A cause de l'embauchage simplement saisonnier que la forêt nationale leur pourrait offrir, M. Graham était d'avis qu'il faudrait établir un certain nombre (environ 200) de ces journaliers, attachés aux destinées Price et nécessaires à celles-ci, sur des lots à défricher. Il reconnaissait la nécessité qu'il y aurait pour eux de compenser, par un appoint agricole, l'insuffisance de leur salaire forestier et national.

Et les avantages de revenu pour le trésor de la province?

Traduisons encore littéralement le mémoire Graham:

La coupe indiquée ci-dessus entraînerait le paiement d'un droit de coupe qui irait jusqu'à environ \$44,000 par année, à perpétuité, au tarif présent. Bien que cette somme soit inférieure d'environ \$5,500 annuellement à celle qui se paie sur une coupe de 18,000,000 de pieds de planche, la perte pourrait ne pas se faire sentir d'ici plusieurs années, si l'on décidait de couper ainsi qu'il est proposé plus haut tous les arbres qui ont atteint leur maturité. Il est encore probable que le droit de coupe augmente considérablement d'ici trente ans, vu la rareté des billes de conifères qui se développe dans le monde entier, si bien qu'un abaissement dans le revenu pourrait bien ne jamais se produire.

En plus du droit de coupe, la région indiquée devrait payer un loyer qui se chiffrerait à \$3,344 par année, à perpétuité au tarif présent; et comme l'augmentation ou la diminution de rendement n'entre pas ici en question, tout le loyer payé sur le fond de terre

de la forêt nationale après la date à laquelle le terrain qui la constitue serait normalement passé à la colonisation devient un gain net.

Une autre considération qui n'est en aucune manière négligeable, c'est la valeur de la forêt comme territoire de chasse, tant du point de vue récréatif que du point de vue subsistance des trappeurs. Cette région est éminemment favorable à l'orignal et le prix du loyer payé par les clubs va présentement jusqu'à \$5 du mille carré, sans compter les droits de pêche.

Précisons ce dernier point, puisque M. Graham ne l'a pas fait. Sa forêt nationale serait de 1,000 milles carrés, moins les 162 milles carrés de la seigneurie du Lac-Mitis et moins les 52 milles carrés de la seigneurie Nicolas-Rioux, soit 786 milles carrés du domaine public qu'il serait loisible au gouvernement de la province de louer à des clubs de chasse au prix de \$5 le mille carré, annuellement, soit un revenu annuel et total, à ce poste de \$3,930.

Pour récapituler, la forêt nationale de M. Graham et de Price Bros. rapporterait donc annuellement et à perpétuité:

A 500 ouvriers rimouskois \$400,000

A la province:

droits de coupe	\$44,000	
loyer foncier	3,344	
loyer de clubs	3,930	51,274
		\$451,274

Les trente et une paroisses nouvelles de colonisation que prévoit le rapport de 1931 n'auraient certes pas de peine, après très peu de temps, à faire aussi bien que cela. Et

sans tenir compte de l'établissement agricole et permanent, non pas à titre de salariés et de prolétaires, mais à titre de propriétaires et de producteurs autonomes, d'au moins 31,000 personnes.

Que la compagnie *Price Bros.* propose et demande que l'on suspende temporairement, et même permanemment, la colonisation dans le pays diocésain de Rimouski, ça se comprend. Ce qui se comprend moins, c'est que des gens qui s'intéressent à la colonisation et qui préparent des plans de colonisation agissent aussi de même, sans se rendre compte sans doute que c'est la cause des grandes compagnies qu'ils épousent.

Le pays de Rimouski en est à un stage critique de sa colonisation et de son établissement. On ne voit pas qu'il soit nécessaire qu'on le sacrifie, et tout son monde avec lui, aux intérêts financiers qui sont derrière la compagnie *Price Bros.* et derrière les autres compagnies forestières qui opèrent dans son territoire. Celles-ci ont assez des fiefs et des apanages qu'elles détiennent déjà, dans Rimouski et ailleurs, notamment en Gaspésie.

CHAPITRE XXVI

Une entreprise familiale dans l'industrie de la pâte de bois

Dans un pays de l'étendue du Canada, dont le territoire comprend la moitié d'un continent et dont quelques-unes des provinces, celle de Québec, par exemple, pour mentionner celle qui nous touche de plus près, se peuvent comparer comme superficie aux plus vastes pays de l'Europe, sauf la Russie, l'on a accoutumé de voir grand et d'entreprendre en grand, en trop grand parfois. Sans verser dans un déterminisme absolu, ne convient-il pas de reconnaître que le milieu géographique exerce une certaine influence, tantôt bonne, tantôt moins bonne, non pas sur l'homme même, mais sur ses activités et principalement celles qui sont d'ordre économique? L'immensité d'espaces assez peu pourvus de populations — et sans doute le voi-

sinage des Etats-Unis aidant aussi — paraît avoir provoqué au Canada un phénomène de gigantisme précoce.

La Confédération canadienne était à peine quinquagénaire, l'ensemble de ses provinces et de ses territoires allant jusqu'à l'Arctique ne comptait pas encore huit millions d'habitants, que trois transcontinentaux traversaient le pays, leurs rails se côtoyant presque tout le long du chemin de la mer atlantique à la mer pacifique.

Et ça n'est là qu'un trait, l'un des premiers, de ce phénomène qui s'est répété souvent, en beaucoup d'autres domaines que le ferroviaire.

N'a-t-on pas vu les trois provinces des prairies, quelques années seulement après la naissance des deux plus jeunes, la Saskatchewan et l'Alberta, se mettre à produire trois ou quatre fois plus de blé que le pays tout entier n'en pouvait consommer, comptant sur des marchés extérieurs qui allaient pourtant leur être fermés?

Dans l'industrie manufacturière, des entreprises, après avoir connu une croissance hypertrophique, se sont liguées, coalisées, combinées, engrenées, pour finir en des mergers qui, au pays de Québec, ont donné les trusts de l'électricité, des pâtes de bois et du papier, de l'aluminium. Des forêts se sont dévastées, des régions de très bonne terre arable se sont noyées pour permettre à de tels empires industriels et financiers de se constituer et de grossir, jusqu'à ne plus pouvoir parfois soutenir leur propre poids. Une crise de surproduction ébranlait, il y a une quinzaine d'années, les groupes à peine formés du trust des pulperies-papeteries. Les arrimages financiers de ces bateaux-là avaient été mal calculés, sans tenir compte des possibilités de consommation, dans la seule mesure des appétits gloutons du capital anonyme.

Plus récemment, à la faveur de la guerre, et du consentement conjugué des administrations d'Ottawa et de Québec, l'on a augmenté d'un coup et dans des proportions inouïes la puissance de génération de la décharge du lac Saint-Jean. Mais passons, on n'en finirait pas d'énumérer les cas de gigantisme économique, qui, pour la plupart, ont eu de déplorables répercussions sociales, ont valu à la communauté canadienne des embarras nombreux et graves.

Le temps corrigera sans doute, espérons que cela ne surviendra pas trop tard, cette propension à l'excès, à l'outrance, en dessillant les yeux de ceux-là, gens de gouvernement surtout, que semblent hypnotiser les grandes affaires quand elles sont le fait de grandes entreprises, visant sans cesse au monopole, au trust et que commandite du capital anonyme. Déjà, des réactions s'indiquent, çà et là: la petite entreprise, l'entreprise personnelle et la familiale, voit s'augmenter le nombre de ses défenseurs et de ses protagonistes. Des journaux financiers, le *Financial Post* de Toronto, entre autres, se sont mis à publier des colonnes, avec larges manchettes, pour signaler des réussites individuelles, souvent remarquables, les donner en exemple et noter que c'est par le moyen d'entreprises de ce genre, en les suscitant, en les encourageant, que l'on parviendra, maintenant que l'après-guerre est arrivé, au rétablissement économique et social dont le monde a tant besoin. Aux Etats-Unis même, dans les cercles du Congrès, il est de plus en plus question d'aide à la petite entreprise et à l'entreprise personnelle. L'on réclame de l'Etat qu'il fasse sa large part. C'est bon signe, Ça n'est pas en effet toujours à voir grand et à voir gros que l'on voit juste.

On nous permettra de signaler ici un cas de chez nous,

réussite splendide d'entreprise familiale, dans un genre d'industrie, la fabrication de la pâte de bois, où l'on ne s'attend guère pourtant à rencontrer d'entrepreneurs qui ne soient millionnaires. Au fait, le cas de la *Maison F.-F. Soucy*, de Saint-Antonin, dans le comté de Rivière-du-Loup, à proximité de la ville du même nom, est probablement unique en son genre au Canada aussi bien que dans la province. Les pâtes et papiers semblent, depuis toujours, c'est-à-dire depuis qu'il s'en fabrique dans notre pays ou presque depuis ce temps-là, appeler la grande, voire la très grande organisation, celle qui précède et invite le merger et le trust, parfois en procède. Tel n'est pourtant pas le cas de la pulperie de Saint-Antonin.

Les trois frères Soucy (Joseph, Albert, Wilfrid) continuent aujourd'hui, avec succès, en l'ayant augmentée, l'industrie fondée par leur grand-père, François Soucy, il y a soixante ans, en 1885, et que leur père, Florentin Soucy, a aussi dirigée pendant de nombreuses années. Leur fabrique, d'un rendement quotidien de 40 tonnes de pâte, utilise annuellement environ 6,000 cordes de bois, flotté sur les eaux par endroits tumultueuses de la rivière du Loup et de ses affluents qui descendent des montagnes du pays en arrière. La fabrique est évidemment sur le bord de la rivière, en marge du village de Saint-Antonin; un petit village industriel se trouve aggloméré autour de la pulperie qui emploie, l'année durant, une trentaine d'ouvriers. Dans son ensemble, la population de toute la paroisse de Saint-Antonin est de quelque 1,500 habitants.

Le milieu est essentiellement rural et agreste, à cinq milles d'une gare du *Témiscouata Railway*, dont le rail s'étend de Rivière-du-Loup à Edmundston et à Connors, au Nouveau-Brunswick, et à six milles de la gare du "Che-

min-du-Lac'', sur la voie principale du *Canadien National*, celle qui longe le littoral du fleuve avant de s'engager dans la vallée de la Matapédia pour se diriger ensuite vers Halifax. Par la rivière ou par la route, la distance doit être à peu près la même, une quinzaine de milles, entre la ville de Rivière-du-Loup et la pulperie.

La situation de cette dernière, sans nul doute possible cette fois, est un fait de déterminisme géographique. Il n'y aurait pas de fabrique à cet endroit sans la rivière du Loup, avec le pouvoir hydraulique qu'elle transmet à deux turbines de 1,500 et de 850 H.P., et dont dépend le moulin pour la rotation de ses meules; avec aussi l'énergie électrique qu'elle génère: 250 kilowatts qui font mouvoir les autres machines de la fabrique; avec au surplus la voie mouvante qu'elle offre aux billes qui deviendront pâte. Les billes proviennent de divers endroits dans les comtés de Rivière-du-Loup et de Témiscouata, aussi dans le comté de Kamouraska, où la rivière, longue de cinquante milles, a ses sources et où elle reçoit le tribut de ses affluents: les rivières aux Loutres, Manny, Fourchue, Rocheuse et la petite rivière du Loup.

Les frères Soucy possèdent, comme réserve en matière première, dix-huit milles carrés de terrains boisés qui leur appartiennent en propre, plus une concession de quinze milles carrés, que la province leur loue, dans le canton Parke, comté de Kamouraska. Outre ce qu'ils coupent ou font couper, ils achètent le bois que des colons et des cultivateurs peuvent leur offrir. L'ensemble leur permet de produire quarante tonnes quotidiennes d'une pâte mécanique qu'ils exportent aux Etats-Unis, par voie du chemin de fer. L'aîné des frères, Albert, est le technicien, il voit à la fabrication même; un autre, Wilfrid, s'occupe du bois

et du transport; le troisième, Joseph, qui porte aussi le prénom de son père, Florentin, est diplômé de l'*Ecole des Hautes Etudes commerciales*, de Montréal, et il voit aux affaires de l'administration. Entreprise familiale et, comme l'on voit, direction familiale.

Beaucoup de gens du génie forestier, même parmi ceux-là qui sont à l'emploi des grandes compagnies, s'accordent à déplorer l'exploitation abusive et outrancière, disons le mot: la dévastation des forêts par les industries du bois; ils s'accordent encore à dire que les grandes compagnies construisent des scieries et des pulperies trop grandes, dont la consommation constante représente beaucoup plus que ce que les forêts louées de la province peuvent donner sans s'anéantir.

Une entreprise telle que celle des frères Soucy, tout en étant prospère et suffisante pour assurer de l'aisance et du bien à trois patrons, n'est pas faite pour pratiquer la destruction forestière: sa taille même est une garantie. Installée dans le bassin de la rivière du Loup, elle doit s'arranger pour vivre des ressources forestières qu'elle s'y peut procurer — selon le principe de bonne sylviculture: l'exploitation par bassin de rivière — et pour conserver ces ressources, en utilisant tout, en en tirant le meilleur parti possible. La petite industrie, quoi qu'en puissent penser des gens qui ne peuvent et ne veulent voir que grand et très grand, a probablement marqué de meilleures dispositions sylvicoles que les grandes compagnies. Il m'est arrivé d'entendre un ingénieur forestier, dont la compétence est établie et reconnue, prononcer cette sentence: *Sylviculture et haute finance n'ont jamais fait bon ménage*. En tout cas, il y a des faits qui sont manifestes.

En fait de réserve forestière, ce que détient l'entreprise

des frères Soucy n'est pas exagéré: 33 milles carrés de terrains boisés, dont un peu moins de la moitié sous bail obtenu de la province. Telle réserve est pourtant suffisante à l'entretien de leur fabrique de pâte. N'y aurait-il pas avantage, dans l'intérêt général de la province, à ce qu'il y ait, vivant de l'abondance du domaine public, une ou deux grandes pulperies de moins et, à leur place, quelques douzaines de petites fabriques du même type que celle de Saint-Antonin? Le changement ne serait pas contraire en tout cas à une équitable répartition des biens de ce monde en vue d'un juste équilibre social.

La multiplication des entreprises à caractère personnel et familial, dans l'industrie forestière et dans les diverses industries de la transformation des bois, pourrait avoir sur l'avenir des pays d'En-Bas des conséquences particulièrement bienfaisantes.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SOLANGE

3100101.000
309.103-10002

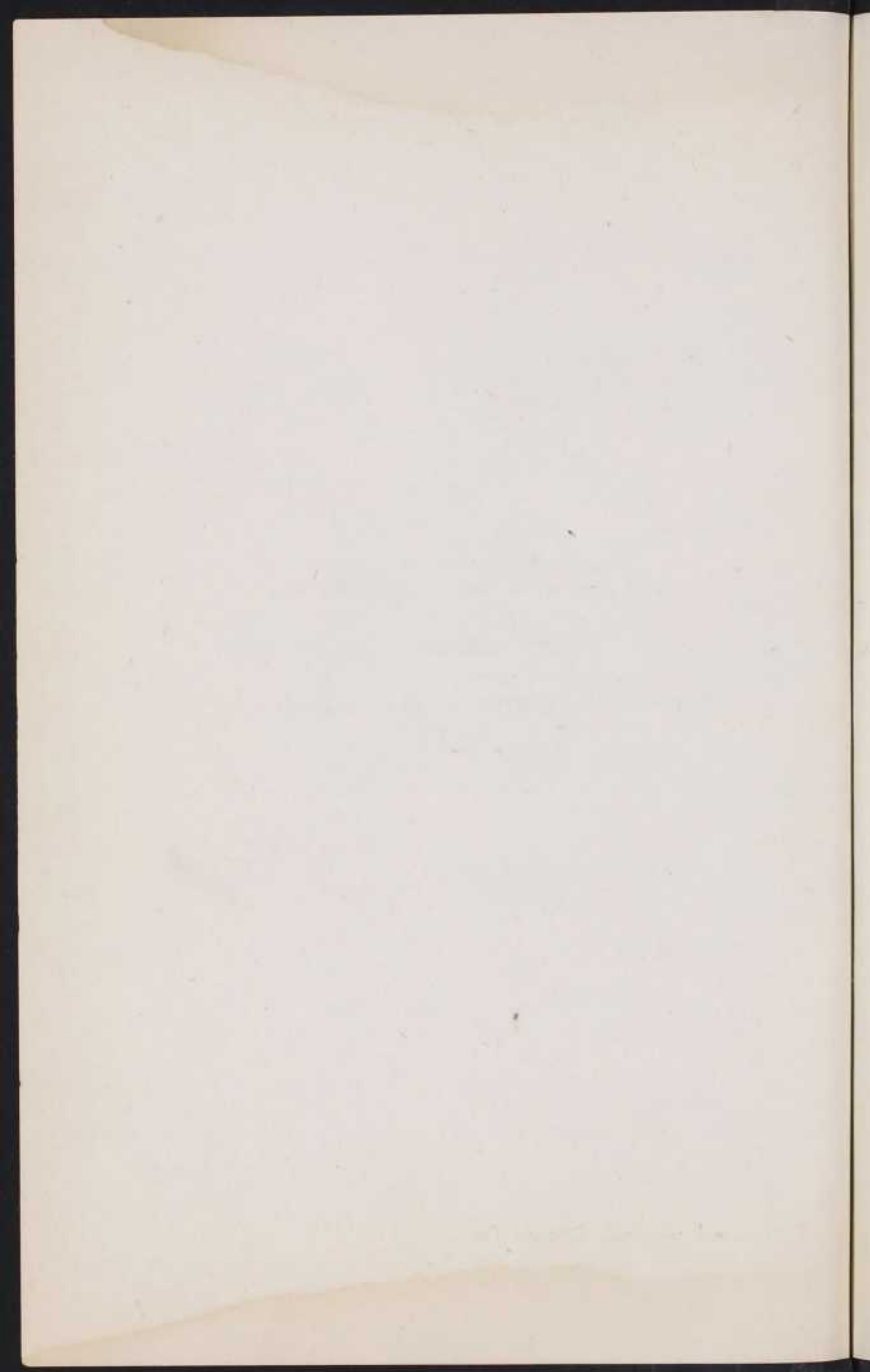
Tables des matières

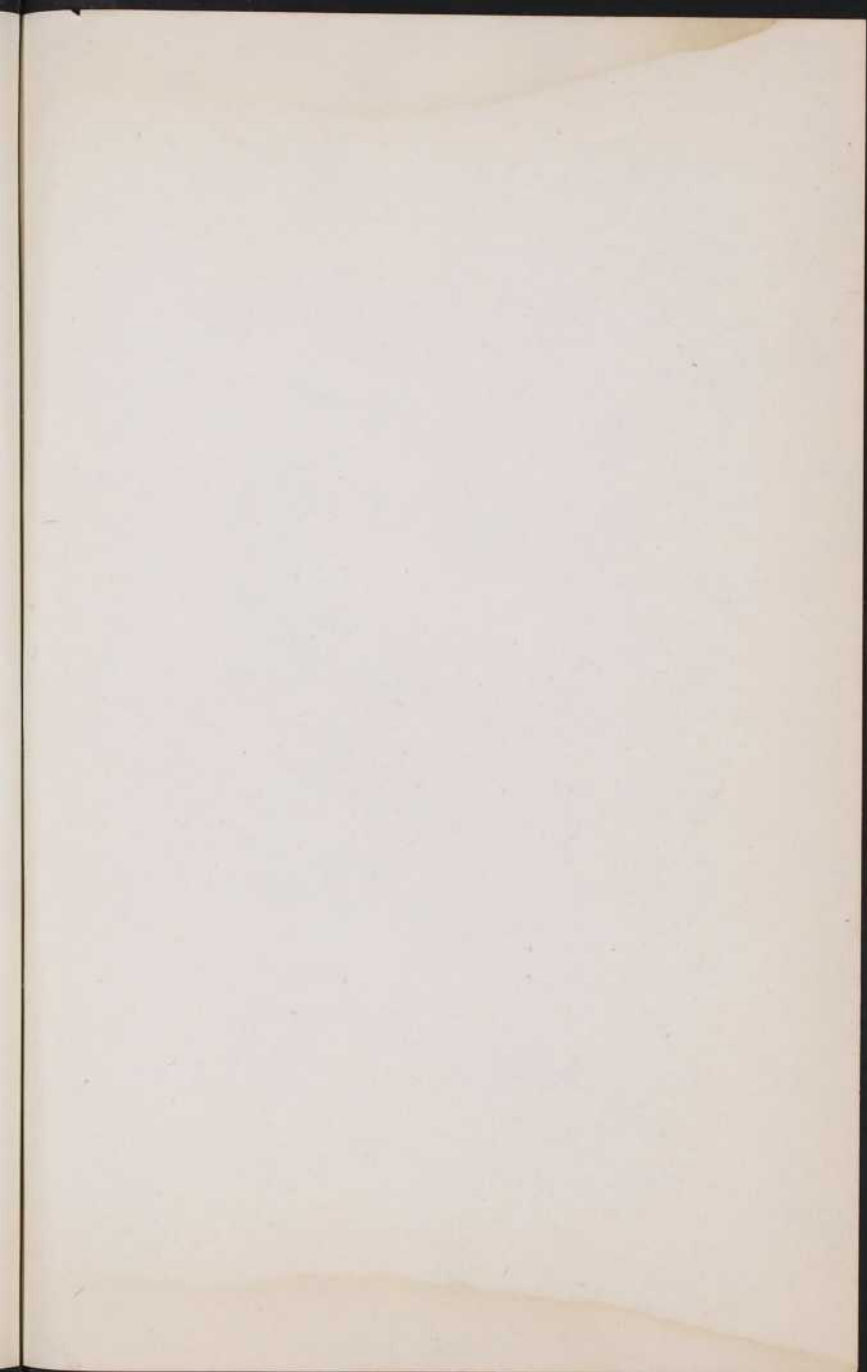
●

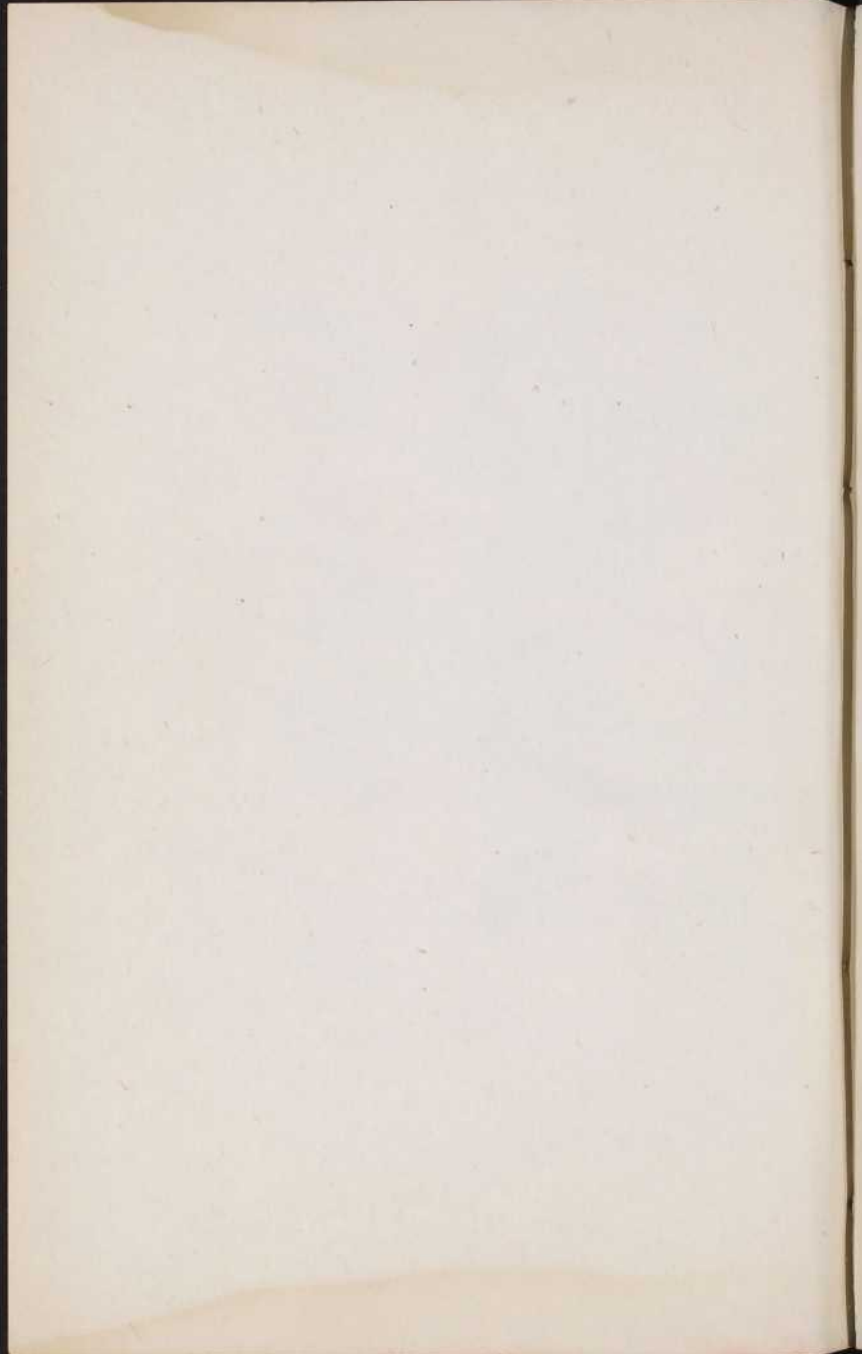
	Pages
Avant-Propos	3
Chapitre premier	
Sous le signe de l'entr'aide et du bon sens	7
Chapitre II	
Les pêcheurs de l'île Verte	15
Chapitre III	
Fait d'entreprise privée et familiale à l'Isle-Verte	21
Chapitre IV	
L'activité présente aux Trois-Pistoles	29
Chapitre V	
Terres où les apanages ont longtemps fleuri	37
Chapitre VI	
Les barrages du Témiscouata	43
Chapitre VII	
Exploitation destructive de la forêt	54
Chapitre VIII	
Porteurs d'eau et scieurs de bois	63
Chapitre IX	
Économie organisée à rebours	69

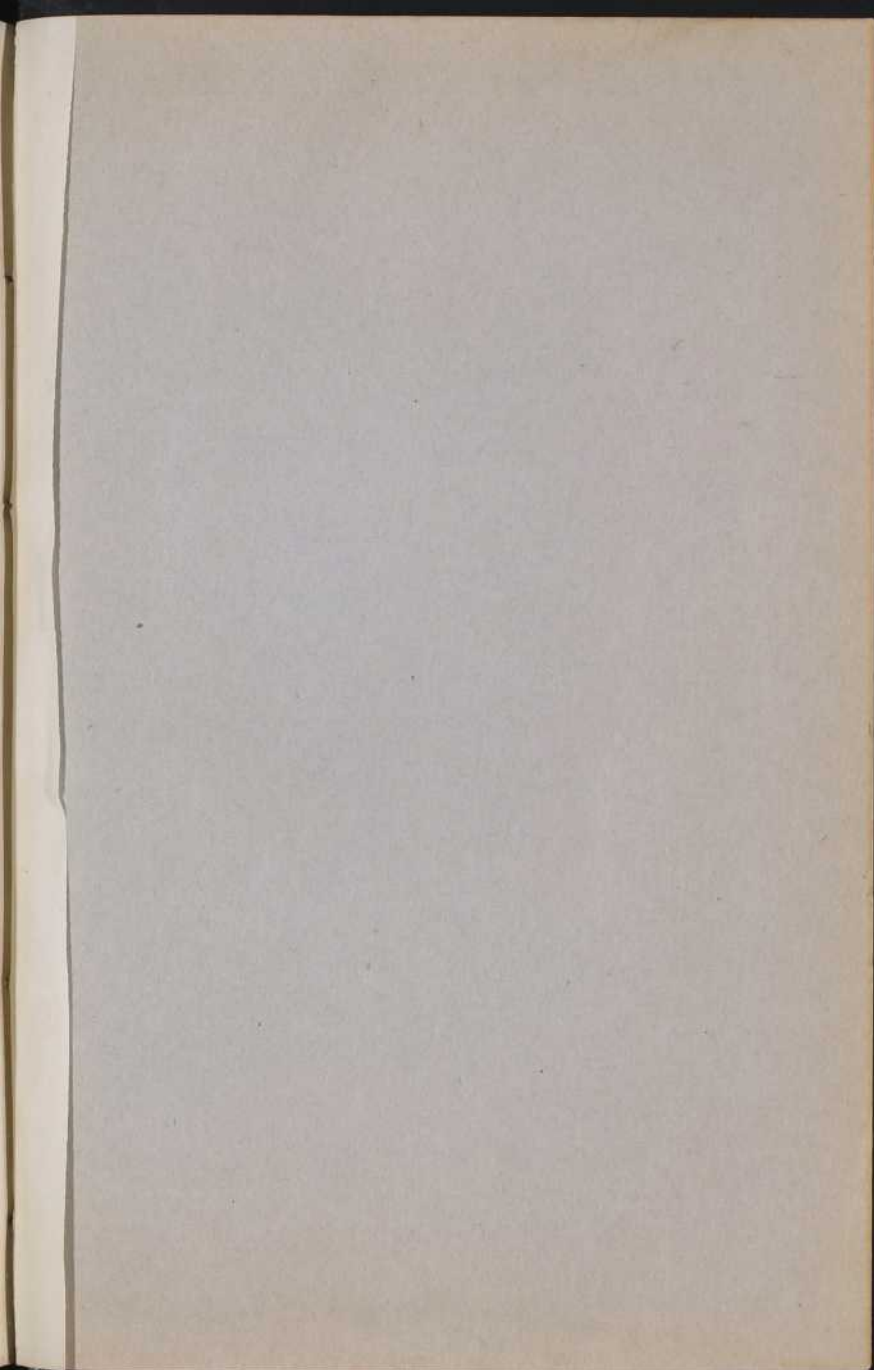
	Pages
Chapitre X	
Grande industrie restée au stage de l'industrie primaire. . .	75
Chapitre XI	
La haute finance et l'exploitation forestière.	83
Chapitre XII	
Avenir incertain des paroisses de la ville de Rimouski.	89
Chapitre XIII	
Gens qui voient à leurs affaires.	95
Chapitre XIV	
Plan tracé en 1930 et qui doit valoir encore.	103
Chapitre XV	
Des faits qui se sont passés depuis le traité d'Ashburton. . .	109
Chapitre XVI	
La formation des agriculteurs et des artisans de demain. . . .	117
Chapitre XVII	
Plus une seule acre de terre arable à gaspiller.	123
Chapitre XVIII	
L'essor des Caisses populaires.	129
Chapitre XIX	
Une vieille paroisse agricole, Sainte-Angèle-de-Mérici.	135
Chapitre XX	
La colonie de la Rédemption et son progrès agricole rapide	141
Chapitre XXI	
Quelques colonies dans le bassin de la Métis.	149
Chapitre XXII	
Dans la vallée de la Matapédia.	155
Chapitre XXIII	
✓ Saint-Jérôme de Matane et les paroisses qui en sont issues	161
Chapitre XXIV	
Le rempart qui a fait échec à l'établissement rimouskois. . .	171
Chapitre XXV	
Forêt nationale au goût et à la manière d'une compagnie. .	179
Chapitre XXVI	
Une entreprise familiale dans l'industrie de la pâte de bois. .	187

Achevé d'imprimer
le quinze janvier mil neuf cent quarante-six
pour
EMILE BENOIST
par
L'Imprimerie Populaire, Limitée, Montréal

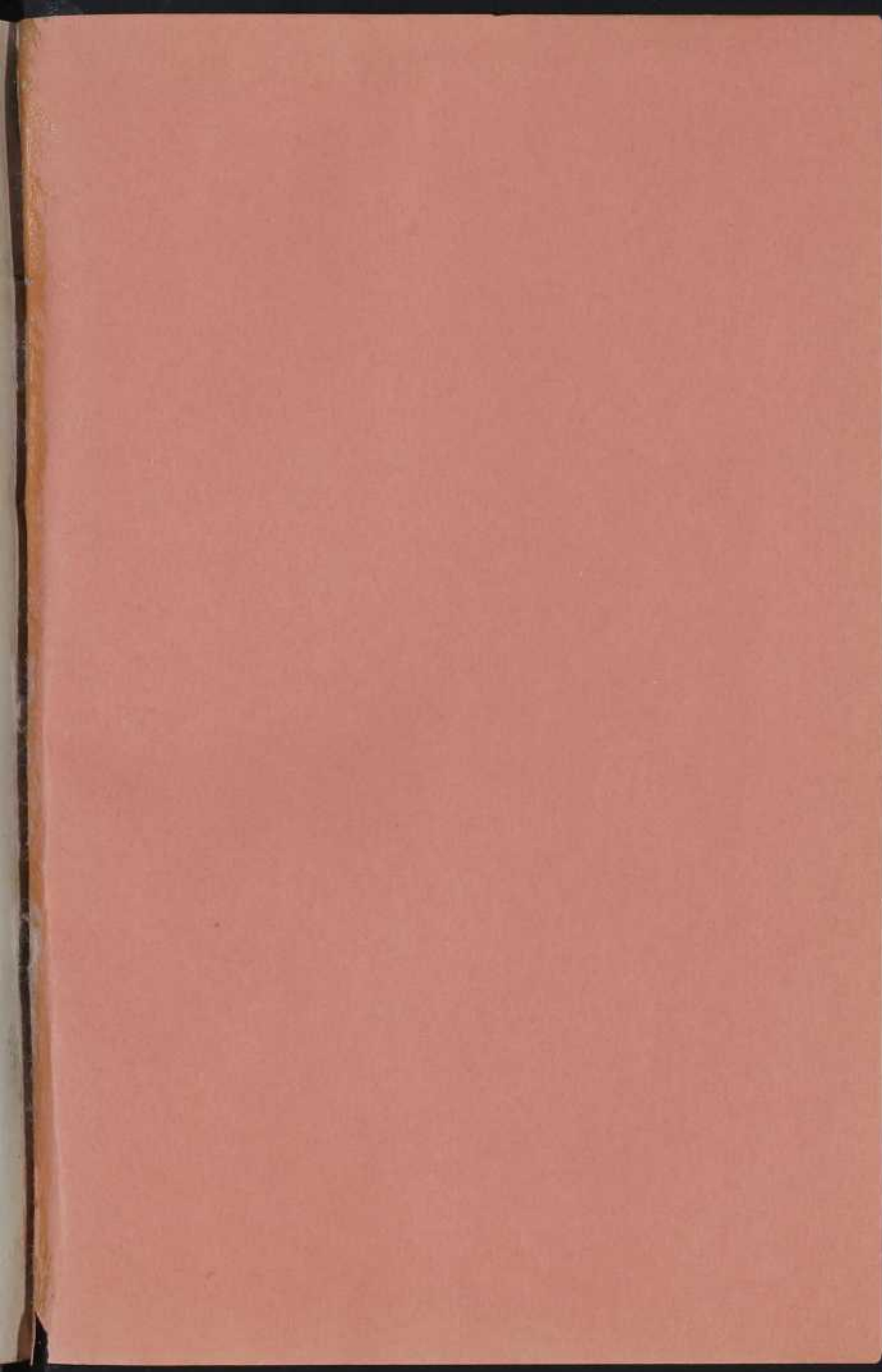


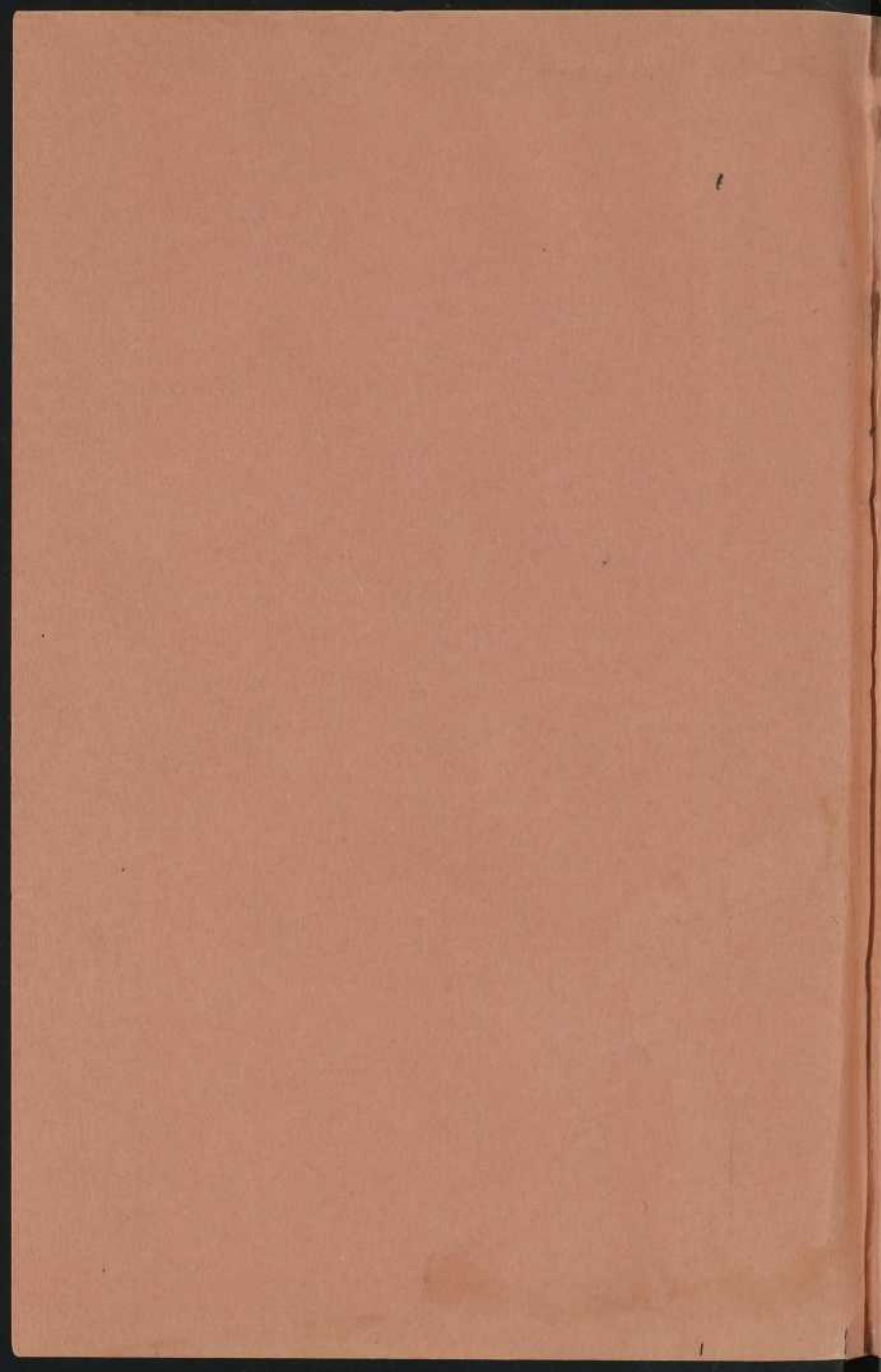


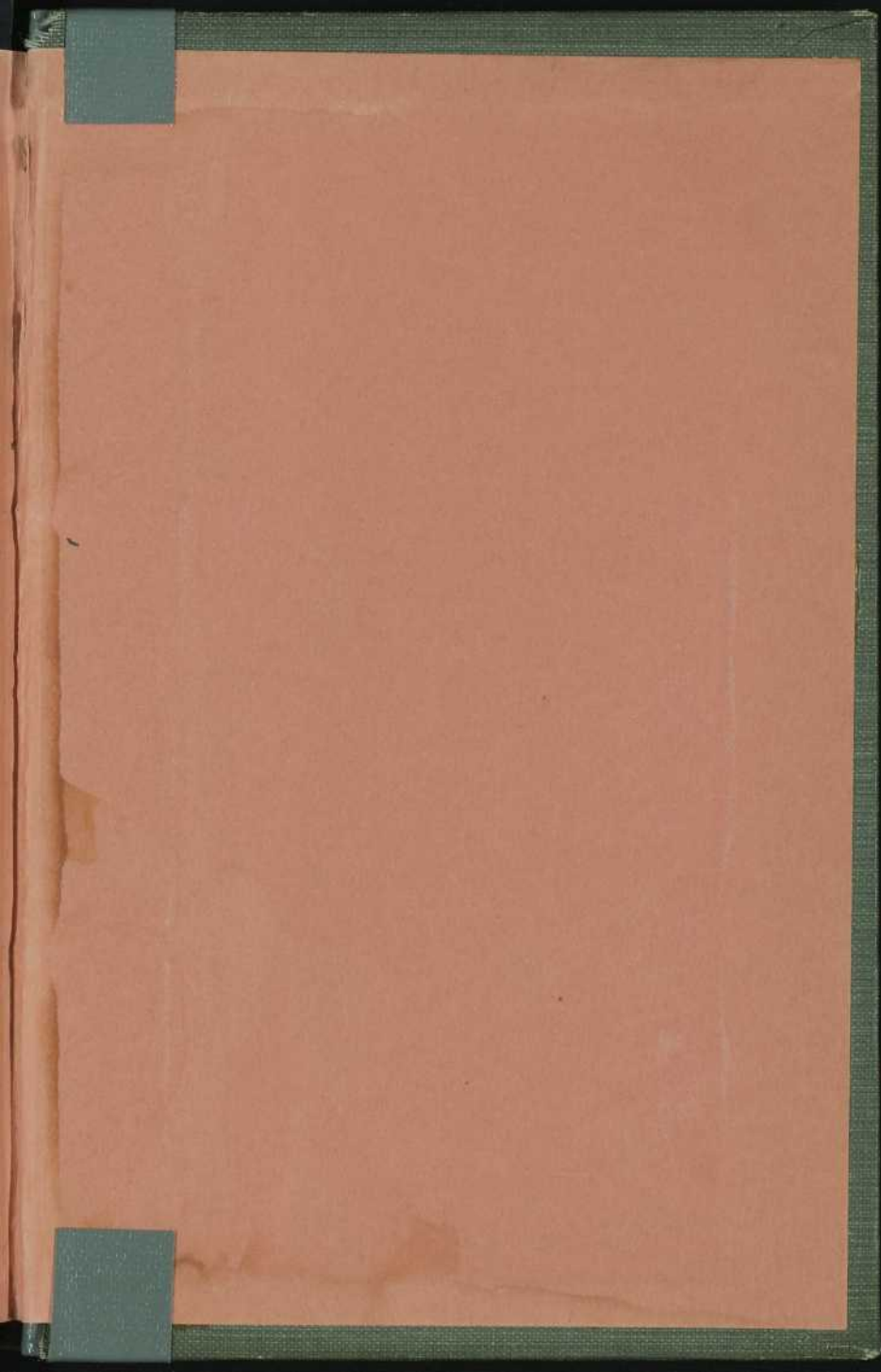




IMPRIMERIE POPULAIRE, Limitée
430 est, rue Notre-Dame
MONTREAL







BNQ



000 345 698